



Étude sur les pays les moins avancés (PMA)

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Conclusions principales

Dans toutes les économies du monde, le secteur privé constitue le moteur par excellence de la croissance, de l'innovation et de la création d'emplois, contribuant ainsi à plus de justice économique et sociale et à une meilleure intégration, ainsi qu'à une plus grande stabilité politique.

L'Agenda 2030 et le rapport du Secrétaire général, « Notre programme commun », mettent en évidence l'importance du secteur privé et entérinent le fait que l'emploi et la prospérité ne sauraient être possibles sans l'engagement d'entreprises de toute taille et actives dans tous les secteurs. Toutefois, dans pays les moins avancés (PMA), elles évoluent souvent dans des environnements difficiles, marqué par un manque ou une faible qualité des infrastructures et des services, où l'État de droit reste à mettre pleinement en œuvre et la corruption est une donnée récurrente. Si l'on souhaite mener à bien la transformation des économies des PMA afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), l'effort à fournir par les gouvernements pour mettre en place des environnements stables et porteurs est un facteur crucial, tout comme l'est la participation du monde des entreprises, de leurs dirigeants, de leurs organisations et d'autres parties prenantes en vue de la détermination de la feuille de route qui nous conduira de l'avant. Au niveau des pays, cette inclusion se traduit par l'association des fédérations d'employeurs aux processus des Nations Unies tels que les Cadres de coopération, les Bilans communs de pays et les Examens nationaux volontaires. Leur inclusion dans ces processus permettra que leurs idées innovantes, leur expertise en sciences et en technologies et leurs informations basées sur des données factuelles soient entendues dans les travaux des Nations Unies pour faire avancer l'Agenda 2030 au niveau des différents pays.

L'Organisation internationale des Employeurs (OIE) est le plus important réseau mondial du secteur privé. Elle regroupe plus de 151 organisations d'employeurs et d'entreprises dans 142 pays, représentant plus de 50 millions d'entreprises. Les membres de l'OIE sont des organisations d'employeurs et d'entreprises indépendantes ; elles font entendre la voix des entreprises de leurs pays respectifs et viennent en soutien à un environnement propice au développement d'entreprises de toute taille. Les organisations d'employeurs et d'entreprises (OE) représentent des entreprises durables, acteurs essentiels au cœur de toute stratégie visant à la création d'emplois et à l'amélioration des niveaux de vie. Les OE jouent un rôle déterminant dans la promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois et de prospérité, au bénéfice de l'ensemble de la société. Leurs efforts de plaidoyer auprès des gouvernements et d'autres parties prenantes, de même que les services qu'elles rendent à leurs membres, sont des facteurs clé pour la croissance, la résilience et la durabilité des entreprises grandes et petites.

Dans son Rapport de 2021 sur les PMA, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a indiqué que les cadres politiques actuels, nationaux et internationaux, doivent encore produire pleinement leurs effets pour aider la majorité des PMA à faire face à leurs principaux défis en matière

de développement. Par ailleurs, la crise économique induite par la pandémie du Covid-19 est venue peser sur les efforts de croissance économique des PMA qui s'étaient centrés sur un objectif de développement de leurs exportations ou dont l'économie est dépendante de l'importation de produits de base. Plus de 80 % des 25 PMA analysés dans ce rapport sont en situation de forte dépendance pour leurs produits de base (comptant pour plus de 60 % de leur PIB). Par ailleurs, les 25 PMA passés en revue dans ce rapport ont dû affronter une inflation importante, bien au-delà de la moyenne mondiale de 3,8 %.

C'est pourquoi la transformation structurelle des économies des PMA reste un défi de taille dans la poursuite de la résilience économique et sociale exposée dans les ODD. Cette transformation structurelle implique impérativement un renforcement des capacités institutionnelles, une augmentation des capacités productives, une plus grande diversification et des gains de productivité, ainsi qu'une formalisation accrue des unités de production et de l'emploi. Ce faisant, il importe de donner la priorité à une mise à profit des investissements intérieurs et étrangers et des transferts d'expertise technique dans un changement de paradigme qui va au-delà de l'allégement de la dette et de l'aide au développement venant des États. Au centre de la démarche, il faut en effet placer la volonté de construire un secteur privé dynamique et productif.

Dans la majorité des PMA, l'environnement de l'entreprise reste marqué par une série d'entraves : manque de main-d'œuvre qualifiée, nécessaire pour stimuler la croissance économique, développer le capital humain et accroître la compétitivité au plan mondial ; règles fiscales peu claires ; procédures administratives excessivement lourdes et concurrentes ; manque de fiabilité des infrastructures sociales et physiques ; difficulté d'accès au financement et aux devises étrangères ; cadres légaux et régimes de travail mal conçus et peu adéquats. Pour transformer les économies des PMA de façon à atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel que les gouvernements et les institutions internationales associent les dirigeants d'entreprises de ces pays à la détermination de la feuille de route traçant la voie à suivre. Les gouvernements des PMA se doivent de donner priorité aux activités capables de générer une croissance économique durable et de créer des emplois décents, en soutenant l'entrepreneuriat, en réduisant la pauvreté et en promouvant l'inclusion sociale.

Ce rapport vise à passer en revue les défis et les obstacles présents dans le paysage de l'entreprise dans les PMA et à fournir, pour chaque pays, des recommandations détaillées sur la manière de surmonter ces difficultés. Le rapport examine ainsi les principaux problèmes qui font barrage au développement économique, les obstacles rencontrés par les employeurs lors de la création, du maintien et de l'expansion de leur activité ainsi que les besoins concrets des employeurs sur le terrain, et propose des recommandations de changements nécessaires pour un cadre politique et législatif adéquat. L'analyse se nourrit à la fois de la recherche et d'entretiens en profondeur et d'enquêtes auprès de dirigeants d'entreprises et de hauts responsables d'associations représentatives du secteur privé dans 25 pays. Les informations qui y sont reprises se trouvent au plus près de la réalité de la conduite des affaires dans les 25 PMA analysés.

On trouvera dans ce rapport :

- Des analyses de tendances et d'obstacles à la création, la formalisation et le développement d'entreprises dans les PMA.
- Une évaluation du système de travail de chaque PMA, avec une identification de ses faiblesses.
- Une évaluation des besoins et attentes du secteur privé dans les PMA en vue de la mise en place d'un climat plus favorable à l'entreprise.
- Des recommandations spécifiques en vue d'une amélioration du climat des affaires dans les PMA.
- Des cas exemplaires d'opportunités pour une contribution positive du secteur privé.

Ce rapport ne présente pas de recommandations génériques qui vaudraient pour l'ensemble des 25 pays analysés. En effet, chaque pays est différent et marqué par ses propres particularités. Toutefois, il est possible de formuler quelques importantes recommandations générales, qui mettent clairement en évidence les besoins urgents énumérés ci-après :

- Poursuivre le développement du capital humain, de façon à éviter l'inadéquation des compétences dans les systèmes de travail et stimuler l'esprit d'entreprise.
- Améliorer le secteur financier local en vue d'une plus grande mobilisation des ressources et une amélioration des services comptables, du crédit bancaire et de l'accès au financement.
- S'attaquer à des secteurs informels d'assez grande taille par des méthodes d'enregistrement et des outils numériques.
- Promouvoir la croissance, la diversification et la compétitivité des industries locales par des investissements intérieurs et internationaux.
- Renforcer et étendre les développements infrastructurels afin d'améliorer la connectivité numérique.
- Améliorer la transparence et la communication entre les organismes publics et les ministères de façon à prévenir l'existence de politiques et de réglementations divergentes, voire opposées.
- Mettre en œuvre en pratique la bonne gouvernance et le dialogue social entre parties prenantes afin d'œuvrer ensemble à une amélioration du climat d'entreprise.

Ces recommandations sont détaillées dans l'examen de chaque pays distinct.

Angola

Région
Afrique australe

Population(2022)
33 642 646
habitants

Croissance démographique (2020)
3.32%

Revenu moyen (2020)
1 953,5 USD

Classement selon l'indice de développement humain
148^{ème} sur 191 pays (2021). L'indice de développement humain (IDH) de l'Angola était de 0,586 point en 2021.

Accords et partenariats économiques régionaux
Communauté de développement d'Afrique australe (CDA)

Contexte économique

L'Angola est la neuvième économie d'Afrique et le second producteur de pétrole du continent. Les quatre principaux secteurs d'emploi du pays sont: l'agriculture (55%), le commerce de gros et de détail (20 %), l'administration (6,8 %), les transports, la logistique et la communication (4,5 %).



Le secteur de l'agriculture et de la pêche représente la principale source de revenus de 90 % des 10,7 millions d'Angolais vivant dans des zones rurales. La productivité agricole reste cependant faible en raison de la prédominance d'exploitations agricoles familiales de petite taille et axées sur la subsistance qui utilisent actuellement 80 % de la production et 92 % des terres cultivées. Des pratiques agronomiques médiocres, un mauvais accès aux crédits et un faible accès aux technologies améliorées telles que les semences adaptées aux changements climatiques, les produits agrochimiques et la mécanisation, entravent ces petites exploitations. La pire sécheresse qu'ait connue l'Angola a duré 38 ans et est attribuée au changement climatique. Conséquence de ces facteurs, l'agriculture ne représentait que 9,7 % du PIB de l'Angola sur la période 2015-2019, et 9,5 % en 2020. Pourtant, les productions végétale et animale

ont toutes deux un fort potentiel de croissance du fait de l'abondance des terres arables, de l'eau douce et de la diversité des conditions climatiques qui conviennent à la production d'un grand nombre de produits agricoles, d'autant plus que seuls 16 % de la zone arable est cultivée, que près de la moitié de ces terres arables est inutilisée et que seulement 3,5 % des terres potentiellement irrigables ont été développées.

Le secteur croissant des TIC offre également de nombreuses possibilités. Cependant, l'inaccessibilité due aux prix élevés des services de télécommunication signifie que seulement 46,3 % de la population totale pouvait disposer de connexions mobiles et que la pénétration de l'internet n'était que de 31,0 % en janvier 2021¹.

³ World Vision- "The Devastating Effects Of Climate Change In Angola". World Vision: Hope, Joy And Justice For ALL Children, Last modified 2021, <https://www.wvi.org/stories/hunger-crisis/devastating-effects-climate-change-angola>

⁴ World Bank <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=AO>

⁵ <https://datareportal.com/reports/digital-2021-angola?rq=>

Le Covid-19 a amplifié les symptômes de la crise économique subie depuis 2014 par l'Angola, économie dépendante du pétrole. L'un des éléments décisifs du programme de diversification économique du pays est le Programme de privatisation 2019-2022 (PROPRIV) qui prévoit de vendre au secteur privé plus de 190 entreprises et actifs détenus en tout ou partie par l'État. Le programme s'est développé lentement face aux pressions économiques dues à la pandémie de Covid-19 ; ainsi, des plans de privatisation de compagnies aériennes ont été repoussés. Malgré cela, certains secteurs, dont les ressources minérales, les transports, les télécommunications, la santé, l'agriculture et la construction, font l'objet d'un regain d'intérêt.

Défis à relever par le secteur privé

- **L'inefficacité de la bureaucratie** est un obstacle majeur à la pratique des affaires en Angola, notamment pour les petites et moyennes entreprises locales. Malheureusement, la corruption endémique bien enracinée en Angola fait qu'il est très difficile d'extirper ces pratiques.
- **Corruption** : L'Angola occupe la 136ème place sur 180 pays, ce qui correspond à un indice de perception de la corruption élevé². La corruption empêche la croissance de l'économie et des affaires.
- **Économie informelle : L'emploi informel représentait 79,6 % de la totalité des emplois au troisième trimestre 2020, totalisant près de 8 millions de personnes.** Au même trimestre, l'emploi informel était de 92,3 % dans les zones rurales et de 66 % dans les zones urbaines, et concernait 89,5 % des femmes et 69,6 % des hommes. Seuls 10 % de la population est couverte par au moins une prestation de protection sociale. Le gouvernement a approuvé le Programme de reconversion de l'économie informelle (PREI) et une stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
- **Main-d'œuvre insuffisamment formée et qualifiée** : Les entreprises ont des difficultés à recruter des équipes compétentes et qualifiées. En 2020, la part de jeunes qui n'étaient ni en emploi ni en études a fortement augmenté, passant à 32,5 % (contre 23,5 % en 2019), avec 29,6 % des jeunes hommes et 35,2 % des jeunes femmes de cette catégorie³. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 66,03 % (une baisse de 1,38 % par rapport à 2001), le taux d'alphabétisation des hommes étant de 79,97 % et celui des femmes de 53,41 %, ce qui révèle une très grande disparité entre les sexes.
- **Infrastructure sous-développée** : L'absence de solutions de transport efficaces, dont les systèmes ferroviaires et les réseaux routiers, constitue un frein majeur à la croissance du secteur privé. Le mauvais état de l'infrastructure de transport a pour effet considérable de réduire la productivité des activités et d'accroître le coût et la durée des transactions commerciales.
- **Accès au financement limité** : En raison des lacunes de l'information et du manque d'accès à des prêts bancaires ou à des capitaux sur le long terme, garantir l'investissement et la croissance a représenté un grand défi pour les PME et les MPME. Les coûts de production et de scalabilité s'en trouvent accrus, ce qui nuit à la compétitivité des produits locaux sur le marché.
- **Absence de diversification économique** : Le secteur du pétrole brut représentait 56,7 % du PIB en 2019 et 90 % des exportations. La part de l'économie angolaise occupée par l'agriculture a augmenté rapidement et est devenue la principale opportunité de diversifier l'économie et d'assurer la sécurité alimentaire.
- **Inégalités salariales** : Les inégalités salariales entre les secteurs et les sexes sont considérables. Sur l'ensemble des secteurs économiques, les salaires moyens des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. En moyenne, les salaires des travailleurs indépendants

² Transparency International <https://www.transparency.org/en/cpi/2021/index/ago>

³ INE, 2020. Indicadores de emprego e desemprego. Inquerito ao Emprego em Angola. Rapport annuel 2019, 1er trimestre 2020 et 2e trimestre 2020

⁴ INE, 2020. Indicadores de emprego e desemprego. Inquerito ao Emprego em Angola. 2019

(24 506 Kz) étaient les plus bas par rapport aux secteurs privé (48 127 Kz) et public (138 012 Kz)⁵.

Recommandations du secteur privé

La création d'une base permettant la diversification économique et d'un modèle de croissance porté par le secteur privé est devenue plus urgente encore à la lumière des retombées économiques de la crise du Covid-19. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place des réformes structurelles autorisant la croissance du secteur privé et la concurrence. Ces réformes doivent entre autres porter sur les entreprises détenues par l'État, sur l'État lui-même et sur d'autres monopoles, ainsi que sur la tarification de l'énergie et des services publics.

- **Emploi des jeunes et développement des compétences :** Les décideurs politiques doivent adopter des programmes actifs du marché du travail en lien avec le Plan d'action pour la promotion de l'employabilité (PAPE) et incluant un système solide d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Il serait possible d'introduire des incitations fiscales rattachées à des programmes d'apprentissage afin de pousser les employeurs à former et à embaucher des jeunes ayant une expérience professionnelle limitée, notamment des jeunes femmes. Des partenariats plus solides entre les centres d'EFTP publics et privés et les associations d'entreprises sont nécessaires afin de mettre en corrélation la formation professionnelle et les attentes du marché du travail. Ces actions devraient être coordonnées et intégrées aux initiatives actuelles du gouvernement concernant l'économie informelle. À titre d'exemple, des microentreprises informelles pourraient bénéficier d'incitations à formaliser leurs activités par l'obtention de l'accès à la protection sociale et à la certification des compétences pour leurs travailleurs. Il est nécessaire de garantir l'accès aux crédits aux jeunes entrepreneurs.

- Le gouvernement devrait s'associer au secteur privé en vue d'améliorer le système national de collecte des données destinées

aux indicateurs du marché du travail et de développer un cadre permettant d'identifier les compétences requises pour répondre à la demande du marché du travail par le biais de la stratégie nationale de développement du capital humain⁵.

- **Augmenter la production et la distribution d'électricité :** La gestion des centrales électriques existantes devrait être confiée à des organismes privés afin d'assurer une amélioration des capacités qui exploite pleinement le potentiel (estimé à 18 200 MW) des aménagements hydroélectriques situés sur les fleuves Kwanza et Cunene et dont la production s'élève actuellement à environ 1 200 MW. Une possibilité d'y parvenir est d'élaborer un cadre efficace de partage des connaissances et de transfert des technologies avec des parties prenantes du secteur privé. Le gouvernement devrait également mettre en place des politiques qui impliquent le secteur privé dans la production et la distribution de l'énergie par le biais de licences accordées à des producteurs d'électricité indépendants (IPP) et à des sociétés de distribution d'électricité, afin d'améliorer les capacités du pays en termes de systèmes d'énergies renouvelables et de taux d'accès à l'électricité. Cette mesure permettra d'élargir l'accès à l'électricité aux provinces moins développées et de s'attaquer aux disparités régionales, à la pauvreté etc. Elle aura des répercussions sur de nombreux autres secteurs à forte consommation électrique, comme l'agro-industrie, les TIC, la santé et l'éducation. Cette politique est susceptible de fournir des opportunités d'emploi par l'ouverture de nouveaux marchés de détail de l'énergie et de petites entreprises spécialisées dans l'énergie solaire.

- **Privatisation :** Le gouvernement devrait poursuivre la mise en œuvre de politiques de privatisation clés, l'amélioration de cadres réglementaires nationaux dans ces secteurs et la promotion de conditions propices permettant au secteur privé de s'épanouir. Ainsi, privatiser les entreprises publiques de télécommunication

⁵ Organisation internationale du travail, « Chômage, total (% de la population) (estimation modélisée OIT) - Angola | Données », La Banque mondiale, dernière modification en 2021, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=AO.-AO>

pour maximiser les bénéfices potentiels de l'économie numérique peu développée du pays facilitera l'acquisition des compétences et des connaissances par les Angolais.

- **Réduire l'informalité** : Étant donné la taille et le caractère transversal de l'économie informelle, il est conseillé d'adopter une approche progressive et échelonnée dans des plans à moyen et à long terme. Cela impliquera de : réduire les coûts de la formalisation (les coûts d'entrée, par exemple) ; réduire la bureaucratie dans les processus de création d'entreprise et d'autorisation de l'activité ; réduire les coûts de poursuite des activités sur le marché formel (taxes, impôts, etc.) ; développer un régime d'imposition spécifique aux MPME ; et faciliter l'accès aux crédits.

- **Soutenir et renforcer les services numériques** : Le gouvernement peut assister le secteur privé au cours de cette période de forte inflation en offrant un crédit, une réorganisation des entreprises en difficulté, en améliorant le climat d'investissement et en renforçant la concurrence, et en aidant les entreprises à accéder à de nouveaux marchés ou à développer de nouveaux modèles commerciaux. Les lignes de crédit et l'aide de trésorerie apportée au secteur privé peuvent passer par l'entremise de banques bien établies et solvables plutôt que par des banques publiques. De même, comprendre et remédier aux difficultés que présentent les lignes de crédit existantes pour le secteur privé pourrait contribuer à améliorer leur adoption. Renforcer les services financiers numériques (dont l'argent mobile) pourrait permettre aux plateformes et entreprises numériques de créer de nouveaux emplois.

- **Le gouvernement devrait mener une politique d'aide à la production et un programme de diversification des exportations et de substitution des importations** en étroite coopération avec le secteur privé. Cette politique devrait identifier les possibilités de tirer le meilleur parti de l'accès étendu aux marchés de la ZLECAf et de la ZLE

CDA, par une augmentation de la compétitivité du secteur et des exportations vers le reste de la région africaine. Il faudrait mobiliser des fonds pour le secteur industriel par le biais de banques commerciales afin d'aider les producteurs en simplifiant et en facilitant l'accès aux crédits. La part de l'économie angolaise occupée par l'agriculture a considérablement augmenté et est devenue la principale opportunité de diversifier l'économie et d'assurer la sécurité alimentaire.

- **Une stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) devrait être intégrée au plan national de développement des cadres** afin d'améliorer l'employabilité, la formation professionnelle, l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat par les TIC.

- Il convient d'impliquer le secteur privé dans l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences en TIC axées sur l'industrie qui intègre l'enseignement des TIC aux programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Une telle stratégie de développement des compétences sur le long terme est essentielle, étant donné que les moins de 18 ans représentent environ 53 % de la population du pays.

- **Les décideurs politiques devraient promouvoir et soutenir les investissements privés dans le secteur agricole afin d'améliorer la productivité** et de réduire la dépendance excessive à l'égard des produits alimentaires importés. Il est possible d'attirer les investissements privés en louant des terrains publics en friche à des investisseurs de l'agro-industrie, en soutenant l'horticulture et en aidant à accroître durablement la production et la commercialisation par un accès aux ressources productives et à des pratiques agricoles résilientes au changement climatique.

- **Développement rural par l'investissement dans l'infrastructure et le développement des compétences** : Favoriser les chaînes de valeur industrielles et agricoles et l'agro-industrie par

¹⁰ Tackling Africa's Skills Gap to Build More Robust and Diversified Economies- World bank, (2017)

des investissements dans l'infrastructure critique qui stimulent l'activité économique rurale et créent des emplois pour les travailleurs ruraux. Adopter une approche inclusive d'investissement dans le renforcement des compétences fondamentales en développant simultanément les capacités de lecture, d'écriture, de calcul et socio-émotionnelles chez les enfants, les jeunes et les adultes. Cela suppose également d'investir dans une formation préparatoire au marché du travail destinée aux jeunes défavorisés et aux travailleurs dans des secteurs à faible productivité, dans des activités agricoles et non agricoles en milieu rural et dans des activités non salariées en milieu urbain⁶.

- **Le Programme d'action national d'adaptation (PANA) devrait être habilité** à répondre efficacement aux effets néfastes du changement climatique. Il convient d'encourager les investissements privés dans le renforcement des capacités et le soutien technique et financier afin d'améliorer l'enregistrement et la surveillance des données d'observation climatique. Des collaborations entre le PANA et le secteur privé permettront de faciliter la constitution et la formation de capacités en sciences du climat et de promouvoir une modélisation climatique avancée grâce à des investissements dans des initiatives de recherche et développement. De

même, le PANA devrait impliquer activement le secteur privé dans ses activités prioritaires et ses processus de formulation des politiques afin d'identifier les populations vulnérables au changement climatique et d'encourager la conception et la mise en œuvre de solutions efficaces.

- La **participation d'entreprises nationales à la construction de l'infrastructure publique** devrait être privilégiée en vue d'un renforcement des compétences et d'une augmentation de l'emploi local.

Améliorer et soutenir le tourisme : Le gouvernement devrait lancer et soutenir des initiatives d'intervention d'urgence pour redynamiser le secteur du tourisme. Cela peut se faire sous forme de création de fonds spécialisés destinés à promouvoir le secteur touristique et à faciliter les ateliers, les stages de formation et les programmes d'échanges permettant de renforcer l'autonomie des petites et moyennes entreprises. **Pour permettre au secteur du tourisme de réaliser tout son potentiel, il est impératif de s'attaquer aux questions de la disponibilité des terres, du manque de sécurité, de l'accès aux fonds pour les investisseurs du tourisme, ainsi qu'aux lourdeurs administratives et à la bureaucratie.**

⁶ Tackling Africa's Skills Gap to Build More Robust and Diversified Economies. Banque mondiale, (2017)

Bangladesh

Région
Asie du Sud

Population(2021)
169 356 251
habitants

Croissance démographique (2020)
1.1%

Revenu moyen (2020)
1 968 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
Avec un indice actuel de 0,661, le pays est 129^{ème} sur 191 pays et se place parmi les pays à développement humain moyen.

Accords et partenariats économiques régionaux
Accord commercial Asie-Pacifique, Accord de libre-échange de l'Asie du Sud

Contexte économique

Bien que le secteur de l'agriculture emploie 40,6 % de la population du Bangladesh, il ne représentait que 13 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, d'après les données du Bureau de Statistiques du Bangladesh (BBS) et de la Banque mondiale. Le secteur industriel représente 30 % du PIB et emploie 20,4 % de la population, essentiellement dans le prêt-à-porter et les secteurs de l'industrie légère. Le secteur tertiaire représente 53 % du PIB et emploie 39 % de la population.

L'économie d'exportation du Bangladesh est dominée à plus de 80 % par l'industrie du prêt-à-porter. Pour autant, **le pays demeure essentiellement rural**, avec un taux d'urbanisation de seulement 38,2 %. Des millions de femmes sont employées directement dans l'industrie de la confection vestimentaire et ont fait du pays l'un des plus grands exportateurs de vêtements au monde. Il reste cependant beaucoup à faire en matière d'égalité des genres dans ce secteur. Des recherches de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) montrent que la représentation des femmes aux postes de direction du secteur du prêt-à-porter reste faible¹.

Le Bangladesh a enregistré une croissance annuelle régulière du PIB de plus de 6 %, croissance alimentée par l'essor de sa base industrielle, dominée par le secteur du prêt-à-porter. L'année 2020 a été exceptionnelle en raison du ralentissement



de l'économie dû à la pandémie de Covid-19. **Malheureusement, l'informalité reste un défi majeur au Bangladesh, les emplois informels étant estimés à 85,1 % du nombre total d'emplois sur le marché du travail.**

La technologie mobile est la forme primaire d'accès à Internet au Bangladesh. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile atteignait 171,85 millions en janvier 2021. La Commission de régulation des télécommunications du Bangladesh (BTRC) estime à 117,3 millions le nombre total d'abonnés à internet en mai 2021. Parmi eux, seuls 9,8 millions utilisent des connexions à haut débit, les autres étant des utilisateurs de l'internet mobile. Malgré cela, seulement 28,8 % de la population totale du Bangladesh est abonnée à des services d'internet mobile, chiffres qui révèlent un écart d'utilisation de 67 %. Des investissements de grande ampleur de la part des opérateurs dans l'infrastructure de

¹ OIT 2020, Understanding the Gender Composition and Experience of Ready-Made Garment (RMG) Workers in Bangladesh

² Kenechi O. Achieving mobile-enabled digital inclusion in Bangladesh.GSMA (2021)

réseau ont conduit à une couverture 4G sur 95 % du territoire en décembre 2020², ce qui a contribué à une augmentation du **commerce en ligne**.

Dacca, la capitale, est devenue un pôle de fourniture indépendante de technologies de l'information (TI) et d'externalisation des services informatisés (ITES). Plus de 1 500 entreprises de TI et en lien avec les logiciels sont enregistrées dans le pays, ce qui a créé des opportunités d'emploi pour plus d'un million de personnes. Les exportations de technologies de l'information et de la communication (TIC) du Bangladesh dépassent le milliard de dollars US. Avec une hausse de l'adoption, le potentiel d'emplois supplémentaires dans des secteurs comme la Fintech, les logiciels d'entreprise, les applications mobiles et la production de matériel est immense.

Le Bangladesh dispose également de vastes secteurs d'activité, dont l'industrie pharmaceutique, de la chaussure et de la transformation agricole, qui offrent des opportunités considérables et variées lui permettant de poursuivre la diversification de ses exportations.

Le pays a fortement progressé en tant que plaque tournante de la chaîne d'approvisionnement sud-asiatique, et la pérennité de sa réussite va permettre au Bangladesh de sortir de la catégorie des PMA à l'horizon 2024.

Défis à relever par le secteur privé

- L'essentiel de la **production agricole** du Bangladesh provient de petites exploitations à faible productivité qui déplorent le manque de technologies agricoles pour les aider à accroître leur productivité. Le secteur est confronté à plusieurs difficultés, dont le manque de terres arables, la dégradation des sols et une pénurie de sources d'eau. Les inondations, les cyclones et les sécheresses affectent également les niveaux de productivité et les revenus de l'agriculture.
- Il existe de nombreux **coûts cachés et dépenses non documentées** associés à l'exploitation d'une entreprise, dont la corruption au sein des bureaux gouvernementaux, des taxes

abusives et non coordonnées prélevées par les autorités locales et des **difficultés procédurales en matière de formalisation, ce qui contribue à une augmentation de l'informalité**. Les activités commerciales normales, comme les opérations bancaires, les procédures d'immigration et la délivrance de permis pour des succursales, peuvent être ralenties, voire complètement stoppées, ce qui impacte encore le coût et la durée des transactions commerciales.

- L'enquête Emploi 2016-2017 a estimé que, sur 60,83 millions d'employés, 51,73 millions (85,1 %) travaillent dans le **secteur informel**. On estime que le nombre de femmes exerçant une activité informelle (91,8 %) est supérieur à celui des hommes (82,1 %). Le nombre d'emplois disponibles dans le secteur formel n'a pas progressé au même rythme que la croissance de la population active³. Une population active présentant de bas niveaux d'éducation et de compétence est l'une des principales causes de la faible productivité dans la plupart des secteurs, y compris dans le secteur informel urbain.
- Le **manque de coordination** et de gouvernance transparente dans les aéroports et ports maritimes affecte l'efficacité des services, ce qui se répercute sur le coût et la durée des transactions commerciales.
- Actuellement à la 147^{ème} place sur 180 pays dans l'Indice de perception de la corruption, la corruption au Bangladesh est largement perçue comme endémique à tous les échelons de la société, ce qui a un effet dissuasif sur les investissements et nuit à la croissance économique.
- **Ces dernières décennies, le gouvernement a déployé des efforts importants et de grande envergure dans l'infrastructure**, parvenant à une augmentation des liaisons de transport et de l'accès à l'énergie pour près de 95 % de la population. Des mesures supplémentaires sont nécessaires à l'amélioration de la fiabilité et de la qualité de l'électricité et des systèmes inadaptés de transport et de distribution de l'énergie, tout

³ lightcastlebd- Employment in Bangladesh: How to Tackle the Informal Sector Conundrum.(2020).

en conservant un niveau abordable afin de soutenir la croissance continue de l'industrie et du commerce au Bangladesh. Une hausse du trafic et un système de transport engorgé font partie des principaux inhibiteurs de croissance et de développement des affaires au Bangladesh, notamment dans les secteurs orientés vers l'exportation. Selon la Chambre du commerce et de l'industrie de Dacca, pour répondre aux besoins en infrastructure, le Bangladesh doit investir près de 25 milliards de dollars par an jusqu'en 2030.

- L'utilisation d'argent mobile a connu une croissance rapide pendant la pandémie, offrant plus de possibilités aux personnes ne possédant pas de compte bancaire. Le nombre de clients inscrits à des services bancaires mobiles est passé brutalement à 99,34 millions en décembre 2020. Pour autant, dans les zones rurales, nombreux sont ceux au Bangladesh qui n'ont pas accès à des **sources de financement** formelles, en particulier les petits exploitants et les personnes à faible revenu, en raison de l'ignorance, des garanties exigées et de procédures longues et complexes pénalisant les prêts⁴. La croissance du commerce électronique a été entravée par l'absence d'un système robuste de transaction en ligne, l'importance de la fraude en ligne, le faible recours aux cartes de crédit et de débit, l'absence d'une politique de confidentialité et l'indisponibilité ou les restrictions touchant les principaux sites de transaction en ligne.

Recommandations du secteur privé

- Le gouvernement devrait renforcer et développer l'efficacité des aéroports et des ports maritimes. Pour ce faire, il serait possible de confier la gestion de ces infrastructures clés à des organismes privés qui investissent dans l'automatisation portuaire et aéroportuaire et développent les nouvelles technologies modernes tout en formant les populations locales à leur maniement. Cela permettra également de

créer plus d'emplois dans l'administration, la maintenance et l'ingénierie.

- Le gouvernement devrait impliquer et soutenir les parties prenantes du secteur privé, telles que la Fédération des employeurs du Bangladesh, dans le développement et la fourniture de formations professionnelles axées sur l'entreprise à destination des entrepreneurs du secteur informel, garantissant ainsi que le modèle de formation ciblé sur le développement des compétences soit exhaustif, dynamique et en phase avec les tendances du marché du travail.
- Les initiatives de développement des compétences devraient être combinées à une formation en entrepreneuriat et des possibilités de financement. Il convient de privilégier les jeunes et les femmes du secteur informel, ce qui revient à mettre l'accent sur les besoins et le renforcement des capacités de petites et moyennes entreprises (PME).
- Il convient également d'encourager la participation du secteur privé dans le financement de partenariats de recherche et dans le transfert de technologies et de connaissances entre les entreprises et les universités. Cette approche va stimuler l'innovation et aider les diplômés à développer des compétences appropriées et recherchées sur le marché du travail.
- **Élaborer des politiques équitables de recrutement et de migration** pour endiguer l'exode des talents, un nombre croissant de jeunes choisissant de quitter le pays.
- **Secteur des TIC :** Le gouvernement doit s'associer au secteur privé et mettre en place les politiques fiscales et réglementaires suivantes qui soutiennent le déploiement de l'infrastructure, le développement des compétences et l'emploi⁵.
- Inciter les organismes privés de formation en TI à doter les élèves de connaissances et de compétences numériques par le biais d'un cadre

⁴ Most Nilufa Khatun, Sandip Mitra, Md Nazirul Islam Sarker. Mobile banking during COVID-19 pandemic in Bangladesh: A novel mechanism to change and accelerate people's financial access[J]. Green Finance, 2021, 3(3): 253-267. doi: 10.3934/GF.2021013

⁵ Kenechi O. Achieving mobile-enabled digital inclusion in Bangladesh.GSMA (2021)

exhaustif, fondé sur des données probantes et centré sur les domaines de compétence et les niveaux de qualification.

- Les politiques éducatives devraient intégrer l'apprentissage de l'informatique dans les écoles de niveaux d'enseignement primaire et de base.

- Réduire et simplifier la taxation discriminatoire spécifique au secteur des opérateurs de réseaux mobiles.

- Les zones économiques existantes devraient être élargies et bénéficier de l'infrastructure permettant d'encourager les investissements dans les TIC.

- **Le gouvernement devrait mener une politique de déréglementation en allégeant les impôts et les réglementations nationales qui induisent une hausse des coûts du travail et empêchent toute flexibilité**, ce qui dissuade de passer à l'économie formelle⁶.

- Plus de mesures qui facilitent l'**accès au financement** dans l'économie informelle donneront au gouvernement l'opportunité de recourir à des taxes et d'offrir aux entreprises et entrepreneurs un accès au financement, aux services bancaires, aux subventions et autres avantages. Pour y parvenir, il serait possible de reconnaître les éléments informels des entreprises comme une phase de transition, mettant par là même les PME informelles à l'intersection entre formalité et informalité.

- Inciter le secteur privé à développer l'expansion des exportations, l'expansion de la demande nationale et des stratégies de substitution des importations.

- Il faudrait mettre en place des zones économiques spéciales dans les régions sous-développées ou dans les districts moins industrialisés en offrant quelques subventions. Cette mesure crée, dans ces régions, des opportunités d'emploi dans l'industrie pharmaceutique, de la chaussure, de la construction, de la transformation agricole etc.

- Le gouvernement devrait impliquer le secteur privé (et lui procurer des financements) dans l'élaboration de stratégies visant à renforcer les sous-secteurs manufacturiers à forte main-d'œuvre existants, en favorisant la diversification des produits et en stimulant un passage au haut de gamme dans les secteurs traditionnels, en fonction des opportunités émergentes sur le marché mondial. Les productions industrielles peuvent être diversifiées vers des produits nécessitant moins de technologie tels que les articles de papeterie, les accessoires pour téléphones portables, les parapluies, l'éclairage de base, les carrelages⁷, etc.

- Suppression des taxes et frais de douane sur les matières premières importées à des fins de production.

⁶ Mujeri, M. Informal economy and economic inclusion Policy options for Bangladesh. The Daily Star.(2020)

⁷ Khaled Chowdhury. Bangladesh needs to diversify its export basket. (2018)

Bénin

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

11 485 048
habitants

Croissance démographique

3,24% par an

PIB/habitant (2020)

1291 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,545 (158^{ème}/189)

Contexte économique

Pays relativement stable politiquement, il est important de souligner que le Bénin a un peu profité de la crise politique et économique en Côte d'Ivoire pendant la première décennie de 2000 pour enregistrer des performances économiques solides au niveau de la croissance, notamment du fait de l'augmentation de l'activité du port de Cotonou au détriment de celui d'Abidjan.



Une récente visite de travail des experts du FMI en novembre 2021 note que l'amélioration du climat des affaires au Bénin est sur la bonne voie, même si elle reste lente. En effet, les réformes structurelles engagées par le gouvernement commencent à porter leurs fruits, malgré les nombreux efforts restant encore à faire en matière de lutte contre l'informalité, de formation du capital humain, d'accès aux infrastructures publiques (eau, électricité, téléphone), d'octroi des prêts aux entrepreneurs, d'exécution des contrats et de paiement des taxes et des impôts. Les experts du FMI ont également noté une reprise économique robuste en cours au Bénin, tirée entre autres par la normalisation du trafic de marchandises au port de Cotonou, l'un des principaux moteurs de croissance du pays. S'agissant du plan de riposte anti-Covid-19, le gouvernement est en train de renforcer sa campagne de vaccination pour en accroître le taux, notamment en collaborant étroitement avec les communautés locales et en élargissant la capacité de déploiement des vaccins.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en

2018 ont permis de dénombrer 1.742.305 Unités de Production Informelle (UPI). Les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires au Bénin ont trait en autres à :

- **L'informalité généralisée** - l'économie informelle est généralisée et estimée à 95,3 % du total des emplois. Ce qui indique que malgré l'augmentation de la croissance depuis le début de la décennie 2000, le secteur privé béninois reste sous-développé.
- **Un secteur manufacturier toujours en-deçà** - le secteur manufacturier emploie seulement 12,1 % de la main-d'œuvre au Bénin, malgré le fait que le pays dépend beaucoup des exportations.
- **L'informalité touche davantage les secteurs porteurs de l'économie** - en effet, 31,7 % d'UPI sont répertoriées dans le secteur de l'industrie, 39,2 % dans le secteur du commerce et 29,1 % dans le service.
- **Un système d'emplois insuffisant, concernant la création d'emplois** - 34,5 % des

jeunes de 15-24 ans ne poursuivent aucune formation scolaire et ne participent pas au marché du travail. Par ailleurs la durée moyenne de chômage est de 4,8 ans au niveau national. Selon toute attente, elle est plus longue chez les jeunes demandeurs d'emplois (primo-demandeurs) que chez les anciens actifs, respectivement 5,2 ans et 3,6 ans.

- **Un secteur informel renforçant la pauvreté** - pour rappel, 95,3 % des individus opèrent dans l'économie informelle contre 4,7 % dans l'économie formelle. La durée moyenne d'années d'études réussies par la main-d'œuvre d'UPI est estimée à 2,9 ans. Les jeunes de 15-24 ans et 25-34 ans occupent davantage des emplois précaires avec respectivement 39,7 % et 18,9 %. Il existe également ici une forte corrélation entre le niveau d'études et le revenu mensuel moyen et le mode d'insertion sur le marché du travail. Les acteurs de l'économie formelle ont un meilleur revenu supérieur au SMIG que les acteurs de l'économie informelle par exemple. Le revenu mensuel moyen au Bénin est de 65 468 FCFA. Le revenu mensuel moyen varie de 39 513 FCFA chez les travailleurs du secteur informel avec au minimum 1 an d'étude à 82 060 FCFA jusqu'à atteindre 205 100 FCFA chez les travailleurs du secteur formel avec au minimum 9 et 15 années d'études respectivement.

- **Un sous-développement du capital humain du fait d'un système éducatif faible** - le Bénin est classé 158ème sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain avec 0,545.

- **Un secteur privé faible du fait de l'insuffisance de sensibilisation des chefs d'UPI quant à l'importance du passage de leurs activités de l'informel au formel** - Il ressort que 57 % des dirigeants d'UPI ne sont pas au courant des avantages de la formalisation de leurs entreprises contre 20,8 % qui sont réticents à la formalisation. Par conséquent, seulement 4,3 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Ce taux est encore plus bas que ses confrères des pays de l'UEMOA. Ceci explique également le fait que seulement 18,7 % d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités si une amélioration

du climat des affaires, notamment de la fiscalité en vigueur, des procédures administratives et judiciaires. Cette faible volonté de formaliser leurs activités au niveau des entrepreneurs est certainement due à une fiscalité rigide dans le pays. Cependant, le pays enregistre un meilleur score concernant l'indice de perception de la pauvreté.

- **Une corruption sensiblement élevée** - même si 71,8 % de la population de 18 ans estime que la corruption est importante dans le pays et nuit ainsi à l'ensemble de l'économie. Selon le rapport 2020 de Transparency International, le Bénin occupe la 83ème place sur 180 pays. Ce qui prouve une volonté politique du gouvernement à améliorer le climat des affaires, notamment à développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux comme son homologue du Burkina Faso.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axées sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalién pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;

- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie du suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;

- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;

- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprises ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des

universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;

- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés

en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;

- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Burkina Faso

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

19 751 535
habitants

Croissance démographique

3,07% par an

PIB/habitant (2020)

830,9 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,452 (182^{ème}/189)

Contexte économique

Il convient de souligner qu'en dépit des efforts effectués par le Gouvernement au niveau des réformes du dispositif législatif et réglementaire de l'amélioration du cadre des affaires, avec notamment la simplification de nombreuses procédures administratives mises en place par des politiques sectorielles, la vie des entrepreneurs au Burkina Faso reste difficile. En effet, il persiste toujours des défis liés à la sécurité dans le pays, la création d'entreprises, à l'accès aux infrastructures, à l'obtention des crédits, au commerce transfrontalier et à la fiscalité excessive couplés aux effets néfastes de la Covid-19.



S'agissant de l'impact socio-économique de la crise sanitaire de la Covid-19 au Burkina Faso, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) fait remarquer que le plan de riposte avec les mesures barrières de confinement et d'atténuation prises par le gouvernement a eu des conséquences négatives sur la production et sur la demande des biens et services, les activités commerciales et le bien-être des populations en général et des travailleurs du secteur informel en particulier.

En effet, du côté de l'offre de biens et services, la quantité et la qualité du facteur travail ont été touchées. Le confinement a conduit à la perte de production et à l'inactivité d'une partie de la population auparavant occupée, notamment dans le secteur informel. Or, le secteur informel fournit une bonne partie du PIB au Burkina Faso et mobilise 70 % de l'emploi total non agricole (près de 95 % des travailleurs de l'agglomération de Ouagadougou). Par ailleurs, les secteurs du tourisme, de la culture,

du commerce (restaurants et hôtels) et du transport (respectivement 23,8 % et 8,9 % du PIB en 2019) sont autant impactés que le secteur informel.

Du côté de la demande de biens et services, les effets négatifs de la Covid-19 concerne : (i) une baisse de la consommation des ménages. En effet, les revenus des ménages ayant baissé du fait de la perte de production, la consommation à moyen et long termes a un coût ; (ii) une baisse des investissements privés et publics et du crédit à l'économie pour la reprise du secteur privé ; (iii) une réorganisation du budget de l'État. En effet, la baisse de l'activité économique a entraîné une baisse des recettes fiscales et non fiscales ; (iv) la baisse des dépenses d'investissement public au profit des dépenses sociales et surtout des dépenses de santé directement liées à la Covid-19, ce qui creuse davantage le déficit budgétaire ; (v) un ralentissement du commerce extérieur, dû à la baisse des prix des principaux produits d'exportation, couplée à la fermeture des frontières des pays importateurs.

Du point de vue social, la crise a aggravé les défis de pauvreté des ménages, notamment des promoteurs et des travailleurs du secteur informel. Par conséquent, on note une augmentation des inégalités avec un risque de recrudescence de l'insécurité et des protestations sociales. En effet, le pays est confronté depuis 2016 à une insécurité généralisée qui se manifeste avec acuité dans les régions dites des trois frontières du Burkina, du Mali et du Niger.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2018 ont permis de dénombrier 2.290.418 Unités de Production Informelle (UPI), réparties en majorité en zone rurale (68 %). Les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires au Burkina-Faso ont trait en autres à :

- **La situation de fragilité du pays liée à la crise politique menée par les différents partis politiques combinée aux conflits, notamment les attaques armées des groupes djihadistes** - depuis le début de la crise du sahel, de nombreuses attaques des groupes djihadistes sont régulièrement perpétrées au sein de la capitale, Ouagadougou. Ce qui peut freiner les investisseurs étrangers à investir davantage au Burkina Faso.
- **L'informalité** - L'économie informelle est estimée à 91,8 % du total des emplois. Ce qui indique que malgré les crises politiques, le pays enregistre des progrès économiques, même si le taux de croissance annuel du PIB par habitant a relativement baissé passant de 6,51 % en 2018 à 5,70 % en 2019. Cependant beaucoup d'efforts restent à faire en matière de développement, d'amélioration du secteur privé en particulier.
- **Un secteur manufacturier toujours faible** - le secteur manufacturier emploi seulement 19,7 % de la main d'œuvre au Burkina Faso.
- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une main-d'œuvre importante

dans l'économie informelle sont le commerce (48 %), l'industrie (37,6 %), et le service (14,3 %).

- **Une pauvreté affectant davantage les ménages et les femmes** - l'état de pauvreté devient nettement inquiétant au Burkina Faso. Il ressort que 23,9 % de la main-d'œuvre gagne un salaire inférieur au SMIG. Cependant, il existe des disparités de genre. En effet, 31,2 % des femmes gagnent un salaire inférieur au SMIG contre 18,2 % des hommes.
- **Un système d'emplois insuffisant, concernant la création d'emplois** - dans l'ensemble, la durée moyenne de chômage est estimée à 4,5 ans. La durée moyenne de chômage est plus longue parmi les jeunes demandeurs d'emplois, notamment les primo-demandeurs, que parmi les anciens actifs, respectivement 5,1 ans et 2,4 ans, ce qui renforce le poids de l'économie informelle.
- **Un secteur informel renforçant la pauvreté** - pour rappel, 70,1 % des individus opèrent dans l'économie informelle contre 29,9 % dans l'économie formelle. La durée moyenne d'années d'études réussies par la main-d'œuvre d'UPI est estimée à 2 ans. Les jeunes de 15-24 ans et 25-34 ans occupent davantage d'emplois précaires avec respectivement 59,5 % et 35,5 %. Il existe également ici une forte corrélation entre le niveau d'études et le revenu mensuel moyen et le mode d'insertion sur le marché du travail. Les acteurs de l'économie formelle ont de meilleurs revenus supérieurs au SMIG que les acteurs de l'économie informelle par exemple.
- **Un sous-développement du capital humain du fait d'un système éducatif faible** - le Burkina Faso est classé 182èmesur 189 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain avec 0,452.
- **Une faible politique nationale de formation et d'absorption des jeunes sur le marché du travail** - En effet, 40,9 % des jeunes de 15-24 ans ne poursuivent aucune formation éducative et ne participent pas au marché du travail. Compte tenu également du fait que le taux de chômage au sens du BIT touche davantage les

jeunes entre 15-34 ans (6,6 %) et que ces derniers contrairement aux anciens actifs mettent plus de temps à trouver un emploi, ces inégalités sociales peuvent créer des tensions sociales et réduire les efforts du gouvernement vers la voie du développement économique.

- **Un secteur privé faible du fait de l'insuffisance de sensibilisation des chefs d'UPI quant à l'importance du passage de leurs activités de l'informel au formel** - Il ressort que 60,6 % des dirigeants d'UPI ne sont pas au courant des avantages de la formalisation de leurs entreprises contre 23,6 % qui sont réticents à la formalisation. Par conséquent, seulement 12 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Toutefois 31,6 % d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités si une amélioration du climat des affaires survient, notamment de la fiscalité en vigueur, des procédures administratives et judiciaires.

- **Une corruption néanmoins élevée** - 70,6 % de la population de 18 ans estime que la corruption est importante dans le pays et nuit ainsi à l'ensemble de l'économie. Selon le rapport 2020 de Transparency International, le Burkina Faso occupe la 86ème place sur 180 pays. Ce qui prouve une volonté politique du gouvernement d'améliorer le climat des affaires, notamment à développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;

- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;

- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;

- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;

- Respect des accords ;

- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;

- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de

l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités;

- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;

- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles

montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;

- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique, pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cyber sécurité et cyber défense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;

- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprises ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population,

notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;

- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Cambodge

Région
Asie du Sud-Est

Population(2021)
16 589 023
habitants

Croissance démographique (2020)
1,2 %

Revenu moyen (2021)
1 625 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
Grâce à des avancées sur le plan des revenus, de la santé et de l'éducation, l'IDH du Cambodge a progressé de 56,9 % en 2022, le plaçant dans la catégorie des pays à développement humain moyen et 146^{ème} sur 191 pays.

Accords et partenariats économiques régionaux
Partenariat économique régional global [Regional Comprehensive Economic Partnership], Accord de libre-échange entre le Cambodge et la Chine

Contexte économique

Pays à l'économie de marché ouverte, le Cambodge a connu une excellente croissance économique au cours des dix dernières années. De 2014 à 2019 (hormis 2020 et les effets de la crise du Covid-19), le taux de croissance du PIB du Cambodge a été stable à 6,8 % à 7,5 % ; on s'attend à ce que ce taux se maintienne en 2022. Toutefois, le pays reste l'un des plus pauvres d'Asie. Le Cambodge dépend de l'aide étrangère, le soutien des donateurs constituant au total environ 25 % du budget de l'État. Malgré de bonnes performances dans les secteurs du vêtement, du tourisme, de la construction et de l'immobilier, le Cambodge demeure un pays agricole.



Huit pour cent de la population du Cambodge vit dans des zones rurales et quelque 37 % de la population active totale travaillait directement dans le secteur agricole en 2017. Le gouvernement cambodgien pratique une politique d'encouragement des investissements dans l'agriculture, la diversification des productions agricoles et l'amélioration de l'irrigation et de la gestion hydrique. La Politique de développement industriel 2015-2025, un plan lancé en 2015, inclut un objectif de réduction des coûts logistiques et de consommation électrique dans le conditionnement et la transformation des produits alimentaires. Les perspectives pour l'emploi non agricole dépendront d'investissements plus importants dans le renforcement des exportations et la diversification des produits manufacturés.

La croissance rapide du secteur du vêtement, qui a modifié l'éventail des exportations du pays en

un temps relativement court, s'est traduite par une concentration élevée des produits et du marché. Ce mouvement de concentration rapide dans le vêtement s'explique par la nature des premiers accords de libre-échange signés par le Cambodge, l'avantage comparatif du pays pour le travail d'assemblage à bas salaires et son ouverture aux flux de capitaux. La majeure partie des articles vestimentaires exportés par le Cambodge s'adressent au segment deuxième qualité/bas prix du marché américain, avec une diversification négligeable pour le type de vêtements.

En raison de l'existence d'une main-d'œuvre agricole abondante, il est important pour le Cambodge de favoriser les liens entre petits exploitants et grandes fermes ou sociétés agricoles afin d'assurer le développement d'une industrie d'agro-transformation, d'augmenter la proportion de produits à grande valeur ajoutée dans les exportations

et d'impulser la croissance de l'agriculture industrielle. Toutefois, la source principale de création d'emplois et de croissance économique à long terme au Cambodge sera l'industrialisation, avec de nouveaux acteurs industriels et de nouvelles méthodes de production qui prendront pied sur de nouveaux marchés grâce à des produits à haute valeur ajoutée, dont des produits de consommation et des équipements de production. Les secteurs de l'industrie et des services sont ceux où se créeront sans doute la majorité des nouveaux emplois du pays, et les emplois de plus grande qualité. À son tour, cette évolution ouvre d'importantes questions de politique publique touchant au développement de grappes d'entreprises et de liens transversaux dans l'environnement d'entreprise du Cambodge.

Au cours des dernières années, l'industrie du tourisme est rapidement parvenue à maturité grâce à la stabilité politique et économique du pays et à l'augmentation considérable de touristes chinois se rendant au Cambodge. Selon les médias, les visiteurs étrangers étaient 6,2 millions en 2018, un afflux renforcé par une augmentation significative du nombre de touristes chinois. Si la plupart des touristes sont attirés par le complexe historique et culturel d'Angkor Vat, un nombre croissant d'entre eux visitent également les plages de Sihanoukville dans le sud du pays. Selon les estimations, le revenu annuel généré par le secteur du tourisme était de 4 milliards \$ en 2018.

Défis à relever par le secteur privé

- **Accès limité et coûts élevés de l'énergie:** Les prix de l'électricité au Cambodge sont parmi les plus élevés de la région en raison d'un manque de systèmes intégrés de transport à haute tension et du coût élevé du fuel importé. L'électricité dans les villes de province est plus chère et son approvisionnement moins fiable que dans la capitale Phnom Penh. Dans les zones rurales très reculées, la seule source d'électricité est souvent un petit générateur portable. Toutefois, le gouvernement du Cambodge a fixé un objectif d'électrification de tous les villages et de raccordement d'au moins 70 % des ménages à une source d'électricité de qualité réseau d'ici à 2030.

- **Infrastructure routière déficiente :** Les transports au Cambodge s'effectuent en majeure partie par la route, avec des écarts significatifs entre ville et campagne pour ce qui concerne l'accessibilité routière. Quelque 75 % du réseau routier est constitué de routes rurales, dont seuls 5 % sont asphaltées. L'accès limité à des routes praticables par tous temps a un effet négatif sur les chaînes de valeur des produits alimentaires et sur l'accès aux soins de santé, à l'enseignement et d'autres services publics, un problème exacerbé par des inondations fréquentes. Des liaisons routières meilleures et plus robustes sont nécessaires au soutien d'un développement durable.

- **Sous-développement du capital humain :** Pour les entreprises locales, trouver du personnel qualifié constitue un défi, en particulier pour les postes techniques et ceux qui demandent des compétences professionnelles spécifiques. Selon les indications du secteur privé, les besoins en ressources humaines de qualité dépassent de loin l'offre, le manque de personnel bien formé étant l'un des principaux obstacles à la croissance et à la compétitivité des entreprises. Selon les projections de la Banque mondiale, les fractions de la population sans formation scolaire ou ayant seulement une formation primaire seront de 23 % et de 49 % respectivement en 2050. La participation à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels [*Technical and vocational education and training*] en pourcentage des scolarisations du cycle secondaire est de 2,3 % seulement ; le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur compte parmi le plus bas des pays de l'ASEAN après le Myanmar. Une enquête de 2011 conduite par l'OIT indiquait que 73 % des employeurs ont le sentiment que les diplômés universitaires au Cambodge ne disposent pas des compétences adéquates, plus de 62 % des employeurs faisant également observer que les diplômés de l'enseignement professionnel n'ont pas les qualifications voulues¹.

- **Peu d'innovation et investissements limités en recherche et développement :**

1 <https://documents1.worldbank.org/curated/en/620151496155751423/pdf/115189-replacement-PUBLIC-SCD-Cambodia-web.pdf>

Sur l'Indice mondial de l'innovation (IMI), le Cambodge occupait la 95^{ème} place sur 128 pays en 2016. Les principaux freins à l'innovation sont une faible adoption des TIC et le faible nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

- **Importance du secteur informel :** Le secteur privé au Cambodge se compose essentiellement de petites entreprises informelles pour seulement une poignée de grandes entreprises modernes. La lourdeur des procédures de formalisation constitue sans doute l'un des facteurs expliquant le "segment moyen manquant", alors que de telles entreprises seraient une clé pour une amélioration de la productivité et la création d'emplois : dans l'état actuel des choses, un grand nombre d'entreprises semblent choisir de rester "petites". **Parmi les principales difficultés de l'environnement d'entreprise, on peut citer le temps, le coût et les procédures nécessaires à la création officielle d'une entreprise, ce qui a un effet dissuasif sur la formalisation de l'économie.**

- **La corruption fait obstacle au développement du secteur privé.** Les dons, gratifications ou honoraires informels sont monnaie courante dans les transactions publiques, lors des rencontres avec les agents du fisc ou pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un raccordement à l'électricité ou à l'eau. La corruption permet d'accélérer les autorisations, l'obtention de licences et d'autres démarches administratives requises pour l'investissement. Le manque de transparence dans les relations et le traitement des dossiers entre les acteurs publics et privés est une source de frustration qui a empêché jusqu'à ce jour de rendre les marchés existants plus efficaces et l'ouverture de nouveaux marchés. Se constituent de ce fait des systèmes inefficaces qui engendrent un surcroît de coûts, répercutés sur les consommateurs.

- **L'accès limité au financement est un obstacle majeur à la croissance et au développement des MPME. Beaucoup de MPME n'ont pas accès au financement en raison de l'importance des garanties à fournir, du coût élevé du financement (taux d'intérêt)**

et de l'impossibilité de répondre aux exigences légales imposées par les institutions financières pour l'obtention d'un prêt. En raison de lacunes dans l'information et d'un manque d'accès à des prêts bancaires à long terme ou à des mises de fonds, l'investissement et une croissance durable constituent des objectifs difficiles pour les MPME. À son tour, cette situation entraîne les coûts de production vers le haut et réduit les possibilités d'expansion.

- **Freins à la diversification et la création de valeur dans le tourisme :** Ces freins comprennent une infrastructure déficiente une fois que l'on quitte les principales enclaves touristiques, la disponibilité limitée de capital humain et une compétitivité en recul sur les prix. L'infrastructure de transports inadéquate et la piètre qualité des services environnementaux entravent la croissance d'un tourisme plus durable et plus inclusif, de nombreuses destinations secondaires n'étant pas en mesure d'attirer des investissements privés. Cette situation dissuade les visiteurs de quitter les sentiers battus et pousse à une croissance déséquilibrée, centrée autour de Siem Reap et de Phnom Penh.

- Malgré des efforts récents en vue d'un plus grand ajout de valeur, la productivité du secteur du vêtement au Cambodge reste encore inférieure à celle de la plupart des pays homologues. Alors que la productivité du travail des entreprises de fabrication de taille médiane est meilleure au Cambodge que dans la plupart des pays comparables (à l'exception des Philippines et du Viet Nam), son taux global est relativement bas pour l'ensemble des entreprises cambodgiennes. Cette situation s'explique par une faible intensité capitaliste des entreprises et par le fait que, dans l'industrie du vêtement, les investisseurs se servent principalement du Cambodge comme d'une plate-forme d'exportation de productions à faible coût et à faible productivité.

- Étant donné l'application limitée de mesures sanitaires et phytosanitaires, un nombre considérable de produits cambodgien continuent d'être exclus des marchés d'exportation pour des raisons de manque d'hygiène lors de la fabrication et

de la manipulation ou de risque d'autres contaminations.

- Le manque de contrôle et de poursuites des cas de violation de droits de propriété intellectuelle (DPI), de vente de contrefaçons et de produits piratés demeure un obstacle à la constitution d'un secteur privé dynamique. Les violations de DPI ont conduit à des pertes d'activité, de revenu, de réputation et d'avantage compétitif.

Recommandations du secteur privé

- Les pouvoirs publics devraient inviter le secteur privé à s'associer à des initiatives en vue d'un renforcement et d'une modernisation du secteur des services en tant que voie pour le Cambodge de quitter son mode actuel de participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM), où prédominent les productions à forte intensité de main-d'œuvre et les produits à faible valeur ajoutée (assemblage). Des services modernes tels que la finance, l'assurance, les télécommunications, le transport et la logistique constituent des points d'appui critiques pour l'exportation de produits manufacturés, et un marché des services efficace est un facteur essentiel pour améliorer la compétitivité des pays. Comme des segments de services tels que la conception, le marketing et la distribution au détail sont ceux où se génère la majeure partie de la valeur ajoutée au sein d'une chaîne de valeur, l'amélioration de la compétitivité de son secteur des services devrait être une priorité pour le Cambodge si le pays souhaite voir ses entreprises gagner en statut dans les CMV.

- **Une collaboration du secteur privé avec l'acteur public est un préalable nécessaire à la mise en place d'un cadre national de développement du capital humain.** Une telle collaboration contribuera à élaborer une stratégie informée de développement humain, comprenant des politiques ciblées d'enseignement et de formation, une montée en compétences de la main-d'œuvre adulte existante et la préparation des jeunes à l'acquisition des compétences du XXI^{ème} siècle.

- Il conviendrait de proposer aux chefs de

petites entreprises des programmes de formation accélérée à des compétences spécifiques : financement et gestion financière, formalisation et statut officiel, compétences de l'entrepreneur.

- Il faut intégrer la culture numéro d'entreprise et les capacités humaines ("savoir-être") du XXI^{ème} siècle dans les programmes d'enseignement. De même, il faut que les technologies de l'information et des communications (TIC) et la formation à l'informatique, en ce compris le développement logiciel, le développement web et la programmation, soient incluses dans les programmes des écoles ainsi que de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

- Les entreprises disposant de bonnes bases et capacités organisationnelles devrait être impliquées directement dans le développement de compétences par le biais de détachements, d'apprentissages en alternance et stages en entreprise, les entreprises participantes pouvant bénéficier d'incitants sous la forme de déductions fiscales ou de subventions.

- Développer les partenariats public-privé (PPP) dans l'enseignement technique et professionnel de façon à accorder la formation aux compétences avec les besoins du marché du travail. Les acteurs privés dans le domaine de la formation devraient bénéficier d'incitants grâce à des fonds ciblés et des partenariats prévoyant des réductions d'impôts afin de restructurer les programmes de l'enseignement et des formations techniques et professionnelles.

- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche, surtout dans les domaines du STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et de l'agriculture, dans des institutions d'enseignement supérieur ciblées, et améliorer la gouvernance du secteur. **De meilleures opportunités éducatives sont nécessaires pour répondre aux demandes et besoins des**

employeurs à mesure que leurs entreprises évoluent vers des processus et des produits à plus grande valeur ajoutée.

• **Soutien à une stratégie de croissance économique à fort taux d'emploi et tirée par le secteur privé, par les actions suivantes :**

- Évaluer et renforcer les programmes existants de soutien au secteur privé, comme l'apurement accéléré des arriérés et le remboursement accéléré de montants TVA, ou des prêts bonifiés ciblés.
- Amélioration de la qualité, de la fréquence et de la portée du dialogue public-privé.
- S'attaquer aux inefficacités des traitements administratifs dans la réglementation du secteur privé et simplification des procédures d'octroi d'agréments et de licences d'exploitation.
- Dans l'investissement public, priorisation d'infrastructures « prêt-à-investir » pour le secteur manufacturier et celui du tourisme.
- Intensification de l'investissement public d'atténuation de la pauvreté et d'impulsion de la croissance, dont des projets "travail contre rémunération", tout en promouvant des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre afin de générer des emplois en tirant parti du redressement rapide de la demande intérieure de biens de consommation.
- Faciliter l'investissement intérieur et étranger, en expansion à la suite de la conclusion récente d'accords bilatéraux et régionaux de libre-échange, dont l'Accord de libre-échange entre le Cambodge et la Chine et le Partenariat économique régional global.
- Observer et suivre les vulnérabilités économiques dues au boom prolongé de la construction et de l'immobilier.
 - o Proposer un soutien public plus affirmé à des écosystèmes de l'entreprise et de l'innovation.

• **Renforcer la productivité des entreprises domestiques par un meilleur accès aux marchés.** Le gouvernement devrait inciter les acteurs du secteur privé à participer au développement d'initiatives en vue de mettre les petits exploitants agricoles en connexion avec des marchés alimentaires lucratifs ; il s'agit là d'un moyen efficace de réduction de la pauvreté rurale. Les pouvoirs publics devraient assurer l'accès aux informations de marché et proposer des formations, de sorte que les cultures répondent en quantité et en qualité aux produits demandés par le marché, et que les exploitants puissent conditionner, transformer et commercialiser leurs produits de manière efficace.

• **Mettre en place des cadres adéquats de partage et d'atténuation du risque et des instruments de financement à long terme.** Ce résultat peut être obtenu par une intensification des sources semi-formelles de financement externe, abaissant les coûts d'entrée pour les acteurs et les utilisateurs. Les pouvoirs publics devraient développer des initiatives en soutien aux associations de petites entreprises/incubateurs et renforcer les associations existantes afin de réduire les coûts fixes liés aux programmes de formation au financement et à d'autres services.

• **Les pouvoirs publics doivent adopter des mesures destinées à réduire la dépendance envers les intrants et matières importés.** Ce soutien devrait inclure des investissements supplémentaires dans les entreprises manufacturières et des subventions publiques pour l'outillage et les machines, afin de créer une base industrielle forte au Cambodge. Des efforts devraient être faits pour assurer, autant que possible, une transition vers des matières premières locales et un centrage sur l'ajout local de valeur, en particulier dans l'industrie de fabrication, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de biens importés. Le gouvernement devrait envisager une protection des PME cambodgiennes en mettant l'accent sur le recours à des contenus locaux dans le cadre de projets publics.

- Il importe que le gouvernement élabore une politique axée sur l'amélioration et la réhabilitation d'infrastructures routières critiques dans l'ensemble du pays à l'aide d'interventions résistantes au climat et au changement climatique. Cette action réduira les perturbations de l'accès aux marchés par les inondations et les fortes pluies, améliorera les liaisons routières avec les sites touristiques et générera de l'emploi pour les communautés locales pendant les travaux de construction et d'entretien des routes.
- Les pouvoirs publics devraient rechercher l'implication du secteur privé en vue de la mise en œuvre d'actions prioritaires telles que la Stratégie de financement de l'accessibilité des routes rurales [*Rural Roads Accessibility Financing Strategy*], les actions de sensibilisation

à la sécurité routière, les études sur les services de transport en zone rurale et la fourniture d'une assistance technique pour la préservation des équipements de bord de route, ainsi que pour des actions de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, le renforcement de capacités et un soutien à la gestion de projets.

- Il importe que le gouvernement élabore des politiques en vue de réduire l'informalité dans le secteur agricole en veillant à une sécurité d'occupation des terres, en proposant des services agricoles et sociaux, en assurant un accès à des infrastructures ciblées pour les petits exploitants et les communautés travaillant essentiellement dans l'économie informelle.

République Démocratique du Congo (RDC)

Région

Pays de l'Afrique centrale – Coopération Économique
et Monétaire en Afrique centrale (CEMAC)

Population

84 068 091
habitants

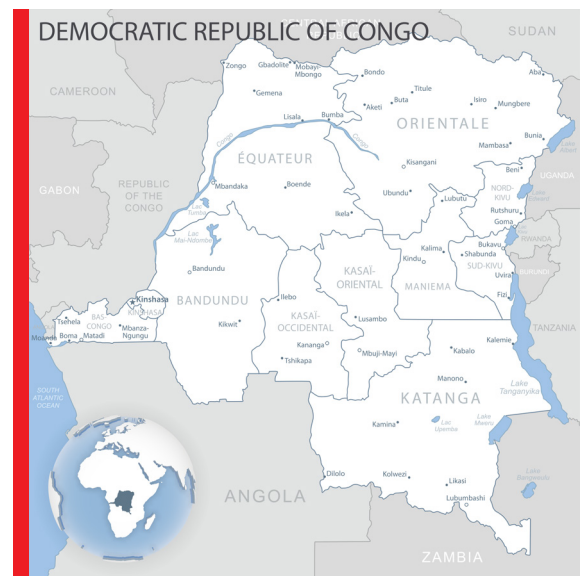
Croissance démographique
3,30% par an

PIB/habitant (2020)
556,8 \$ USD

Pays développement humain faible
IDH 0,480(175^{ème}/189)

Contexte économique

Pays de l'Afrique centrale classé parmi les pays fragiles et en situation de conflit, la République Démocratique du Congo (RDC) rencontre d'énormes difficultés liées à l'informalité, au développement humain, à l'insuffisance des infrastructures, à l'inefficacité des pouvoirs publics et à la corruption qui se posent comme des barrières au développement du secteur privé. Malgré la richesse de son sous-sol, la RDC n'arrive toujours pas à améliorer ses performances économiques. La situation du climat des affaires n'est toujours pas au beau fixe.



Comme dans tous les PMA, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu des répercussions économiques dans l'économie de la RDC. Les restrictions sur les opérations commerciales, les perturbations aux frontières internationales et la baisse de la demande pour les exportations ont eu un impact négatif sur la croissance, l'emploi et les niveaux d'endettement. Aujourd'hui, comme le souligne la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), la pandémie reste un frein à la croissance économique et au développement du secteur privé en particulier. Actuellement, 50% des entreprises en RDC connaissent des retards ou des perturbations dans leurs chaînes d'approvisionnement. De plus, 60 % des entreprises ont connu une forte baisse de leurs revenus par rapport à ceux des années antérieures avant la crise. Par conséquent, deux tiers des chefs d'entreprise ont déclaré recruter moins, en signant des contrats à durée déterminée aux nouveaux personnels.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête sur l'Emploi, le Secteur Informel et sur la Consommation des Ménages réalisée en 2012 par l'Institut National de la Statistique (INS) ont permis de dénombrer près de 3,4 millions d'Unités de Production Informelle (UPI) en RDC. Les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires en RDC ont trait en autres à :

- **L'informalité généralisée** - Ici, 88,6 % des actifs occupés sont employés dans le secteur informel.
- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent un grand nombre d'UPI sont le commerce (62,1 %), l'industrie (16,4 %), le service (19,6 %) et les activités extractives (1,9 %).

- **Un secteur privé faible, une économie davantage agricole que sur l'industrialisation** - plus de 70 % (71,2 %) des actifs occupés sont employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services (24,4 %) et moins de 5 % (4,4 %) dans l'industrie.

- **Une informalité qui aggrave la vulnérabilité et la précarité de sa main-d'œuvre** - plus de 96 % des actifs occupés dans le secteur informel ne bénéficie pas d'une protection sociale. Par ailleurs, les emplois dans le secteur informel sont caractérisés par une grande précarité des conditions d'activité. On estime à 56,4 % le nombre d'UPI qui sont sans local professionnel et à 37,4 % le nombre d'UPI qui exercent leur activité à domicile. Il ressort également que les actifs occupés du secteur informel travaillent en moyenne 52,1 heures par semaine. La rémunération mensuelle moyenne des actifs occupés du secteur informel est d'environ 62 740,9 CDF (inférieure au SMIG).

- **Un secteur informel composé essentiellement de micro-unités** - On note une prépondérance des UPI de petites tailles. Environ 82,3 % des UPI sont réduites à une seule personne. La taille moyenne des UPI est estimée à 1,3 personnes.

- **Un manque d'accès au crédit** - Le capital, facteur déterminant de la fonction de production, n'est pas possédé par une bonne partie des UPI (22,7 %) pour l'exercice de leurs activités. Par ailleurs, l'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des UPI avec plus de 88,4 % de la valeur totale du capital.

- **Des inégalités salariales** - dans l'ensemble, les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes. En effet, le revenu médian des femmes est de 15 000 CDF, tandis que celui des hommes est de 38 000 CDF.

- **Un faible niveau des infrastructures publiques** - parmi les UPI disposant d'un local, 87,7 % n'ont pas accès à l'électricité, 96 % au téléphone et 91,5 % à l'eau.

- **Un secteur privé faible** - Il ressort que seulement 2,7 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Par contre, 28,4 % d'UPI se disent prêts à formaliser leurs activités. 44,8 % contre 55,2 % des chefs d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités en cas d'amélioration du climat des affaires. En effet, environ 94 % d'UPI ne possèdent pas de numéro d'identification national et ne tiennent pas une comptabilité formelle.

- **La faible formation du capital humain** - La RDC occupe la 175^{ème} place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, le taux net de scolarisation au primaire est de 68,6 % ; ce taux est encore plus faible dans le secondaire, soit 36,7 %.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2021 de Transparency International, la RDC occupe la 169^{ème} place sur 180 pays. Ceci prouve une faible volonté politique du gouvernement à améliorer le climat des affaires, notamment à développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;

- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;

- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent

par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;

- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques

régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;

- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprises ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau

des différents pays ;

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Djibouti

Région
Pays de l'Afrique de l'Est

Population
958 920 habitants

Croissance démographique
2,80% par an

PIB/habitant (2020)
3425,5 \$ USD

Pays développement humain faible
IDH 0,524 (166^{ème}/189)

Contexte économique

Pays de l'Afrique de l'Est, considéré comme la porte d'accès à l'Afrique de l'Est, l'économie djiboutienne est essentiellement tributaire du secteur tertiaire, maritime en particulier. Cependant, l'économie de Djibouti est essentiellement dominée par le secteur informel urbain, en termes d'emplois, de revenus de satisfaction des besoins de base et une façon implicite aussi pour le maintien de l'équilibre social. Les contraintes économiques et institutionnelles liées à la pression fiscale, aux procédures administratives (la réglementation), à l'insuffisance d'accès au financement et à la forte concurrence du marché du fait de l'étroitesse des débouchés sont entre autres les obstacles à l'amélioration de l'environnement des affaires à Djibouti. Toutefois, les réformes engagées par le gouvernement ces dernières années commencent à porter leurs fruits.



Il est important de souligner que le gouvernement a pris des mesures inédites dans le cadre du plan de riposte de la Covid-19 en matière de protection sociale des populations les plus vulnérables, de renforcement de dialogue social, de protection des travailleurs et de relance économique. En effet, l'intervention du gouvernement se concentre actuellement sur la satisfaction des besoins de base des populations les plus vulnérables par le biais de mécanismes de protection sociale (transferts monétaires, distribution de vivres, le PNUD a aidé le gouvernement à cibler les plus vulnérables et les plus touchés), le système de protection sociale de Djibouti étant considéré comme suffisamment inclusif et efficace avant la crise sanitaire¹.

Par ailleurs, le gouvernement a émis un premier décret pour réguler le marché du travail et pour protéger les travailleurs sur leur lieu de travail. Le ministère du Travail djiboutien, après avoir consulté l'OIT, a introduit un décret présidentiel (2020-63 / PR / MTRA) pour proposer des mesures exceptionnelles, demandant aux entreprises de onze travailleurs ou plus, pour protéger leurs contrats de travail, d'adopter des mesures de travail alternatives (congrés payés, télétravail, travail partiel). D'autres instructions ont consisté à demander aux employeurs de mettre en place des mesures sur le lieu de travail permettant aux travailleurs de se protéger adéquatement pour limiter les réunions. Le gouvernement a également pris des mesures de soutien aux entreprises qui suivraient ces instructions, ainsi que des sanctions à l'encontre de celles qui les enfreindraient ouvertement. Ainsi, il a été mis en place un régime dérogatoire des relations de travail sous le sceau du Président de la République portant décret n°2020-063/MTRA du 23 mars 2020 régissant le marché du travail pendant la période de la pandémie. En effet, après la réponse sanitaire il a fallu répondre à l'impact économique et social de la crise de la Covid-19. C'est dans ce cadre que le gouvernement

¹ Child-sensitive social protection: <https://www.unicef.org/djibouti/protection-sociale> (in French)

a, entre autres, pris l'arrêté 2020-049/PR/MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie. Ce nouvel arrêté avait pour objectif de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel d'activité partielle initié et décidé par la Présidence de la République. Ce fut un outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques qui constitue un dispositif d'aide aux entreprises qui faisaient face à des difficultés économiques. L'adoption de cette mesure a permis aux salariés, placés en activité partielle, de recevoir de la part de leur employeur une indemnité visant à compenser la perte de rémunération du fait des heures non travaillées. Ainsi, cette proposition a permis aux salariés de percevoir une indemnité compensatrice de leurs salaires à hauteur de 70 % du salaire brut. Cette indemnité fut financée à hauteur de 30 % de la rémunération brute du salarié placé en activité partielle par l'État, les 40 % restants par l'employeur, afin de permettre aux entreprises d'éviter tout licenciement et de conserver leurs compétences et aux salariés de conserver leur emploi.

Parmi les autres propositions du ministère du Travail, on peut citer les projets de : (i) renforcement du programme de Santé et Sécurité au Travail sans aucun doute efficace qui visait à garantir la sécurité et la santé au travail, contribution vitale à la lutte contre la pandémie ; (ii) le renforcement du dispositif de régulation du marché de travail pour maintenir le cap sur le travail décent ; (iii) le raffermissement de la dynamique de culture du dialogue social et de la coopération sur le lieu de travail qui était essentielle pour consolider la riposte à la crise ; (iv) l'initiation de la réflexion sur la création d'une assurance emploi pour permettre d'offrir un soutien du revenu temporaire aux travailleurs sans emploi pendant qu'ils cherchaient du travail ou qu'ils perfectionnaient leurs compétences ; (v) le renforcement de la protection sociale et (vi) le renforcement des mécanismes de soutien aux emplois et des TPE et PME.

Défis à relever par le secteur privé

Les données de la Banque Africaine de Développement sur la situation économique et sociale du Djibouti en 2021 révèlent :

- **Une paupérisation de la population - à cause d'une inflation galopante en dépit d'un taux de croissance intéressant de l'ordre de 3,9 %.** On estime à presque 50 % le taux de chômage à Djibouti et à 23-24 % la proportion des personnes qui vivent avec moins de 1\$ par jour. Cette situation est encore plus difficile lorsque le taux de chômage élevé de 39 % touche en majorité les jeunes. Il ressort que 70 % des jeunes entre 15-35 ans se trouvent dans une situation de chômage.
- **Un secteur privé faible en matière de création d'emplois** - on estime à 1,8 % le taux de croissance annuelle des emplois. Par ailleurs, la précarité de la situation de l'emploi tient en grande partie au sous-développement du secteur privé. De plus, il existe :
 - **Une inégalité de genre sur le marché du travail** - seulement 29 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives sur le marché du travail et uniquement 54 % des femmes ayant au moins trois années d'études universitaires sont présentes sur le marché de l'emploi contre 76 % des hommes.
 - **Un climat des affaires toujours difficile** - en raison du niveau élevé des coûts de création d'entreprises, de la faible exécution des contrats, de la lourdeur réglementaire en termes de fiscalité et des formalités administratives et du manque d'accès à la finance. Seulement 3,33 % des entrepreneurs possèdent un compte bancaire. En ce qui concerne les sources de financement pour la constitution du capital initial de leur entreprise, 47 % provient de l'épargne personnelle de l'entrepreneur et 15 % des prêts obtenus auprès des amis ou de la famille.
 - **Un manque d'accès aux infrastructures** - le manque d'accès aux infrastructures, telles que l'eau et l'électricité et de local de fonctionnement de l'entreprise, ajouté au fait que plus de 70 % des UPI ne disposent pas de comptabilité.
 - **La faible formation du capital humain** - Djibouti occupe la 166ème place sur 189 pays

en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2021 de Transparency International, le Djibouti occupe la 128ème place sur 180 pays, ce qui prouve que beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un partenariat public-privé renforcé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;

- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long terme

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gent féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plates formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes, au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;

- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionales pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;

- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalién pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;

- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;

- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;

- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;

- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;

- Modernisation et mise en place du guichet unique ;

- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;

- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;

- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;

- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;

- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;

- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;

- Expansion du marché de télécommunications notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberguerre au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des UPI vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprise ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;

- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en comptes des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

Les actions du PND dans ce sous-programme sont : **1.** Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information à travers le soutien au campus électronique de l'Université de Djibouti ; l'amélioration du point d'échange et la qualité des réseaux locaux Internet du Djibouti Data Center (DDC). **2.** Préparer et mettre en œuvre un programme traitant de manière holistique la problématique transversale de renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures et des services liés à la connectivité. **3.** Mettre en œuvre un programme de veille stratégique pour assurer une bonne compréhension des fonctionnalités des éléments de la plateforme logistique et de la chaîne mondiale de livraison et la conduite du changement.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès de nouveaux investissements à niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'événements heureux (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

7. Promouvoir la digitalisation/les nouvelles technologies

Cette démarche devrait consister à/et permettre de :

- Actualisation/renforcement des aptitudes digitales des acteurs économiques
- Facilitation de l'accès à une variété de services et d'opportunité grâce à l'internet et les TIC à travers des reformes opportunes et des projets/programmes d'envergure nationale.

- Promotion du paiement des taxes et autres services en ligne :
- Offre de programmes d'alphabétisation numérique à large échelle,
- Promotion de formations et métiers d'ingénierie pour capitaliser l'innovation à travers des partenariats stratégiques (Écoles-Entreprises, État et partenaires au développement, etc.).

Éthiopie

Région
Afrique de l'Est

Population
120 283 026
habitants

Croissance démographique (2020)
2,6 %

Revenu moyen (2021)
925 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
175^{ème} sur 191 pays. L'Éthiopie avait un indice de 0,498 en 2021.

Accords et partenariats économiques régionaux
Marché commun de l'Afrique orientale et australe

Contexte économique

En 2020, l'agriculture intervenait pour 35,45 % dans le produit intérieur brut (PIB) et pour 65 % dans l'emploi en Éthiopie ; le secteur industriel pour 23,11 % dans le PIB et pour 10,35 % dans l'emploi, et le secteur des services pour 36,81 % dans le PIB et pour 24,3 % dans l'emploi sur le marché du travail¹.



Le secteur manufacturier éthiopien n'intervient que marginalement dans la création d'emplois et dans les exportations ; sa production est faible et il ne constitue guère une source de liens économiques sur le marché interne. Le secteur est surtout le fait de petites entreprises, d'industries basées sur des ressources primaires, de produits à faible valeur et à faible contenu technologique, et d'un manque de liens intra-sectoriels et intersectoriels forts².

L'Éthiopie dispose de ressources abondantes en énergie renouvelable, avec un potentiel de production supérieur à 60 000 mégawatts (MW) de puissance provenant de l'hydroélectricité, de l'éolien, du solaire et de la géothermie³. La demande d'électricité a été en augmentation constante, le taux d'accès actuel étant de 45 % (95 % dans les zones urbaines, 32 % dans les zones rurales). Le pays a adopté des politiques de libéralisation complète

de la production d'énergie pour les investisseurs étrangers et nationaux. Les activités de transport et de distribution de l'électricité sur le réseau national sont actuellement réservées exclusivement à des investisseurs nationaux⁴.

Le gouvernement a entrepris des réformes significatives en vue de la libéralisation et de l'expansion de l'investissement privé dans l'économie par un assouplissement du monopole de l'État dans des secteurs clés de l'économie - télécommunications, énergie, logistique - par la privatisation partielle d'entreprises publiques.

L'État est le principal moteur de la croissance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le pays. Les TIC constituent l'un des tremplins pour la réalisation de la vision 2025 de l'Éthiopie, qui souhaite être alors

¹ <https://data.worldbank.org/country/ethiopia>

² Oqubay Arkebe: The structure and performance of the Ethiopian manufacturing sector: African Development Bank Group, 2018.

³ Ashebir Dingeto Hailu and Desta Kalbessa Kumsa: 'Ethiopia Renewable Energy Potentials And Current State' (2021) 9 AIMS Energy.

⁴ Tafesse M. et al: Electricity regulation in Ethiopia: overview: Thomson reuter. 2020.

un pays à revenu intermédiaire⁵. Le gouvernement a accordé en ce sens des licences d'exploitation à deux opérateurs de télécommunications privés, dont on s'attend à ce qu'ils réalisent plus de 40 % des ventes dans le pays. Une fois qu'il aura atteint sa vitesse de croisière, la libéralisation en cours du secteur des télécommunications devrait inaugurer une nouvelle période pour un marché des TIC mature et en évolution rapide, avec la création de nouvelles opportunités grâce à des partenariats avec des acteurs locaux existants et nouveaux sur les segments consommateurs autant qu'entreprises⁶.

Défis à relever par le secteur privé

- **Approvisionnement électrique déficient :**

Les interruptions et les coupures de courant alourdissent les coûts pour les entreprises de différentes façons, dont la nécessité de payer un personnel en chômage technique lors des coupures, les pertes de clientèle et de parts de marché en raison de retards de production ou de fourniture de services. **La demande d'électricité continue de dépasser l'offre, alors que les nouveaux barrages hydroélectriques peinent à produire à pleine capacité.** Les lignes de transport et les installations de distribution ne répondent pas à la demande. Le gouvernement consent des investissements considérables dans de grands projets hydroélectriques dans le but de doubler la production électrique pour porter la capacité d'approvisionnement à près de 4000 MW. Une fois achevés, ces projets pourraient satisfaire la demande nationale d'électricité tout en produisant un excédent significatif à l'exportation.

- **Manque de main-d'œuvre qualifiée :**

L'inadéquation de l'offre de compétences de qualifications demeure fréquente dans des secteurs tels que l'agro-alimentaire, l'horticulture et le tourisme⁷.

- Les entreprises sont confrontées à un **accès insuffisant au financement industriel à long terme** pour les acteurs nationaux, en raison de la capacité limitée des banques publiques et le

manque d'intérêt à de tels financements de la part des banques privées.

- Le **manque de logistique d'exportation compétitive sur le plan international** et le manque de facilitation du commerce constituent des entraves d'autant plus importantes que l'Éthiopie n'a pas d'accès maritime et pèsent lourdement sur une industrialisation tournée vers l'exportation⁸.

- Les importateurs, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), sont confrontés à une **difficulté d'accès aux devises étrangères**. Les entreprises sont confrontées à des délais très longs de règlement de paiements liés aux transactions commerciales, résultat d'une réglementation très stricte appliquée en matière de devises étrangères par la Banque nationale d'Éthiopie (NBE).

- Les **formalités douanières** restent une entrave aux importations – les procédures de dédouanement sont lentes et les marchandises importées sont parfois taxées à une valeur attribuée plutôt qu'à leur valeur facturée.

- **Le mécanisme d'application et d'exécution des contrats reste peu opérant.** Les délais des procédures civiles et pénales ainsi que le manque d'efficacité des tribunaux à assurer l'application des contrats sont des problèmes majeurs pour le secteur privé. Un autre problème touchant à l'application et l'exécution des contrats est le caractère très peu accessible et le coût élevé des arbitrages commerciaux.

- **Bureaucratie et corruption :** Les entreprises font face à des procédures bureaucratiques inutiles, des exigences excessives en matière de documents, des obstacles de procédure dus au manque de coordination institutionnelle entre les différentes administrations publiques, et à l'inefficacité des organismes gouvernementaux et des systèmes officiels dans les démarches d'obtention et de renouvellement de licences d'exploitation, d'obtention de permis de

⁵ Hook, F. Ethiopia ICT Landscape and Future Market Opportunities. IDC, 2020

⁶ Tekleselassie, T. "The potential of industries without smokestacks to address unemployment." (2021).

⁷ Oqubay, Arkebe. The structure and performance of the Ethiopian manufacturing sector. African Development Bank Group, 2018.

construire; d'une façon générale, toute interaction avec les institutions gouvernementales constitue un fardeau pour l'entreprise. L'exaspération devant ces difficultés crée les conditions d'une prolifération de la corruption. Le gouvernement a toutefois adopté un nouveau code du commerce qui devrait répondre aux nécessités des structures et des activités d'entreprise modernes.

- **Faiblesse des connexions à Internet :** En 2020, 44,9 % de la population totale disposaient d'une connexion mobile, le taux de pénétration d'Internet étant de 24 %⁹. Ces chiffres sont bas en comparaison avec d'autres pays en développement; ils s'expliquent par la cherté des tarifs mobiles et la faible couverture du réseau dans le pays. Les réseaux 2G sont certes largement disponibles, mais la couverture 4G se limite à Addis-Ababa. L'Éthiopie se caractérise aussi par un niveau particulièrement faible de connectivité pour les liaisons internationales. Le commerce électronique en est à ses balbutiements et est rarement utilisé; en revanche, les services bancaires mobiles sont en croissance¹⁰.

- **Incohérences des impositions fiscales et amendes excessives :** Le manque de clarté des règles d'administration fiscale entraîne des pratiques discrétionnaires de la part des agents de l'État. Il arrive fréquemment à cet égard que les états financiers soumis par les entreprises soient indûment rejetés et que l'impôt à payer tel qu'il ressort des avis d'imposition préparés par les contrôleurs du gouvernement soit exagéré, les règles imprécises étant interprétées au désavantage des entreprises et l'accès aux mécanismes de résolution des contentieux fiscaux étant limité. **La lourdeur des amendes, le manque d'orientation sur l'interprétation et le respect des règles fiscales et le manque d'efficacité de l'administration des impôts dans la prestation des services et les rapports avec les contribuables constituent des problèmes majeurs pour les entreprises.**

- **Piètre qualité et manque de couverture des infrastructures :** L'absence de solutions de transport efficaces, comprenant notamment le réseau ferroviaire et routier, constitue un frein majeur à la croissance du secteur privé. Les entreprises doivent faire face au défi posé par le manque d'accessibilité des zones rurales et le manque d'entretien des routes, dont les effets négatifs se font sentir en termes de coûts, de temps et d'accès aux marchés pour les entreprises.

- **L'instabilité politique et l'insécurité croissante** posent un défi redoutable à l'environnement de l'investissement¹¹.

Recommandations du secteur privé

- Aller vers une agriculture durable qui, en Éthiopie, pourrait produire des cultures vivrières et de rapport au moins deux fois par an, tout en étendant la production pour ajouter l'exportation à la consommation locale. Les pouvoirs publics peuvent atteindre cet objectif par une collaboration avec le secteur privé afin de créer et renforcer des capacités durables basées sur les ressources naturelles comme l'eau et le sol¹².
- Créer une initiative publique venant en soutien aux institutions financières et aux entreprises locales pour le développement d'une série de produits financiers qui permettront aux jeunes entrepreneurs d'accéder au fonds de roulement et au capital d'investissement nécessaire à l'extension de leurs activités et le développement de leur entreprise.
- Le gouvernement devrait engager des partenariats avec le secteur privé pour développer un continuum de services à la ferme, hors ferme et non agricoles, selon une approche spatiale permettant une mise en relation des communes rurales et des grandes villes, et en assurant un soutien aux entrepreneurs

⁸ O'Dea S: Telecommunication penetration rate/density for Ethio Telecom: Ethiopia: Statista. 2021

⁹ ICT and Telecommunications in Ethiopia 2021. <https://www.researchandmarkets.com/reports/5414964/ict-and-telecommunications-in-ethiopia-2021>

¹⁰ Tekleselassie T: "The potential of industries without smokestacks to address unemployment." (2021).

¹¹ Yohannes Habteyesus Yitagesu: 'Land Evaluation: Sustainable Land Management And Impacts Of Climate Change In Agriculture; Ethiopia: Review' (2021) 04 International Journal of Multidisciplinary Research and Analysis

¹² Kelly L & Martinez J-C: Can Ethiopia Create 2 Million Jobs Every Year? Worldbank. (2018)

et aux microentreprises par des pépinières d'entreprises, des grappes industrielles et des écosystèmes¹³.

- L'Éthiopie possède une industrie florissante de la chaussure en cuir, où plus de 5 000 MPME génèrent plus de 65 millions USD à l'exportation. Elle pourrait avoir de même un avantage compétitif dans différents autres secteurs d'activité, comme le tourisme, le textile et le vêtement, l'artisanat culturel, la floriculture et l'agro-transformation. Les pouvoirs publics devraient en ce sens faciliter l'accès à un financement à faible coût, prévoir des incitants fiscaux et mettre en place un cadre réglementaire favorable, tout en venant en aide aux entrepreneurs en les reliant au marché international.

- **Les organismes gouvernementaux devraient collaborer avec les entreprises et les associations industrielles afin de développer des initiatives communes pour la valorisation des compétences et qualifications des travailleurs.** Il conviendrait de mettre au point des régimes de soutien et des incitations (comme par exemple un partage des coûts privé-public et des prêts publics) en vue de promouvoir les qualifications et la productivité dans le secteur privé.

- Les pouvoirs publics devraient engager des partenariats avec le secteur privé afin de développer des politiques industrielles qui, au-delà du soutien évident au secteur manufacturier, visent un passage plus rapide des personnes et des ressources à des activités économiques à haute productivité, qui de plus en plus incluent également certains services et certaines activités agricoles¹⁴.

- Il conviendrait que le gouvernement approche le secteur privé pour le développement de politiques et de formations aux pratiques agricoles intelligentes face au climat (AIC), afin d'aider les agriculteurs à gérer leurs ressources dans le sens d'une protection des écosystèmes et d'une réduction de la contribution de l'agriculture

au changement climatique, par la promotion de nouvelles méthodes et techniques.

- Le gouvernement devrait inviter le secteur privé à participer au développement d'initiatives en vue de mettre les petits exploitants agricoles en connexion avec des marchés alimentaires lucratifs ; il s'agit là d'un moyen efficace de réduction de la pauvreté rurale. Les pouvoirs publics devraient assurer l'accès aux informations de marché et proposer des formations, de sorte que les cultures répondent en quantité et en qualité aux produits demandés par le marché, et que les exploitants puissent conditionner, transformer et commercialiser leurs produits de manière efficace.

- Il importe que les pouvoirs publics approchent le secteur privé en vue d'une diversification de la production d'électricité par l'octroi de licences d'exploitation et d'incitants fiscaux pour l'établissement d'installations de production et de distribution hors réseau afin de résoudre les problèmes d'approvisionnement en énergie dans les zones rurales¹⁵. Le gouvernement devrait chercher la participation du secteur privé dans des projets de développement énergétique par le biais d'accords d'achat d'électricité produite par des producteurs indépendants (IPP - *Independent Power Purchase*) permettant la vente d'électricité produite à partir de sources renouvelables (géothermie, solaire, éolien et biomasse).

- Le ministère des technologies de l'information devrait encourager le développement du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) secteur en soutenant les investissements privés. Cela peut être réalisé par l'adoption de mesures de politique telles que des congés fiscaux et la suppression d'éléments de réglementation trop stricts à l'intention des investisseurs potentiels en développement logiciel, téléphonie mobile, Internet et liaisons à large bande, fabrication et assemblage de matériels TIC¹⁶.

¹³ Oqubay Arkebe: The structure and performance of the Ethiopian manufacturing sector: African Development Bank Group, 2018.

¹⁴ Ashebir Dingeto Hailu and Desta Kalbessa Kumsa: 'Ethiopia Renewable Energy Potentials And Current State' (2021) 9 AIMS Energy.

¹⁵ Addisalem Genta Gemiya, 'Factors Affecting The Use Of ICT Services In Ethiopia' (2020) International Journal of Information and Communication Technology Education.

- **L'absence de services bancaires mobiles et d'autres applications mobiles innovantes susceptibles de soutenir le développement social et économique a été l'un des principaux freins aux avancées de l'Éthiopie dans le domaine des TIC.** Cette situation risque d'entraîner un coût d'opportunité élevé en l'absence d'efforts concertés afin de créer un environnement favorable au développement d'applications mobiles, en instaurant, finançant et promouvant des partenariats collaboratifs avec d'autres pays d'Afrique, Asie et Amérique latine, et en mettant les développeurs locaux en contact avec le secteur privé.

- Les pouvoirs publics devraient exploiter le potentiel touristique du massif du Balé, de la vallée du Rift et du parc national de l'Awash. Cet objectif peut être atteint moyennant une démarche de résolution des conflits dans les régions concernées.

Gambie

Région
Afrique de l'Ouest

Population(2022)
2 705 992
habitants

Croissance démographique (2020)
2,5 %

Revenu moyen (2020)
696 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
174^{ème} sur 191 pays. La Gambie est
passée d'un IDH de 0,42 en 2002 à 0,5
en 2021, ce qui correspond à un taux
de croissance annuel moyen de 0,99 %

Accords et partenariats économiques régionaux
Communauté économique des
États de l'Afrique de l'Ouest

Contexte économique

La Gambie a une population jeune (en 2020, l'âge médian était de 17,8 ans et environ 43,95 % de la population totale avait entre 0 et 14 ans¹), avec une croissance rapide de la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans), mais le faible taux d'activité de 60,54 %² et un chômage élevé compromettent ce dividende démographique.



La main-d'œuvre de Gambie est sous-employée. Le taux de chômage des 15-35 ans est de 41,5 %, avec un chômage particulièrement élevé dans les zones rurales, symptôme d'un manque d'emplois en dehors du secteur agricole. Les jeunes travailleurs qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET) constituent environ 57 % de cette tranche d'âge et sont exposés à un risque d'exclusion économique et sociale³. Quarante-trois pour cent de la population en âge de travailler vit dans des zones rurales, zones qui ne comptent cependant que 35 % des emplois.

Avec 54,44 %, le secteur tertiaire est le premier pourvoyeur d'emplois réguliers en Gambie et couvre l'administration publique, les transports et le tourisme, ainsi que le commerce. Le secteur industriel représente 16,04 %, et le secteur agricole 27,03 % des emplois. En 2020, la pandémie a fait obstacle à la réduction de la pauvreté, voire inversé

la tendance, la plupart des ménages signalant une diminution des revenus provenant de l'agriculture et de la pêche, des activités non agricoles et des emplois salariés. Le tourisme est le secteur qui connaît la plus forte croissance et constitue l'une des principales sources de devises étrangères⁴. La Gambie dispose d'une base solide dans le tourisme, secteur qui pourrait jouer un rôle important dans la création d'emplois futurs.

L'industrie manufacturière du pays est sous-développée et se limite à de petites et moyennes entreprises (PME) dont la production se concentre essentiellement sur le marché intérieur et qui a recours à un nombre limité de compétences et de technologies. Pour autant, le potentiel de ce secteur est considérable puisque le pays importe, entre autres, des carrelages en céramique et des appareils sanitaires. Le secteur de la fonderie - qui utilise des

¹ O'Neill A. Age structure in the Gambia 2020. Statista. 2021

² <https://www-statista-com/statistics/993827/labor-force-participation-rate-in-gambia/>

³ THE GAMBIA ECONOMIC UPDATE Preserving The Gains. Banque centrale. 2020.

⁴ Federico Inchausti-Sintes, « Modelling The Economics Of Sustainable Tourism » [2021] Journal of Sustainable Tourism.

déchets métalliques pour produire des plaques en métal et du fer fini employés dans des ateliers de construction et de petites réparations - offre des débouchés considérables. Grâce à sa situation stratégique, le pays a la possibilité d'exporter vers les marchés régionaux⁵.

Défis à relever par le secteur privé

- **Les entreprises ont un réservoir limité de main-d'œuvre qualifiée et ne sont pas en mesure de la retenir.** La Gambie assiste à une forte migration de sa population vers des pays étrangers, et l'émigration de sa population qualifiée, qui s'élevait à 10 % de la population en 2019, représente un enjeu majeur⁶. Les entreprises sont confrontées aux défis que pose un capital humain dont les capacités, les compétences techniques et commerciales et les connaissances de l'industrie sont très limitées. Le faible taux d'alphabétisation - inférieur à 60 % - limite la quantité de main-d'œuvre qualifiée disponible pour l'économie, malgré la prolifération des centres et académies de formation professionnelle sur le marché.
- **La pauvreté et ses implications sur le capital humain :** Près de 48 % de la population de Gambie vit dans la pauvreté. Cet état de fait est étroitement lié à des déficits dans l'accumulation de capital humain, à de faibles niveaux d'éducation qui réduisent les chances de trouver un emploi et maintiennent les salaires à un bas niveau, ainsi qu'à un accès limité à l'infrastructure de transport et électrique de base et à des facilités de crédit⁷.
- **Une économie informelle et peu productive de grande ampleur :** La prépondérance des activités non salariées reflète l'ampleur du secteur informel et la grande proportion de petits boulots de subsistance peu productifs. Environ 50 % de la population active travaille dans l'économie informelle.

- Parmi les obstacles au développement de l'agriculture et de l'agro-industrie en Gambie figurent l'absence d'un environnement favorable au développement de l'agro-industrie, la faible productivité, un accès insuffisant aux marchés et l'absence de systèmes de contrôle sanitaire, phytosanitaire et de la qualité.

- **Des taux d'intérêt élevés et un faible accès aux crédits :** Les taux débiteur des banques commerciales sont très élevés, rendant impossible l'accès aux crédits pour les entrepreneurs et les investisseurs potentiels. Les obstacles à l'accès aux crédits, auxquelles s'ajoutent des taux d'intérêt élevés et des exigences excessives en matière de preuve de dépôt de liquidités, rendent l'accès aux capitaux particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises (PME) en Gambie.

- **Une mauvaise infrastructure :** Les possibilités de croissance du secteur privé sont limitées par le manque d'investissements dans l'infrastructure de la part du gouvernement.

Énergie - De fréquentes coupures de courant représentent un risque pour les entreprises qui opèrent sans énergie de secours, entravant l'efficacité opérationnelle des activités. La Gambie ne dispose pas de l'infrastructure énergétique requise pour soutenir des activités commerciales avancées, près de 50 % de la population n'ayant pas accès à l'électricité. L'alimentation électrique se caractérise par des pannes de courant fréquentes, malgré des coûts de l'énergie élevés. En Gambie, les coûts énergétiques sont parmi les plus élevés de la sous-région et atteignent environ 25 centimes du kilowatt heure (kWh). Les pannes de courant sont en grande partie attribuables aux pertes en ligne dues à des équipements vétustes. Même si la Compagnie nationale des eaux et de l'électricité (*National Water and Electricity Company* – NAWEC) a considérablement amélioré ses performances opérationnelles et financières, les clients restent confrontés à un approvisionnement en eau et en électricité aléatoire.

⁵ <https://www.worldatlas.com/articles/what-are-the-biggest-industries-in-the-gambia.html>

⁶ <https://www.worldatlas.com/articles/what-are-the-biggest-industries-in-the-gambia.html>

⁷ The Gambia Economic Update : Preserving the Gains, 2020

Télécommunications : Les frais opérationnels sont élevés et les prestations fournies sont lentes, insuffisantes et sujettes aux pannes dues à une maintenance permanente. Des tarifs élevés pour les données et des interruptions des services internet entravent l'efficacité opérationnelle des entreprises.

Transports (routes) : Le système routier est très fréquenté, mal entretenu et peut devenir impraticable pendant la saison des pluies en raison d'un manque de drainage. Vingt nouvelles voies urbaines doivent être construites dans la région du Grand Banjul, et il est prévu d'élargir le grand axe routier, orienté nord-sud, pour en faire une route moderne à quatre voies avec des bandes piétonnes. Les échéances d'achèvement de ces projets ne sont pas encore confirmées. Construit récemment, le pont de Sénégalie franchit la rivière pour relier le nord et le sud de la Gambie. Il représente une étape vitale dans le développement du corridor trans-gambien, au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

• **Des conflits concernant la propriété et l'utilisation des terres constituent un problème majeur :** Le Bureau du cadastre, responsable de l'enregistrement et de la conservation des actes, s'appuie sur un système dépassé de tenue manuelle des registres, sans numérisation des registres fonciers, ce qui entrave son efficacité et son efficacité et exacerbe les conflits fonciers. Les registres fonciers ne sont pas fiables et difficiles à appliquer - la résolution de conflits autour de la propriété de biens immobiliers est complexe et prend du temps.

• La fermeture des écoles et autres établissements d'enseignement dans le cadre du confinement dû au Covid-19 a conduit à une perte des acquis qui pourrait affecter les résultats en matière de développement humain sur le long terme. La disponibilité limitée de l'infrastructure numérique et l'absence d'un accès universel et facile aux technologies ont entravé les possibilités d'apprentissage en ligne durant cette période.

• Il y a trop de taxes municipales et locales non réglementées qui impactent les propriétaires de petites entreprises, en particulier dans le secteur informel⁸.

• Les taxes perçues sur les PME sont extrêmement élevées et freinent les perspectives de croissance : les entreprises reversent environ 51 % de leurs bénéfices et les droits de douane approchent les 100 %, voire 200 % pour certains matériaux et produits.

• Le secteur privé éprouve des difficultés à s'y retrouver dans un système bancaire complexe et imprévisible, faisant face à des pénuries de devises et à des conditions d'accès et d'utilisation des devises étrangères extrêmement restrictives.

Recommandations du secteur privé

• Le gouvernement devrait élaborer un plan exhaustif consacré à la promotion d'une participation privée accrue dans les secteurs clés de l'économie par le biais de la privatisation, d'accords de concession, etc., dans les secteurs clés que sont, entre autres, l'énergie, les transports, l'eau et les télécommunications.

• Le gouvernement devrait impliquer le secteur privé dans l'investissement, la gestion et la réhabilitation du port de Banjul en vue de créer un nouveau centre de transbordement pour la région et de franchir une étape dans le développement du corridor trans-gambien au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).⁹

• Le gouvernement devrait impliquer le secteur privé dans le développement et le financement d'une stratégie pour le secteur manufacturier qui exploite l'important marché régional et ses canaux de distribution bien établis, formés par les activités de réexportation existantes.

• Le gouvernement devrait encourager les investissements du secteur privé dans le secteur agricole par une amélioration de l'infrastructure,

⁸ Republic of The Gambia Zero Hunger Strategic Review ²⁰¹⁸; A National Guide to Achieving Sustainable Development Goal ² by ²⁰³⁰.

du suivi météorologique, de l'imagerie satellite et d'autres solutions technologiques de pointe (dont l'intelligence artificielle) en mesure de moderniser l'agriculture. Cela contribuera à instaurer un secteur agricole qui soit plus en phase avec l'environnement et plus résilient face aux chocs climatiques. L'agriculture sera alors mieux à même de remplir les objectifs nationaux que sont l'autosuffisance alimentaire, la création de nouveaux marchés d'exportation et l'emploi.

- L'Agence nationale pour l'environnement devrait informer les agriculteurs sur les moyens d'atténuer le changement climatique, tels que des écosystèmes résilients, la collecte des eaux, l'utilisation et la gestion de la fertilité des sols¹⁰ et des techniques d'irrigation avancées, pour produire des cultures à forte valeur ajoutée et à fort rendement, stimuler les exportations et procurer des emplois à forte valeur ajoutée à de nombreux travailleurs qualifiés, aux femmes notamment.
- Les taxes locales, municipales et gouvernementales devraient être harmonisées pour stimuler la croissance des petites entreprises, à la fois dans les secteurs formels et informels.
- Le gouvernement devrait développer des politiques visant à améliorer le marché du travail, incluant des mesures de facilitation de la formalisation. Des politiques d'aide aux entreprises (subventions temporaires ou prêts bonifiés, par exemple) peuvent encourager la formalisation et les investissements du secteur privé.
- Les dispositions prévues dans les tarifs extérieurs communs de la CEDEAO devraient être pleinement exploitées afin de donner aux petits exploitants un avantage sur le marché à certaines

périodes de l'année caractérisées par des produits/secteurs spécifiques tels que la volaille, les oignons, les pommes de terre irlandaises, le lait, etc.

- Le gouvernement devrait accroître les investissements dans le réseau de transport d'électricité qui relie les régions est et sud du pays. Cela ouvrira également la porte aux réseaux électriques d'Afrique de l'Ouest en permettant les échanges transfrontaliers d'énergie, y compris sous l'égide du projet de l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui réunit la Gambie, la Guinée Conakry, le Sénégal et la Guinée-Bissau en vue d'exploiter les ressources hydriques du bassin du fleuve Gambie pour fournir de l'énergie renouvelable à bas prix aux pays membres¹¹.
- Il faudrait envisager des partenariats public/privé pour la construction de nouveaux hôtels, de routes et autres aménagements destinés à attirer plus de touristes et qui contribuent à modifier l'image des offres touristiques du pays. Une diversification en direction de l'écotourisme, des sports aquatiques et d'activités non conventionnelles dans les régions à l'intérieur des terres contribuera à réduire la saisonnalité de l'emploi et à accroître les débouchés des régions retardataires.
- Il faudrait poursuivre les investissements visant à favoriser l'accès à l'éducation, en particulier à destination des plus vulnérables et de l'infrastructure numérique. Les programmes bénéficiant d'une aide publique tels que l'EMPRETEC et le *Youth Empowerment Programme* (YEP), doivent être renforcés et élargis pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales en vue d'une activité non salariée.

⁹ Raphael Kolade Ayeni- « Determinants Of Private Sector Investment In A Less Developed Country: A Case Of The Gambia » (2020) ⁸ Cogent Economics & Finance-

¹⁰ Fatou Bojang et autres- « Farmers Perceptions About Climate Change- Management Practice And Their On-Farm Adoption Strategies At Rice Fields In Sapu And Kuntaur Of The Gambia- West Africa » (2020) ⁰⁹ American Journal of Climate Change-

¹¹ The Gambia's Pathway to Prosperity, discours liminaire Tao Zhang, Directeur général adjoint du FMI, 2019.

- Le gouvernement devrait s'associer au secteur privé et encourager la participation dans le développement de l'infrastructure numérique, du commerce électronique et des capacités technologiques du pays. Les PPP, le financement à faible taux d'intérêt et les incitations fiscales peuvent y contribuer. Cette mesure améliorera la résilience de la Gambie, et les jeunes entrepreneurs pourront trouver des opportunités d'emploi dans l'espace numérique pouvant s'exercer en télétravail.

Guinée

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

12 414 318
habitants

Croissance démographique

2,84% par an

PIB/habitant (2020)

1194 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,477 (178^{ème}/189)

Contexte économique

Pays actuellement en transition politique du fait des attaques multipliées de la junte militaire et du dernier coup d'État de 2021 qui a conduit à la chute de l'ancien régime au pouvoir. La Guinée est donc un pays fragile et en situation de conflit. Ceci pose un véritable frein au développement de l'économie, du secteur privé en particulier en exacerbant la pauvreté des ménages qui se lancent davantage dans l'économie informelle.



Même si, les défis à l'amélioration de l'environnement des affaires en Guinée se posent toujours à cause de la situation de fragilité du pays, l'informalité, la lourdeur des procédures fiscales et leur coût très élevé, la protection des investisseurs minoritaires, l'accès aux infrastructures (eau, électricité, téléphone, Internet), le commerce transfrontalier, le sous-développement économique et du capital humain, les réformes engagées par le gouvernement commencent toutefois, à porter leurs fruits.

Par ailleurs, s'agissant de la riposte à la Covid-19, de stimulation du secteur privé en particulier dans ce contexte de crises sanitaire, il est important de souligner que la Guinée constitue un exemple à copier par les autres PMA. En effet, la Guinée a mis en place un fonds d'aide aux PME qui contribue à la formalisation des entreprises. Afin d'aider ainsi les entreprises à faire face aux difficultés liées aux conséquences de la pandémie, le gouvernement guinéen a élaboré en avril 2020 un plan de riposte économique à la crise sanitaire. Celui-ci a décidé de la création d'un Fonds d'Appui aux Groupements d'Intérêt Économique

et aux Entreprises (FAGIEE), dont l'objectif est de financer les prêts octroyés par le marché bancaire aux PME et aux Groupements d'Intérêt Économiques (GIE), afin d'assurer la continuité de leurs activités. De manière spécifique, ce Fonds apporte des assistances financières remboursables aux GIE et aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la pandémie de la Covid-19. L'objectif principal est de maintenir les emplois menacés par les fermetures d'entreprises ou la réduction d'activité. Le Fonds statue en particulier sur les demandes et les conditions d'octroi de crédits aux GIE et aux entreprises et il élabore une base de données des structures accompagnées. En faisant cela, le gouvernement guinéen souhaite donner accès aux entreprises du secteur informel aux prêts du FAGIEE pour favoriser leur entrée dans le secteur formel et élargir ainsi la base fiscale autrement dit la hausse du nombre des entreprises fiscalement actives. En effet, l'élargissement de la base fiscale est une nécessité pour le développement et une étape indispensable pour une indépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel en Guinée (ENESIG) réalisée en 2018 ont permis de dénombrer 1.875.412 Unités de Production Informelle (UPI). Les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires en Guinée ont trait en autres à :

- **L'instabilité politique** - L'instabilité politique est liée à un système judiciaire et à un système législatif faible. L'actuel régime militaire conduit par un gouvernement civil a mis en place les institutions de transition notamment le Conseil National de la Transition qui a pour mission principale de rédiger une nouvelle constitution. Concomitamment, il a mis en chantier un vaste programme de refondation de l'État et le secteur privé soutient principalement le renforcement de l'appareil judiciaire. Ce qui prouve que le pays se trouve toujours dans une impasse politique de long terme.
- **L'informalité généralisée** - l'économie informelle est généralisée et estimée à 96,5 % du total des emplois.
- **Un secteur manufacturier toujours en-deçà** - le secteur manufacturier emploie seulement 5,3 % de la main-d'œuvre.
- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une main-d'œuvre importante dans l'économie informelle sont le commerce (44,4 %), l'industrie (29,3 %) et le service (26,5 %).
- **Un secteur informel mal rémunéré, aggravant la pauvreté et le sous-emploi de la main d'œuvre** - le taux de salarisation dans les UPI est estimé à 0,4 % d'une part. Le pourcentage de la main-d'œuvre des UPI qui travaillent 40 heures ou plus par semaine est estimé à 81,5 %.
- **Un système d'emplois insuffisant, concernant la création d'emplois** - 37,1 % des jeunes de 15-35 ans ne poursuivent aucune formation scolaire et ne participent pas au marché du travail. Par ailleurs, la durée moyenne de chômage est la plus élevée ici : 9,3

ans au niveau national. Le taux le plus bas dans l'ensemble de la région étant enregistré au Togo (3,9 ans). Selon toute attente, elle est plus longue chez les jeunes demandeurs d'emplois (primo-demandeurs) que chez les anciens actifs, 9,9 ans et 7,5 ans respectivement.

- **Un sous-développement du capital humain du fait d'un système éducatif faible** - la Guinée est classée 178ème sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain avec 0,477. Le taux net de scolarisation au secondaire le plus bas de la région dans l'UEMOA est enregistré ici (3,1 %), la moyenne régionale étant de 34,9 %.
- **Un secteur privé faible du fait de l'insuffisance du passage des entreprises informelles vers leur formalisation** - Il ressort que seulement 3,3 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Tandis que 19,7 % d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités si une amélioration du climat des affaires notamment de la fiscalité en vigueur, des procédures administratives et judiciaires, se dessine.
- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2020 de Transparency International, le Guinée occupe la 137ème place sur 180 pays, ce qui prouve également une absence d'État de droit dans le pays, notamment de système judiciaire efficace. Beaucoup d'efforts restent encore à faire en Guinée pour l'avancée en matière de pouvoir législatif, de système judiciaire notamment d'État de droit pour la stabilité du pays, l'amélioration du climat des affaires en particulier.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;

- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein

des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;

- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie du suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;

- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;

- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;

- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;

- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;

- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Haïti

Région

Pays dans les Caraïbes situé sur l'île d'Hispaniola

Population

11 123 176 habitants

Croissance démographique

1,52% par an

PIB/habitant (2020)

1176,8 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,510 (170^{ème}/189)

Contexte économique

Haïti est un pays fragile, sujet à des tensions sociales et politiques à répétition. De plus, les tremblements de terre de 2010 et août 2021 ont plongé le pays dans une situation d'urgence humanitaire en détruisant de nombreuses infrastructures (résidences, écoles, hôpitaux, etc.). Selon la Banque Mondiale (2022), 47 % de la population haïtienne vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (moins de 1 dollar par jour et par personne), et 68 % se trouve en situation de pauvreté (moins de 2 dollars par jour et par personne). La crise sanitaire est quant à elle venue accentuer les effets des différentes crises humanitaires et la crise socio-politique auxquelles le pays faisait déjà face.

Défis à relever par le secteur privé

Outre la situation d'extrême pauvreté et de pauvreté généralisée dans le pays, des études de l'Union Européenne et la Banque Mondiale mettent en perspective :

- **La vulnérabilité et l'instabilité de Haïti face aux aléas du changement climatique.**

Cette situation rend précaires les volontés et possibilités d'investissements. Le pays, malgré son potentiel, est notamment exposé aux catastrophes naturelles les plus aiguës telles que des ouragans, inondations, glissements de terrain et déforestation¹.

- **Une situation d'insécurité dans le pays**

- le pays fait face régulièrement à des tensions sociales et politiques. Ce qui peut décourager les investissements, notamment les investissements étrangers.

- **Une informalité généralisée qui touche davantage le milieu urbain**

- l'emploi informel domine et représente plus de 80 % des actifs, à savoir 40 % dans l'agriculture, 25 % dans le commerce, 11 % dans l'industrie, tandis que le secteur public n'emploie que 2 % du total de la population active. En milieu urbain, le secteur informel représente 81 % et 42 % en milieu rural et relève pour la plupart du commerce de gros et de détail. Dans l'ensemble, l'emploi informel comme dans la majorité des PMA relève de la survie pour les travailleurs et les employeurs².

- **Un chômage important**

- 61,9 % de la population haïtienne est sans emploi dont 50 % de la tranche d'âge 20 à 24 ans³. Par ailleurs, le chômage déguisé sous forme d'inactivité volontaire



¹ <https://diplomatie-belgium.be/fr/pays/haïti/voyager-haïti-conseils-aux-voyageurs/climat-et-catastrophes-haïti>

² HAÏTI Vers une réponse aux crises récurrentes et à la fragilité chronique. Banque Mondiale, 2022.

³ Gouvernement de Haïti, Plan de Relance économique Post-Covid (PREPOC 2020-2023)

parmi les chômeurs en quête active d'emploi est important également ici. En effet, en Haïti, plus particulièrement en milieu urbain, l'on trouve une importante population d'inactifs disponibles. 80 % des emplois existants sont informels et aussi précaires que les entreprises ou Unités de Production Informelle (UPI) elles-mêmes.

- **Des inégalités sociales liées au non-respect de l'État de droit**

- Il est important de souligner qu'avant le tremblement de terre de 2010, les droits humains essentiels notamment le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation, l'égalité des sexes et la non-discrimination, le droit à la sécurité et à la protection contre l'exploitation n'étaient pas reconnus en Haïti. De ce fait, la majorité des jeunes de moins de 25 ans se consacrent à des tâches domestiques ou comme aides familiales agricoles non rémunérées et ne sont pas instruits, principalement les filles et les jeunes femmes.

- **Une faible politique d'absorption des jeunes dans l'apprentissage ou dans les formations techniques professionnelles pour leur développement futur combinée à la faiblesse du secteur privé formel** - il ressort une incapacité des établissements du secteur privé formel à créer des emplois au regard de la forte population des jeunes en capacité de travailler mais inactifs.

- **Une absence de protection sociale** – comme dans la plupart des PMA, la couverture sociale exclut les opérateurs du secteur informel et ne prend pas en compte ni le chômage, ni le handicap.

- **La faible formation du capital humain** – Haïti occupe la 170ème place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, il ressort qu'en matière de niveau d'éducation - facteur déterminant d'accès à un bon niveau de revenus - seulement 46 % des hommes et 39 % des femmes ont achevé avec succès le niveau d'étude primaire. Cependant, il existe des disparités comme nous le voyons au niveau du genre, mais aussi au niveau des régions. En effet, ce taux est estimé à 64 % dans les régions urbaines et à 30 % dans les régions rurales.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2020 de Transparency International, Haïti occupe la 164ème place sur 180 pays. Ce qui prouve que beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires en Haïti.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un partenariat public-privé renforcé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Élaboration plus concertée des stratégies sectorielles de développement pour une meilleure prise en compte effective des besoins et contributions de l'ensemble des partenaires socioéconomiques secteur privé
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long terme.
- Instances multilatérales et bilatérales qui devraient promouvoir une inclusion plus poussée des partenaires sociaux, notamment les acteurs clés du secteur privé et de la société civile dans leurs négociations avec le gouvernement d'Haïti.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gent féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes, au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;

- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion d'un meilleur accès des femmes et des jeunes à la gestion et la propriété foncière.
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai

d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;

- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Individuelles vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprise ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;

- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;

- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;

- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation ;

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'événements heureux (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents etc.) dans la vie des travailleurs.

7. Promouvoir la digitalisation/les nouvelles technologies

Cette démarche devrait consister à/et permettre de :

- Actualisation/renforcement des aptitudes digitales des acteurs économiques
- Facilitation de l'accès à une variété de services et d'opportunité grâce à l'internet et les TIC à travers des reformes opportunes et des projets/programmes d'envergure nationale.
- Promotion du paiement des taxes et autres services en ligne :
- Offre de programmes d'alphabétisation numérique à large échelle,
- Promotion de formations et de métiers d'ingénierie pour capitaliser l'innovation à travers des partenariats stratégiques (Écoles-Entreprises, État et partenaires au développement, etc.).

Lesotho

Région
Afrique australe

Population(2021)
2 281 454
habitants

Croissance démographique
1,2%

Revenu moyen (2021)
1094 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
Avec un indice de 0,514, le Lesotho se classe 168^{ème} sur 191 pays.

Accords et partenariats économiques régionaux
Communauté de développement de l'Afrique australe, Union douanière d'Afrique australe [Southern African Customs Union]

Contexte économique

Géographiquement, le Lesotho forme une enclave dans le territoire de l'Afrique du Sud, qui est la destination d'environ 80 % de ses exportations de produits pour consommation finale. Le Lesotho dispose d'un accès aisé au marché de l'Afrique du Sud. Le pays est membre de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et, à ce titre, ne paie pas de droits douaniers pour exporter des biens vers d'autres pays membres de la SACU (Botswana, Namibie, Afrique du Sud et Swaziland).



Le textile et le vêtement occupent la majorité des emplois formels dans l'industrie de production au Lesotho. Ce secteur emploie plus de 40 000 personnes, représente 92 % des emplois industriels (Bcreatingtics 2018) et est à l'origine de 43 % des exportations. L'emploi du secteur consiste principalement en travail peu qualifié et à bas salaire. Si on lui doit la création de milliers d'emplois, la qualité du travail et les faibles possibilités de carrière du personnel dans ce secteur sont des motifs de préoccupation. Les fabricants de textile et de vêtements bénéficient d'incitants publics, dont une réduction de 10 % sur l'impôt sur le revenu des sociétés, des subventions au coût des coques industrielles et des déductions fiscales pour formation. En 2020, 29,89 % du produit intérieur brut (PIB) était généré par l'industrie, 52,84 % provenant du secteur des services.

En 2020, l'agriculture comptait pour environ 6,37 % dans le PIB. Elle représente la grande majorité de l'emploi dans les zones rurales, où habitent plus de 70 % de la population. L'essentiel de la production est

formé par les cultures de subsistance et les céréales. **La production agricole intervient pour moins de 10 % dans le PIB mais représente plus de 60 % de l'emploi du pays.** La grande partie du travail agricole s'effectue dans des petites exploitations familiales orientées vers les cultures de subsistance et caractérisées par de faibles volumes de production. On estime qu'il existe un vaste domaine d'opportunités pour transformer l'économie rurale et y accroître les revenus. Les conditions climatiques du Lesotho sont propices à la production d'un grand nombre de légumes et de fruits. C'est ainsi qu'une carte des cultures adaptées a identifié 5 500 km² (550 000 ha) de zones présentant des conditions microclimatiques favorables à la culture fruitière et une zone encore plus grande est estimée adaptée à la production de légumes au Lesotho.

Le tourisme est un secteur recelant un potentiel d'emploi significatif ; celui-ci n'est toutefois pas entièrement exploité. Le Lesotho possède l'un des environnements naturels les plus intacts de la région, offrant de superbes paysages et recelant un

important potentiel écotouristique. Des campagnes sauvages font du Lesotho une destination idéale pour les sports tout-terrain. Parmi les autres sports d'extérieur praticables, on peut citer le canoë, le ski sur piste, la randonnée équestre, les excursions à dos de poney, l'escalade, la randonnée pédestre, la pêche et le camping.

Selon le Registre des entreprises du Bureau de la statistique du Lesotho, les **MPME représentent 76 % des activités économiques du secteur privé, exercées très largement dans le secteur informel**. Le statut d'indépendant constitue une forme prédominante de l'emploi dans les MPME et l'économie informelle. Les MPME fournissent du travail à 118 130 Basotho, dont 59 % sont des femmes et 83 % sont des propriétaires indépendants.

Défis à relever par le secteur privé

- **Manque de bâtiments industriels :** Le manque de disponibilité de coques industrielles constitue un obstacle important à la croissance des entreprises industrielles, les temps d'attente allant de plusieurs mois à plus d'un an. Le manque de zones industrielles prêtes à l'occupation est un autre facteur limitant l'établissement de nouvelles entreprises industrielles nationales.
- **Réglementation foncière restrictive :** L'investissement privé en infrastructures industrielles est limité par la complexité du cadre légal (Loi foncière de 2010) et le manque d'efforts de promotion de la part du gouvernement pour attirer l'investissement dans le développement immobilier. Le manque d'un marché foncier efficace et la pénurie de terres irrigables ont un impact particulièrement négatif sur la modernisation et la commercialisation des activités agricoles.
- **Le manque de qualifications de la main-d'œuvre locale constitue un frein important à la compétitivité.** Cette situation accroît les coûts de production et contribue à une faible productivité. Les niveaux de qualification des travailleurs sont un obstacle majeur : environ 80 % des salariés à plein temps sont formés sur leur lieu de travail. Un taux élevé de rotation du personnel, la migration de main-d'œuvre

qualifiée vers l'Afrique du Sud et la nécessité de contenir les coûts comptent parmi les raisons expliquant le niveau relativement faible de l'investissement en formation des personnels. Les travailleurs nouvellement embauchés dans l'industrie manufacturière ont souvent un faible niveau initial de qualification (études secondaires non achevées, pas de formation professionnelle formalisée et spécifique, faible maîtrise de l'anglais).

- **Absence de programmes en soutien aux connexions locales :** Bien qu'il existe des programmes de support à l'entrepreneuriat, ceux-ci ne répondent généralement pas aux besoins des entreprises désireuses de croître. C'est ainsi que les programmes d'entrepreneuriat de la *Basotho Enterprise Development Corporation* s'adressent principalement aux chômeurs et aux microentreprises, plutôt qu'aux entrepreneurs déjà établis qui pourraient bénéficier d'un mentorat, d'échanges avec des entreprises plus grandes et d'un accès à des financements afin d'étendre leurs activités.
- **Les pénuries d'eau dans les régions industrielles de Maputsoe et de Ha Nyenye constituent un frein important à la durabilité et à la croissance de l'industrie du vêtement.** Dans tout le pays, les entreprises sont confrontées à un manque d'eau pour leurs activités de production. Les pénuries touchent surtout la région de Maputsoe, où les zones industrielles se sont multipliées et la population s'est accrue au cours des dix dernières années. Cette évolution n'a pas été accompagnée par une extension de l'infrastructure hydrique. L'approvisionnement en eau assuré par le système de distribution de la *Lesotho Water and Sewerage Company* (WASCO) ne couvre qu'environ la moitié de la demande de la région. Les industriels tout comme la population doivent s'en remettre à des systèmes de distribution informels, sans contrôle de qualité adéquat ni garantie d'approvisionnement.
- **L'accès au financement constitue un obstacle majeur au développement,** en particulier pour les entreprises nationales qui n'ont pas accès aux institutions financières multinationales. Les entreprises se plaignent

du fait que les banques ne comprennent guère leur activité et la perçoivent comme trop risquée. Elles font état de taux d'intérêt annuel de 20 %.

- **Système fiscal obsolète, inefficace et non favorable aux entreprises :** Le système fiscal est basé sur une loi de 1993 dont les dispositions ne sont pas favorables à la croissance des entreprises. Parmi ces dispositions défavorables, on peut citer celles portant sur les acomptes d'impôt, les avantages en nature, le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée sur la base de la comptabilité d'exercice et à verser aux autorités fiscales avant que les montants correspondants ne soient perçus, ou encore le fait que les ministères agissent en tant qu'agents percepteurs et effectuent des retenues d'impôt sur les paiements. La législation fiscale ne prévoit pas assez de possibilités de reports fiscaux adéquats pendant les premières années d'activité correspondant à la période de lancement d'une entreprise¹.

- **Électricité :** Le manque de fiabilité du réseau électrique et de la distribution d'électricité affecte les activités des entreprises de manière négative. En dépit de l'existence de rivières disponibles au Lesotho, le pays ne produit que 72 mégawatts (MW) d'hydroélectricité et importe plus de 75 MW d'électricité d'Afrique du Sud et du Mozambique, alors que moins de 10 % de la population rurale est connectée au réseau national. L'hydroélectricité produite sur le territoire national permet au Lesotho de satisfaire environ 50 % de ses besoins maximaux en énergie. Le gouvernement projette d'étendre la capacité de production hydroélectrique dans le cadre du Lesotho Highlands Water Project (LHWP) Phase II et de créer des parcs éoliens, dans l'objectif de disposer d'une économie énergétique totalement verte en l'espace de dix ans.

- **Manque d'infrastructures physiques adéquates, y compris les connexions avec les zones rurales :** L'absence de solutions de transport efficaces, comprenant notamment le

réseau ferroviaire et routier, constitue un frein majeur à la croissance du secteur privé. Les entreprises doivent faire face au défi posé par le manque d'accessibilité des zones rurales et le manque d'entretien des routes, dont les effets négatifs se font sentir en termes de productivité, de coûts, de temps et d'accès aux marchés pour les entreprises.

- Le code du travail contient des dispositions qui rendent difficile le licenciement de personnel non productif. Cette surprotection des salariés va au détriment des petites entreprises.
- Le manque d'instituts de formation spécialisés, proposant des diplômes en gestion dans des domaines intéressant l'industrie, constitue un autre obstacle à la mobilité ascendante des salariés basotho. **Il existe un écart manifeste entre les compétences enseignées et celles dont l'industrie a besoin.**

Recommandations du secteur privé

- **Réformer l'offre de coques industrielles.** Parmi les actions prioritaires afin d'attirer de nouveaux investissements et améliorer l'offre et la qualité des zones industrielles, il convient de ramener le prix des loyers au niveau de recouvrement des coûts, d'améliorer la perception des loyers, et d'impliquer le secteur privé dans la gestion et le développement de coques industrielles. Ces mesures réduiront la charge financière des pouvoirs publics et sont susceptibles d'encourager le développement de sociétés immobilières locales, facilitant au total une meilleure qualité des infrastructures.
- Pour l'implication du secteur privé dans le développement d'infrastructures industrielles, plusieurs options peuvent être envisagées. Les pouvoirs publics peuvent par ailleurs engager une telle opération sur des sites bien établis, à proximité de Maseru ou de Maputsoe par exemple, où les investisseurs pourraient se montrer plus intéressés. Les projets de

¹ Robert Likhanga "Facing Challenges" <https://sundayexpress.co.ls/facing-challenges/>

développement pourraient comporter :

- La construction de zones industrielles par des acteurs privés sur des terrains appartenant au gouvernement ou à la *Lesotho National Development Corporation* (par exemple par le biais d'une concession ou d'une co-entreprise), et
- Le développement, la propriété et l'exploitation de coques industrielles par des acteurs privés. La construction de la zone industrielle de Ha Belo dans le district de Botha Bothe fournit une occasion d'expérimenter la fourniture d'infrastructures par le secteur privé.
- Les pouvoirs publics devraient envisager l'introduction d'un programme d'aide aux entreprises fournisseurs (SDP - *Supplier Development Programme*) pour faciliter l'implantation d'industries. Le programme viserait à donner aux petites et moyennes entreprises (PME) locales une meilleure capacité à devenir sous-traitants ou fournisseurs d'entreprises étrangères. Un grand nombre de pays ont recouru avec succès à des programmes SDP pour mettre en relation des entreprises étrangères et locales, promouvoir des transferts de connaissances et améliorer la compétitivité des PME nationales.
- Le gouvernement devrait s'approcher du secteur privé pour le développement d'initiatives en vue d'améliorer l'offre de qualifications sur le marché du travail. **Les programmes des universités et des écoles professionnels doivent être actualisés en concertation avec le secteur privé afin de les rendre mieux ajustés aux besoins.** Ils pourraient ainsi inclure des formations en compétences entrepreneuriales et de gestion afin de créer un noyau de personnes qualifiées capables de remplacer le personnel expatrié à des postes d'encadrement et de direction.
- Mise en place d'une politique axée sur les PME et prévoyant pour les PME détenues par des citoyens basotho un traitement préférentiel dans les marchés publics, comme par exemple le choix d'entreprises basotho pour des marchés de sous-traitance de travaux d'infrastructure et des missions de conseil, ou un statut protégé de certains marchés

pour travaux, services et achats de bien.

- Une révision du système fiscal s'impose afin d'assurer la promotion des domaines prioritaires du Plan national de développement stratégique, en prévoyant par exemple des déductions pour amortissement plus importantes dans des domaines prioritaires tels que le tourisme, en alignant les règles pour l'agriculture avec celles du secteur manufacturier, et en échelonnant les déductions pour amortissement de façon à ce qu'elles soient plus favorables pendant les premières années d'activité correspondant à la période de lancement d'une entreprise.
- La législation sur le travail devrait être rendue plus équilibrée ; il convient d'y supprimer les dispositions dont le respect demande des efforts excessifs en termes de temps et de coût, ainsi que le maintien industrie de personnel improductif.
- Le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, via son administration de la production agricole et des ressources humaines, devrait élargir son programme de formation des exploitants aux méthodes de production mécanisée et aux variétés culturales résistantes au stress. Les pouvoirs publics devraient également introduire une réglementation stricte en matière de conservation des sols afin d'assurer la durabilité de la production agricole. Il est également nécessaire de créer un centre d'échange par lequel les exploitants peuvent vendre sans difficulté leurs produits.
- En vue de tirer parti des opportunités dans le domaine de l'agro-transformation, les pouvoirs publics devraient s'associer au secteur privé et l'encourager par des subventions et des soutiens financiers. Il existe des opportunités d'établissement de nouvelles exploitations agricoles près du barrage de Mohale et du barrage de Polihali en projet.
- Le gouvernement devrait adopter une politique nationale à long terme pour le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), en priorisant les compétences en TIC et en informatique dans l'ensemble primaire, secondaire et professionnel.

- Les pouvoirs publics devraient inviter d'urgence le secteur privé à s'associer au développement de politiques et d'initiatives centrées sur une extension de l'infrastructure numérique, l'accès à Internet et les technologies numériques, par la mise en place de stratégies de développement appropriées et une politique et des réglementations fondées sur des données probantes susceptibles d'encourager l'investissement privé dans ce secteur².
- Les pouvoirs publics devraient également engager, et soutenir par des financements, le secteur privé à développer la production électrique par des mini-installations et des installations hors réseau, en particulier dans les zones rurales.
- Le Lesotho devrait élaborer des politiques visant une intégration économique plus étroite au niveau régional via la SACU et la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA).
- Les pouvoirs publics devraient également s'engager dans le développement et l'amélioration des infrastructures de transport, électriques et de sécurité.

² Mukurunge, T., Mcina, T., & Bhila, T. (2019). Technology and assessment at tertiary level: Case of Limkokwing University of Creative Technology. TECHNOLOGY, 2(5).

Madagascar

Région

Pays de l'Afrique de l'Est situé dans l'Océan Indien

Population

26 262 368
habitants

Croissance démographique

3,01% par an

PIB/habitant (2020)

495,5 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,528 (164^{ème}/189)

Contexte économique

Pays d'Afrique australe situé dans l'Océan Indien, Madagascar est une île dont l'économie est essentiellement tributaire du secteur primaire, l'agriculture en particulier. L'agriculture y reste largement caractérisée par la prédominance de modes de production traditionnelle. Le PIB agricole est estimé à plus de 25 % du PIB global. La culture du riz occupe la majorité de la main-d'œuvre dans le secteur informel agricole et occupe la première place dans l'économie malgache. Le secteur informel agricole constitue ainsi le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus pour la population. Elle contribue de fait implicitement au maintien de l'équilibre social. Avec un taux de 4,8 % selon la BM en 2021¹, le chômage est plus accentué en zone urbaine à Madagascar. Les contraintes économiques et institutionnelles liées à la pression fiscale, aux procédures administratives (la réglementation), aux difficultés d'accès aux financements et la forte concurrence du marché du fait de l'étroitesse des débouchés sont entre autres les obstacles à la régularisation des entreprises et des travailleurs du secteur informel. La multiplication des Unités de Production Informelle (UPI) au cours de ces dernières années traduit l'élargissement en puissance du secteur informel, en particulier agricole, comme mode d'insertion privilégiée de la main-d'œuvre en période de crise car le pays fait face à des instabilités politiques récurrentes.



Pour atténuer les effets néfastes de la Covid-19 sur la fiscalité notamment pour relancer les investissements dans le secteur privé, le gouvernement, par une approche peu inclusive, a élaboré des lignes de crédit pour les banques et sans concertation avec le secteur privé. Dans ce cadre, les banques et les établissements de micro-finance se sont vus accordés des lignes de crédit à taux concessionnels afin de pouvoir octroyer des crédits à taux bonifiés, des mécanismes classiques pour des prêts à impact sociaux.

Par ailleurs, afin de relancer la production, le gouvernement a mis en place un Fonds de garantie destiné à encourager les banques à prendre plus de risques dans leurs financements, ce qui de l'avis des acteurs approchés, ne fonctionne pas. Ces mécanismes étaient une aide publique pour la relance de l'activité économique, en vue de compenser les pertes de productivité enregistrées du fait de la crise sanitaire et éviter les faillites des entreprises.

¹ <https://donnees-banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS?locations=MG>

Pour sauver les emplois, un Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) a été créé sous l'impulsion du secteur privé afin de permettre l'acquisition de nouvelles compétences et de développer les savoir-faire des travailleurs.

Défis à relever par le secteur privé

Parmi les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires à Madagascar figurent :

- **Une paupérisation de la population** - on estime que 8 personnes sur 10 vivent en-deçà du seuil de pauvreté (BM, 2021).
- **Une inégalité sociale** - le taux de chômage chez les jeunes de 20-24 ans (3,1 %) et chez les personnes de niveau d'études supérieures (4,9 %) contribue au développement du secteur privé informel, au sous-emploi et à la précarité ; huit actifs sur dix sont touchés par une situation d'emploi inadéquat (payés moins du SMIG).
- **Une informalité généralisée** - plus de neuf actifs occupés sur dix travaillent dans le secteur informel. La proportion d'emplois par secteur institutionnel est répartie comme suit : 17 % dans l'administration publique, 46,3 % dans les entreprises formelles, 70,4 % dans les entreprises informelles non agricoles et 87,9 % dans les entreprises informelles agricoles. Neuf UPI sur dix sont totalement inconnues des services administratifs. Ces UPI ne sont pas enregistrées au registre du commerce et ne paient pas de patente.
- **Un système privé faible, en termes de revenus** – il ressort que les ménages dont le chef de ménage travaille dans le secteur public ont les revenus mensuels moyens d'activité les plus élevés (428 000 Ariary) contre 55 300 Ariary des ménages dont le chef de ménage travaille dans le secteur privé (formel et informel confondus) ; le revenu mensuel moyen des chefs d'UPI est de 164 000 Ariary par mois.
- **Un manque d'accès aux infrastructures et des complications structurelles** – huit UPI sur dix sont abritées dans des installations de fortune, privées d'accès aux principaux services

publics (eau, électricité, téléphone). Par ailleurs, la taille moyenne d'une UPI est de 1,4 personne.

- **Des complications structurelles** telles que les problèmes récurrents de manque d'eau, d'électricité, de problème dans l'approvisionnement de carburant rendent les activités et acteurs économiques frileux selon une enquête de l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) en 2020.
- **La faible formation du capital humain** – Madagascar occupe la 164ème place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain.
- **Une corruption très élevée** selon le rapport 2021 de Transparency International, Madagascar occupe la 147ème place sur 180 pays. Ce qui prouve que beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires en Madagascar.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un partenariat public-privé renforcé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique

et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long terme.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gent féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes, au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs par exemple favoriser l'accès au crédit à des

taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;

- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionales pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalién pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en

créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents.

3. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des UPI vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprise ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;

- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;

- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en comptes des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;

4. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités par des réformes opportunes et des partenariats Ecoles-entreprises dynamiques.
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

5. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès de nouveaux investissements à niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers une concertation publique-privé, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;

6. Promouvoir la digitalisation/les nouvelles technologies

Cette démarche devrait consister à/et permettre de :

- Actualisation/renforcement des aptitudes digitales des acteurs économiques
- Accès facilité à une variété de services et d'opportunité grâce à l'internet et les TIC à travers des reformes opportunes et des projets/programmes d'envergure nationale.
- Promotion du paiement des taxes et autres services en ligne :
- Offre de programmes d'alphabétisation numérique à large échelle,
- Promotion de formations et métiers d'ingénierie pour capitaliser l'innovation à travers des partenariats stratégiques (Écoles-Entreprises, État et partenaires au développement, etc.).

et l'agriculture grâce à l'efficacité de certaines mesures d'atténuation.

Il est important de souligner que la situation économique du Mali en tant que pays importateur de pétrole et exportateur d'or a permis au pays de voir une amélioration des termes de change en 2020 grâce à la baisse des cours du brut et de l'appréciation du prix de l'or. Ceci, combiné à la baisse de la demande des importations, a permis de réduire le déficit du compte courant. Cependant, les mesures de confinement du gouvernement pour contenir la crise sanitaire de la Covid-19 ont entraîné une hausse des dépenses budgétaires en 2020, faisant passer le déficit public à 5,4 % du PIB. La reprise observée début 2021 devrait se traduire par une hausse des recettes fiscales, même si les pressions sur les dépenses salariales vont contribuer à stabiliser le déficit public en 2021 selon les estimations de la Banque mondiale. À court terme, les autorités devront accélérer les réformes au sein de l'administration fiscale, pour améliorer les performances de recouvrement et optimiser les dépenses publiques.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2017 dénombrent 1.552.285 Unités de Production Informelle (UPI) au Mali. Outre les principaux défis liés aux lenteurs des procédures administratives et fiscales dans l'amélioration du climat des affaires au Mali, on note également les obstacles suivants :

- **L'instabilité politique, notamment la menace inquiétante de la crise politique menée par la junte militaire** - le conflit armé qui a lieu au Mali depuis 2012 exacerbé par le coup d'État au Mali dirigé par la junte militaire le 18 août 2020 qui a conduit à la démission de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keïta continue de repousser les efforts du pays en matière de développement économique. Ce qui conduit davantage à l'appauvrissement des ménages contraints de se lancer dans les activités informelles.
- **L'informalité galopante** - Au Mali, plus de 90% de l'économie est dominée par le secteur

informel. Ici 91,5 % des individus opèrent dans l'économie informelle contre 8,5 % dans l'économie formelle. Ce qui accroît la vulnérabilité des emplois et leur exercice dans des conditions de précarité affectant davantage les jeunes (15-24 ans et 25-34 ans avec respectivement 67,6 % et 47,4 %), les individus sans niveau d'instruction (49,5 %) contrairement au Niger où les emplois précaires sont davantage répandus parmi les individus ayant atteint le niveau d'étude primaire (36,3 %) que ceux sans aucun diplôme (25,33 %). Au niveau du genre, il ne ressort aucun écart entre les hommes et les femmes concernant le taux d'occupation des emplois précaires, respectivement 46,0 % et 46,2 %).

- **L'informalité touche les secteurs clés de l'économie à part l'agriculture** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une main-d'œuvre importante dans l'économie informelle sont : le commerce (53,1 %), l'industrie (31,3 %), et le service (15,9 %).
- **Un faible niveau de formation du capital humain** - Le Mali occupe la 184^{ème} place au classement de l'IDH. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'études et la qualité de l'insertion professionnelle. En effet, le nombre d'années d'études réussies en moyenne par la main-d'œuvre de l'économie informelle est estimé à 2 ans. Ce nombre très faible d'études achevées combiné au pourcentage élevé de non-scolarisation des enfants en âge d'être au primaire (42,2 %) explique l'importante participation des individus dans les emplois informels (85,4 %). Par conséquent, 60,7 % de la main-d'œuvre de l'économie informelle gagne un salaire inférieur au salaire moyen estimé à 79.400 FCFA, dont 76,4 % des femmes contre 51,2 % d'hommes.
- **Un sous-développement grandissant du fait d'un système éducatif pratiquement inexistant** - Il ressort des résultats (ERI-ESI) de 2017 que 62,2% de la population malienne n'a jamais été instruite, autrement dit ne possède aucune formation formelle, 24,7 % ayant atteint le niveau primaire, 11,4 % le secondaire et seulement 1,7 % ayant atteint le niveau supérieur.

- **Une faible politique nationale de formation professionnelle et d'absorption des jeunes sur le marché du travail** - En effet, 51 % des jeunes de 15-24 ans ne poursuivent aucune formation éducative et ne participent pas au marché du travail. Compte tenu également du fait que le taux de chômage au sens du BIT touche davantage les jeunes entre 15-34 ans (7,4 %) et que ces derniers, contrairement aux anciens actifs, mettent plus de temps à trouver un emploi. La durée moyenne du chômage est estimée à 5,2 ans dans l'ensemble. Ces inégalités sociales peuvent exacerber les attaques des civils au Mali et continuer de maintenir ainsi le pays en arrière dans tous les indicateurs du développement économique, durable en particulier.

- **Le travail des enfants** - 3,4 % des jeunes de moins de 15 ans occupent des emplois informels. Cependant, il peut y exister un risque important de recrutement de ces jeunes, soit parmi la junte militaire, soit parmi les groupes djihadistes en tant qu'enfants soldats du fait des tensions sociales au sein de la population. Ce qui constitue une perte pour l'économie, notamment pour le développement de l'entrepreneuriat.

- **Un système judiciaire et un État de droit insuffisant** - au niveau national, l'indice de perception des individus concernant l'efficacité du système judiciaire est estimé à 0,432 dont 0,294 dans la capitale Bamako. L'indice de perception de l'État de droit est estimé quant à lui à 0,407 au niveau national, dont 0,280 à Bamako.

- **Un secteur manufacturier toujours faible** - le secteur manufacturier emploie seulement 9,7 % de la main-d'œuvre au Mali.

- **L'insuffisance de sensibilisation des chefs d'UPI quant à l'importance de la transformation de leurs activités de l'informel au formel** - Il ressort que 46,1 % des dirigeants d'UPI ne sont pas au courant des avantages de la formalisation de leurs entreprises contre 27,6 % qui sont réticents à la formalisation. Par conséquent, seulement 15,6 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Toutefois 36,7 %

d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités, si une amélioration du climat des affaires survient, notamment de la fiscalité en vigueur, des procédures administratives et judiciaires.

- **Un système de travail faible, de protection sociale en particulier** - seulement 7 % des actifs occupés sont affiliés à une organisation d'assurance maladie et 25,3 % des salariés cotisent à un régime de pension.

- **Une corruption élevée** - 89,2 % de la population de 18 ans estime que la corruption est importante dans le pays et nuit ainsi à l'ensemble de l'économie. Ce qui justifie ainsi la 129^{ème} place sur 180 pays du Mali, selon le rapport 2020 de l'indice de perception de la corruption.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en

créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;

- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique, pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des

jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;

- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau

de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;

- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

agriculture) sont le commerce (44 %), les services (21,9 %) et le manufacturier (26,3 %).

- **Un secteur privé informel faible** - il ressort que 63,3 % des chefs d'UPI sont sans niveau ou ont suivi une instruction coranique. Ceux ayant suivi un enseignement général représentent quant à eux 33,3 % ; ceux qui ont suivi un enseignement technique et professionnel ne représentent que 0,1 %.

- **Un secteur privé informel aggravant le sous-emploi** - globalement, plus de 67,4 % des personnes occupées travaillent plus de 40 heures par semaine. Par ailleurs, les travailleurs occupés dans des emplois occasionnels, saisonniers et temporaires sont très exposés aux risques liés à la perte de l'emploi et à la faiblesse des revenus. On estime à 20,1 % le taux d'emplois précaires.

- **Le manque d'accès aux infrastructures et à la finance** - La plupart des UPI fonctionne sans local. En effet, les activités informelles restent principalement exercées au domicile des entrepreneurs (40 %). Elles sont suivies des activités réalisées au niveau des marchés (22,4 %), des ambulants (14,8 %) et celles exercées dans un poste fixe sur la voie publique avec 13,5 %. Par ailleurs, concernant l'accès aux services publics de base, il ressort que seules 9 % des UPI ont accès à l'eau courante, 51 % à l'électricité et 36 % au téléphone portable. L'accès aux équipements informatiques et à l'internet reste limité avec respectivement 2,8 % et 1,1 % des UPI qui y ont accès. En matière d'équipements de communication, seuls 24,4 % des UPI du milieu rural ont accès au téléphone portable. Les chefs d'UPI font face à la difficulté d'écoulement de leur production à cause de la concurrence ou encore par manque de clientèle avec respectivement 60,3 % et 62,5 % des chefs d'UPI qui évoquent des difficultés similaires. Les difficultés d'approvisionnement en matières premières et les difficultés d'accès au crédit suivent avec respectivement 37,9 % et 30,7 %.

- **Une absence de protection sociale** - en effet, la sécurité sociale n'est connue que par 16,2 % des chefs d'UPI.

- **Le travail des enfants reste une préoccupation** - on estime à 4,3 % la proportion de la main-d'œuvre des enfants de moins de 15 ans en Mauritanie.

- **La faible formation du capital humain** - La Mauritanie occupe la 157^{ème} place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2021 de *Transparency International*, la Mauritanie occupe la 140^{ème} place sur 180 pays. Ce qui prouve que beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plates formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes, au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels en priorité ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionales pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;

- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des UPI vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprise ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;

- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;

- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès de nouveaux investissements à niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'événements heureux (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

7. Promouvoir la digitalisation/les nouvelles technologies

Cette démarche devrait consister à/et permettre de :

- Actualisation/renforcement des aptitudes digitales des acteurs économiques
- Facilitation de l'accès à une variété de services et d'opportunité grâce à l'internet et les TIC à travers des réformes opportunes et des projets/programmes d'envergure nationale.
- Promotion du paiement des taxes et autres services en ligne :
- Offre de programmes d'alphabétisation numérique à large échelle,
- Promotion de formations et de métiers d'ingénierie pour capitaliser l'innovation à travers des partenariats stratégiques (Écoles-Entreprises, État et partenaires au développement, etc.).

Myanmar

Région
Asie du Sud-Est

Population(2023)
55 347 823
habitants

Croissance démographique (2020)
0,7%

Revenu moyen (2020)
8 742,53 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
145^{ème} sur 191 pays ; le Myanmar a
un indice de développement humain
(IDH) de 0.6.

Accords et partenariats économiques régionaux
Association des nations de l'Asie
du Sud-Est (ASEAN)

Contexte économique

Le Myanmar est un pays d'Asie du Sud-Est limitrophe de la mer d'Andaman et du Golfe du Bengale et situé entre le Bangladesh et la Thaïlande. Ses abondantes ressources naturelles, sa population active et sa proximité stratégique avec les économies dynamiques d'Asie présentent de nombreuses opportunités de croissance. Le Myanmar est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Du fait d'un régime militaire en place depuis des décennies et de sanctions économiques internationales, l'intégration commerciale du Myanmar au marché mondial est limitée. Depuis 2010, le Myanmar prend des mesures pour réformer son climat des affaires et s'intégrer à l'échelon régional et mondial. Il exporte principalement des biens primaires, dont des produits agricoles et forestiers, des pierres précieuses et des animaux vivants, tandis que ses exportations de gaz sont émergentes et que les produits pétroliers, le fer et l'acier dominent les importations.



Le secteur agricole est l'un des plus importants pour l'économie du pays : les biens agricoles sont en deuxième place de ses exportations. Le secteur contribue pour près d'un tiers au PIB du pays, représente 20 à 30 % des recettes totales d'exportation et emploie plus de 70 % de la main-d'œuvre. Au total, sur les 67,6 millions d'hectares de terres dont dispose le pays, 12,8 millions sont cultivées. Le riz est le premier produit agricole du pays et représente près de 43 % de la valeur totale de la production agricole. **Soixante-dix pour cent de la population du pays vit dans des zones rurales, faisant du secteur agricole un moteur important du développement rural.**

Par rapport aux autres pays membres de l'ASEAN, le Myanmar a un faible niveau d'électrification et environ la moitié de sa population n'a pas accès à l'électricité. Quelque 70 % de la population rurale dépend au quotidien du kérosène, de bougies, piles et générateurs d'électricité. Le manque d'électricité menace la croissance économique du pays et empêche l'expansion des infrastructures et le développement industriel.

Défis à relever par le secteur privé

- **Pandémie de Covid-19 :** Les mesures restrictives visant à maîtriser la pandémie ont fortement pesé sur les entreprises. Ce ralentissement a conduit à des incertitudes quant à la future croissance économique et a eu des retombées négatives sur les récentes avancées en matière de réduction de la pauvreté.
- **Infrastructure(physique,technologique) :** Le Myanmar a des lacunes en matière de développement des infrastructures, ce qui affecte la croissance économique et demeure un obstacle à l'expansion commerciale. Seuls 40 % du réseau routier est asphalté, et 20 millions de

personnes (la moitié de la population rurale) n'ont ni accès à des routes praticables en toute saison et ni à l'électricité. Selon la Banque de développement asiatique, 120 milliards de dollars (chiffre de 2020) seront nécessaires à l'horizon 2030 pour améliorer l'infrastructure et ajouter les routes, voies ferrées, ponts et aéroports requis.

- **Faible infrastructure financière et récente instabilité du secteur bancaire :** La confiance du public dans le système bancaire national s'est volatilisée lorsque les entreprises ont désespérément tenté de protéger leurs finances dans une économie en déclin rapide. Au Myanmar, les déposants continuent de retirer leurs fonds des banques commerciales, malgré un plafonnement des retraits et d'autres mesures prises par le gouvernement militaire pour maîtriser les sorties de fonds. Le commerce international a lui aussi été durement touché du fait que les banques ne peuvent pas valider les documents d'import-export. De même, les paiements des régimes de sécurité sociale et le versement des salaires par les entreprises par l'intermédiaire des banques sont eux aussi paralysés. La décision du gouvernement de couper les données mobiles, le wifi public et les services Internet sans fil fixes pour étouffer les protestations a laissé le peuple largement dépendant de transactions au comptant, alors même que les espèces en circulation sont très limitées.

- **Accès limité au financement :** Les organismes financiers trouvent que prêter aux petites et moyennes entreprises (PME) est un risque trop grand, étant donné le rapport coût/avantage en termes de temps et de ressources nécessaires pour traiter les prêts aux PME et les difficultés qu'ont la plupart des PME à consolider leur capital et à créer un business plan pour devenir des candidats susceptibles d'obtenir un prêt. La croissance s'en trouve bloquée, tandis que les PME en mesure de passer à la vitesse supérieure ou de se lancer dans la fabrication et la transformation sont entravées en raison de leur accès limité au financement, même si elles sont disposées à prendre le risque.

- **Manque de transparence des procédures gouvernementales :** Une bureaucratie excessive, des procédures gouvernementales redondantes et opaques, des mises en conformité post-enregistrement lourdes et la corruption sont des obstacles à la croissance du secteur privé. L'accès aux services publics est entravé par des procédures longues et lourdes et des démarches administratives nécessitant souvent des déplacements de plusieurs jours pour se rendre à la capitale. Au Myanmar, l'inefficacité de la bureaucratie est un obstacle majeur aux affaires, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Cela crée un environnement fertile à l'extraction de rentes et à la corruption. Les entrepreneurs souhaitant créer une nouvelle entreprise sont confrontés à de nombreux obstacles, dont le temps et les coûts relativement élevés qu'exige l'enregistrement d'une entreprise.

- **Faiblesse de l'État de droit et un mécanisme d'application des contrats toujours faible :** Le système judiciaire n'est pas indépendant et manque d'expérience en matière de contentieux et d'arbitrage commercial. Le manque de fiabilité du système judiciaire du Myanmar, dû aux retards de procédure et à l'absence d'options telles qu'un arbitrage commercial permettant de garantir le respect des contrats et des droits de propriété, est une préoccupation majeure pour le secteur privé.

- **Le changement climatique constitue un autre défi majeur pour le développement du Myanmar.** Confronté à des risques multiples (inondations, cyclones, tremblements de terre, éboulements de terrains, sécheresses et autres), il est l'un des pays au monde les plus exposés aux catastrophes naturelles. Selon l'Indice mondial des risques climatiques 2020, le Myanmar est, avec Porto Rico et le Honduras, l'un des trois pays les plus touchés par le changement climatique sur la période de 1999 à 2018, et se trouve au 19^{ème} rang sur les 191 pays de l'Indice pour la gestion des risques (INFORM).

- **Des lois et réglementations dépassées (le droit foncier et la législation du travail, par exemple) entravent le secteur privé :** Au Myanmar, les lois sur la propriété foncière et le droit du travail, promulgués au XIX^{ème} siècle et entrés en vigueur au XX^{ème} siècle, sont toujours appliqués au XXI^{ème} siècle. Ces législations sont incompatibles avec la mondialisation et le marché du travail actuel ; qui plus est, elles sont régies par différents ministères et départements, ce qui les complique encore.

- **Une vaste économie informelle et peu productive :** Au Myanmar, l'économie informelle est soupçonnée d'être plus vaste que l'économie formelle, essentiellement constituée de micro, petites et moyennes entreprises (MPME). **La prépondérance des activités non salariées reflète l'ampleur du secteur informel et la grande proportion de petits boulots de subsistance peu productifs.** La productivité médiane de la main-d'œuvre des entreprises informelles se situe autour de 65 % du niveau des microentreprises du pays. De même, le total des ventes mensuelles (chiffre d'affaires) des entreprises informelles correspond à environ 75 % du niveau des microentreprises et représente moins de 5 % du niveau des moyennes et grandes entreprises¹. Moins de 5 % des entreprises informelles du Myanmar ont un compte bancaire dédié aux affaires. Peu d'entreprises profitent de l'enregistrement, notamment dans les petites villes de la périphérie de Rangoun. Les travailleurs du secteur informel sont souvent exclus des plans gouvernementaux en raison de données inadaptées à une planification efficace des programmes. Le gouvernement n'étant pas en mesure de réguler le secteur, ils n'ont pas de protection sociale et sont exploités. L'un des enjeux majeurs pour le pays demeure l'intégration des travailleurs informels dans l'économie formelle.

- **Instabilité politique :** Selon le Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3, l'économie se serait contractée de 18,7 % sur l'année fiscale qui s'est achevée en septembre

2021. La prise du pouvoir par la junte militaire en février 2021 a déclenché le gel d'une partie des réserves étrangères du Myanmar détenues par les États-Unis et la suspension de l'aide multilatérale, deux sources clés d'approvisionnement en devises étrangères. Le secteur vestimentaire, l'un des contributeurs majeurs à l'économie du pays et une ressource clé de revenus à l'exportation, a été fortement touché. Plusieurs marques étrangères ont stoppé leurs commandes et la plupart des opérations sont à l'arrêt.

- **Instabilité du taux d'échange :** Le Myanmar se bat contre une monnaie locale en chute libre, alors même qu'il est confronté à une pénurie de dollars sans précédent, ce qui fait grimper le coût des importations et aggrave la lutte de l'économie contre ce double défi que sont la pandémie et l'isolement financier suite au coup d'État. La dépréciation de la monnaie frappe déjà durement l'économie du Myanmar, certaines entreprises mettant la clé sous la porte du fait qu'elles ne peuvent plus assumer la hausse des coûts des importations et des matières premières. Le kyat a perdu près de 60%.

- **Les changements capricieux auxquels sont soumis les régimes réglementaires et fiscaux entravent directement les activités des entreprises et constituent une source d'incertitude,** ce qui joue un rôle non négligeable dans le classement des principales contraintes pesant sur le climat des affaires. Il manque un cadre légal propice à de nouvelles politiques, certaines exigences techniques et de mise en œuvre n'ayant parfois pas été dûment prises en considération. Les autorités de régulation n'adoptent pas de processus standards qui permettent d'assurer une certaine cohérence dans l'application des réglementations et l'exercice des activités.

- Les restrictions d'utilisation des technologies numériques et de l'internet entravent l'accès des entreprises du secteur privé aux marchés locaux et mondiaux.

¹ Amin, M. Enterprise Surveys Enterprise Note Series Informal Firms in Myanmar. Groupe Banque mondiale. 2016

Recommandations du secteur privé

- **S'attaquer aux obstacles transversaux :** Le premier impératif est de fournir, avec le temps, un accès abordable au financement par le biais d'instituts bancaires et des marchés de capitaux. Dans le même temps, il faut développer les institutions financières non bancaires. Il est également important de prendre des mesures visant à réduire les coûts logistiques, à améliorer l'accès à la connectivité à haut débit et à en réduire le coût.
- Pour générer des emplois et raviver l'économie après les perturbations liées au Covid-19, il y a lieu d'apporter aux entreprises actuelles un soutien accru à l'échelle locale par le biais de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), en mettant par exemple des prêts longue durée à taux réduit à la disposition des COOPEC.
- **Instaurer des cadres adaptés de partage et d'atténuation des risques et des outils de financement à long terme.** Le gouvernement devrait mettre en place des mesures d'aide aux associations et pépinières de petites entreprises et de renforcement des associations existantes, afin de réduire les coûts fixes associés aux programmes de formation, au financement et à d'autres services.
- **Améliorer le dialogue avec le secteur privé:** Le gouvernement doit accroître et renforcer l'implication du secteur privé par différentes voies, comme la planification stratégique, la politique, l'investissement et la mise en œuvre. Le gouvernement doit également dialoguer avec le secteur privé avant d'appliquer des réglementations ou de passer des accords économiques. Cette démarche est indispensable pour permettre d'accéder à des pools de ressources et de connaissances plus vastes, pour assurer une répartition efficace des ressources limitées et pour tirer parti de l'innovation afin de garantir la qualité et la bonne exécution des initiatives gouvernementales.

- **La collaboration du secteur privé avec le gouvernement est nécessaire à l'élaboration d'une politique robuste et d'un cadre de développement national du capital humain.** Le gouvernement devrait s'associer au secteur privé pour établir une feuille de route de l'emploi dans l'optique d'une politique nationale de l'emploi. Cette collaboration contribuera à élaborer une stratégie du développement humain éclairée, intégrant des politiques éducationnelle, industrielle et sociale ciblées, et la mise en place d'institutions efficaces et du cadre juridique requis pour les encadrer. Elle sera axée sur la mise à niveau des qualifications de la main-d'œuvre adulte actuelle, sur l'élimination des inadéquations entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail, et sur la préparation de la jeune population à acquérir les compétences qui répondent aux besoins futurs du marché du travail. Les entreprises peuvent être impliquées dans ce processus en instituant des programmes de formation destinés à développer les compétences requises à l'échelle nationale dans les domaines de l'agro-industrie, des chaînes d'approvisionnement à forte valeur ajoutée, du textile, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies agricoles.
- **Améliorer l'alphabétisation numérique des jeunes.** Cette mesure va créer des opportunités d'entrepreneuriat numérique chez les jeunes. Le ministère de l'Éducation devrait également investir dans les ressources et équipements TIC qui permettent un apprentissage facile aux élèves des établissements du primaire, du secondaire et du supérieur².
- Le gouvernement devrait impliquer le secteur privé dans la mise en place de mesures permettant aux petits exploitants de trouver des débouchés sur les marchés lucratifs de l'alimentation. Il devrait assurer l'accès aux informations sur le marché, fournir une formation garantissant que les produits répondent aux exigences du marché en termes de quantité et de qualité des cultures, et veiller

² Dhital, H. (2018). Opportunities and challenges to use ICT in government school education of Nepal. International Journal of Innovative Research in Computer and Communication Engineering, 6(4), 3215-3220.

à ce que les exploitants puissent transformer et commercialiser efficacement leurs produits.

- **Il faut que le gouvernement applique les réglementations de manière plus juste et équitable dans toutes les activités, sans exception.** Cela implique d'améliorer l'équité, la transparence et la prévisibilité du traitement fiscal et réglementaire des entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur l'administration fiscale. Tout aussi nécessaire : un renforcement du dialogue public-privé sur la réforme politique et institutionnelle.

- Il faudrait lancer des politiques qui facilitent l'activité du secteur privé en réduisant les frais d'entreprise par le biais de systèmes étatiques numériquement optimisés. L'élaboration d'une approche de mise en œuvre, à l'échelle du gouvernement, visant à améliorer et intensifier la numérisation des principaux processus gouvernementaux (frais de scolarités, taxes et impôts, douanes et licences, entre autres) peut permettre d'y parvenir. Elle devrait s'accompagner d'une optimisation et d'une mise à l'échelle des systèmes électroniques de gestion des frontières, d'octroi de licences et de passation des marchés publics.

- Pour répondre aux défis du secteur de l'énergie, le gouvernement devrait trouver et appliquer des mesures permettant d'encourager les investissements et la participation du secteur privé dans les domaines suivants :

- Construction de centrales hydroélectriques et à gaz de moyenne et de grande envergure par le biais de partenariats public/privé (PPP)
- Réalisation de projets hydroélectriques de petite envergure (par exemple pour alimenter un groupement de villages)
- Mise en place de parcs solaires et éoliens
- Mise à disposition de kits d'alimentation solaire pratiques et efficaces pour les communautés non encore rattachées au réseau, ainsi que de solutions fonctionnant

à l'énergie solaire (pompes ou éclairage solaires, par exemple)

- Le gouvernement devrait impliquer et soutenir (par des financements) le secteur privé dans le développement de la production d'électricité à très petite échelle et hors réseau, notamment dans les zones rurales. Le gouvernement devrait également instaurer des mesures réglementaires avantageuses en matière de tarifs de rachat de l'énergie pour garantir qu'ils soient abordables pour les citoyens.

- Étant donné la taille et le caractère transversal de l'économie informelle, il est conseillé d'adopter une approche progressive et échelonnée sur la base de plans à moyen et à long terme. Cela impliquera de : réduire les coûts de la formalisation (les coûts d'entrée, par exemple) ; réduire la bureaucratie dans les processus de création d'entreprise et d'autorisation de l'activité ; réduire les coûts de poursuite des activités sur le marché formel (taxes, impôts, etc.) ; développer un régime d'imposition spécifique aux MPME ; et faciliter l'accès aux crédits.

- Le gouvernement devrait mettre en place des mesures étayées par une politique de sélection et de soutien des champions servant de modèles dans des secteurs prioritaires.

- Le gouvernement devrait se lancer dans un dynamisme économique agressif afin d'assurer et d'accroître les négociations « de gouvernement à gouvernement » en vue de partenariats économiques et d'accords bilatéraux lui permettant d'accéder à de nouveaux marchés et d'améliorer la coopération économique.

- Développer des politiques qui créent un environnement propice à la coopération et au partenariat en matière de TIC entre les secteurs privé et public et la société civile, et entre toutes les parties prenantes à l'échelon local, national, régional et international. Pour ce faire, il est possible de promouvoir des initiatives de coentreprise entre entrepreneurs

locaux et investisseurs privés internationaux pour fournir des biens et services de TIC publics afin de catalyser la croissance du secteur. Le gouvernement devrait développer les pépinières d'entreprises spécialisées dans les TIC et promouvoir des projets de création d'entreprises, en étroite collaboration avec le secteur privé, en créant un écosystème favorable et des possibilités de financement accessibles.

Népal

Région
Asie du Sud

Population
30 500 000
habitants

Croissance démographique
1,71%

Revenu moyen (2022)
664 USD

Classement selon l'Indice de développement humain

si le Népal a amélioré son classement en passant de la 144ème à la 143ème position, son indice de développement humain (IDH) a néanmoins connu un tassement de 0,604 à 0,602 en raison des perturbations persistantes dues à la pandémie du Covid-19.

Contexte économique

Le Népal, pays enclavé dans les terres, a une superficie totale de 147 516 km² et une population estimée à environ 30 millions d'habitants. Le Népal partage une frontière avec l'Inde à l'Est, à l'Ouest et au Sud ; ses montagnes sont bordées par la Chine au Nord. L'économie du Népal est principalement basée sur l'agriculture, qui contribue pour 24,3 % au PIB¹ du pays mais représente pratiquement 64,4 % de l'emploi. Le secteur industriel – dont les activités sont la production de biens manufacturés, la construction, les mines et carrières, la production électrique, la gestion et la distribution de gaz et d'eau – intervient pour 13,79 % dans le PIB et représente 15,10 % de l'emploi total. Le secteur des services génère 60,2 % du PIB et assure 20,50 % de l'emploi total.



Le Népal possède actuellement une importante population de jeunes, qui représentent plus de 40 % de la population totale. Le pays doit encore permettre à ce groupe de donner sa pleine mesure pour renforcer ainsi son développement économique. **L'économie du pays n'a pas su absorber son réservoir de jeunes talents de quelque 500 000 personnes rejoignant chaque année la population active ; environ 1 700 jeunes quittent le pays chaque jour, selon les chiffres officiels.**

Un défi majeur en termes de développement humain est constitué par l'accès inégal aux infrastructures numériques et aux savoir-faire techniques : en effet, la plus grande partie de la population du Népal (79,42 %) vit dans des zones rurales où l'accès au numérique est limité ou inexistant. Le Népal a néanmoins fait quelques progrès dans l'extension et la modernisation de son infrastructure de réseau afin de favoriser la croissance de son économie numérique. L'accès à l'électricité était assuré pour 90 % de la population totale à la mi-mars 2019/20. De même, le Népal a réalisé des progrès significatifs pour ce qui est du taux de densité de ses liaisons à large bande, qui s'était accru à 84,09 % à la mi-mars 2019/20. **Cette augmentation rapide du taux de densité des liaisons à large bande peut être attribuée au rôle joué par les pouvoirs publics dans l'application du modèle des partenariats public-privé (PPP) pour la mise en œuvre de projets.**

Défis à relever par le secteur privé

- **Inadéquation de l'offre de compétences :** L'absence de système d'évaluation des demandes du marché du travail et des besoins de compétences chez la population active du

¹ Gouv-R-U- Overseas Business Risk: Nepal, 2021

Népal entraîne un manque d'adéquation entre les qualifications disponibles et celles dont les entreprises ont besoin. Les entreprises ont à supporter le coût d'une activité constante de recrutement et de formation de nouveaux salariés, le manque de compétences se faisant surtout sentir lorsque des jeunes déjà formés choisissent de chercher du travail à l'étranger.

- **Faible capital humain et manque de main-d'œuvre qualifiée :** Le taux d'alphabétisation chez les adultes était de 57 % en 2018 au Népal. Malgré un taux net de scolarisation élevé dans l'enseignement primaire (93,4 %), celui du niveau secondaire (9ème-12ème années) reste faible, à 47,6 % seulement. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les élèves de familles pauvres sont davantage enclins à chercher un travail afin d'échapper à une pauvreté multidimensionnelle. Une autre raison est à coup sûr le manque d'installations scolaires appropriées dans les zones rurales. Cependant, les abandons scolaires conduisent pour les personnes concernées à un faible accès à des opportunités de travail décent et à un manque de compétences et de capacités pour occuper des postes techniques.

- Le secteur agricole doit affronter des difficultés telles qu'un manque de disponibilité de ressources et d'équipements qui permettrait d'augmenter la productivité des cultures, de même qu'à un manque d'infrastructures appropriées telles que lieux d'entreposage, entrepôts frigorifiques, marchés agricoles, équipements d'irrigation et un réseau routier permettant de désenclaver les exploitations. Le secteur agricole du Népal a besoin de formalisation et de numérique : 97 % des personnes actives dans l'agriculture y travaillent dans la sphère informelle.

- Pour le secteur manufacturier, le nombre limité de Zones économiques spéciales en état opérationnel constitue un important obstacle important à la croissance. Parmi les 14 zones identifiées comme Zones économiques spéciales, seule celle de Bhairahawa est active et opérationnelle.

- Le secteur agricole manque d'une répartition adéquate de capacités technologiques, ce qui entrave sa modernisation et son passage à l'industrialisation. De ce fait, le Népal doit importer des produits agricoles : en 2019/2020, le riz représentait 2,8 % des importations totales du pays, les légumes 1,1 %.

- Les rendements agricoles sont bas, une situation due aux difficultés d'approvisionnement et de production de semences améliorées et d'engrais, à un faible recours à des nouvelles méthodes et techniques de culture, ainsi qu'au changement climatique².

- Les principales barrières auxquelles est confronté le secteur industriel sont la très grande souplesse du gouvernement envers les importateurs et la politique de frontières ouvertes avec l'Inde, le manque d'incitants et de programmes destinés à attirer les investisseurs nationaux et internationaux afin de créer des biens et des services ayant un avantage comparatif et compétitif, ainsi que les droits de douane élevés sur les matières premières, les produits semi-finis et les pièces de rechange. De même, le manque de coordination entre organismes publics et investisseurs a eu des répercussions défavorables sur les politiques industrielles du Népal.

- **Accès au crédit et au financement :** Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), composante fondamentale de l'économie népalaise, sont pourtant largement privées d'un accès au financement dont elles auraient besoin. Près de 60 % des PME n'ont pas accès à du capital ou des mises de fonds externes, et seuls 16 % de l'investissement des PME sont réalisés à l'aide de financements bancaires. En raison de lacunes dans l'information et d'un manque d'accès à des prêts bancaires à long terme ou à des mises de fonds, l'investissement et une croissance durable constituent des objectifs difficiles pour les MSME. À son tour, cette situation tire les coûts de production vers le haut, rendant les produits locaux moins compétitifs sur le marché.

² Paudel, R. C. et Acharya, C. P., (2020), Financial Development and Economic Growth: Evidence from Nepal, NRB Economic Review, 32(1), 15-36

- **Informalité de l'économie : plus de 70 % de la population active du Népal travaillent dans l'économie informelle et plus de 49 % de l'ensemble des entreprises n'ont pas un statut officiel de société.** Les micro et petites entreprises exercent leurs activités dans la sphère informelle et préfèrent renoncer à un enregistrement officiel en raison de lourdeurs bureaucratiques, de procédures administratives redondantes et opaques, d'exigences de conformité fastidieuses après l'enregistrement, ainsi que de la corruption. Les entrepreneurs doivent faire face à de nombreux obstacles, l'un de ceux-là étant le coût et le temps relativement important à consacrer à l'enregistrement officiel de leur activité. Les personnes travaillant dans le secteur informel sont souvent laissées pour compte dans les actions ou politiques publiques, les données disponibles ne suffisant pas à une planification efficace de programmes qui pourraient les concerner. Le gouvernement n'étant pas en mesure de réguler le secteur, ces travailleurs informels sont dépourvus de protection sociale et souvent exploités. L'un des défis majeurs du pays demeure l'intégration des travailleurs du circuit informel dans l'économie formelle.

Les micro et petites entreprises exercent leurs activités dans la sphère informelle et préfèrent renoncer à un enregistrement officiel en raison de lourdeurs bureaucratiques, de procédures administratives redondantes et opaques, d'exigences de conformité fastidieuses après l'enregistrement, ainsi que de la corruption. Les entrepreneurs doivent faire face à de nombreux obstacles, l'un de ceux-là étant le coût et le temps relativement important à consacrer à l'enregistrement officiel de leur activité. Les personnes travaillant dans le secteur informel sont souvent laissées pour compte dans les actions ou politiques publiques, les données disponibles ne suffisant pas à une planification efficace de programmes qui pourraient les concerner. Le gouvernement n'étant pas en mesure de réguler le secteur, ces travailleurs informels sont dépourvus de protection sociale et souvent exploités. L'un des défis majeurs du pays demeure l'intégration des travailleurs du circuit informel dans l'économie formelle.

- **Changement climatique :** L'urbanisation croissante du Népal, qui progresse à un rythme annuel de 3,09 %, la déforestation et des méthodes inadéquates d'élimination des déchets ont des répercussions négatives sur les régimes météorologiques locaux, susceptibles d'aggraver les effets locaux du changement climatique global. Ainsi par exemple, la fonte des glaciers peut priver les populations locales de leurs moyens de subsistance et nuire à l'industrie du tourisme.

- Les cadres politiques actuels ne suffisent pas à la création d'un environnement propice à la croissance d'écosystèmes de start-ups technologiques et d'entreprises innovantes, en l'absence de positions politiques concrètes sur le financement et l'aide aux premiers pas

des entrepreneurs désireux de faire émerger de nouveaux secteurs économiques basés sur le numérique et les connaissances. Il reste à mettre en place des dispositifs institutionnels adéquats pour porter vigoureusement la *Digital Nepal Initiative* (DNI). Des propositions concrètes d'investissements pour soutenir les 80 activités énumérées dans la DNI doivent encore être formulées pour une entière mise en œuvre du cadre projeté³.

- La Loi sur le travail [*Labour Act*] adoptée en août 2017 a augmenté les charges de l'entreprise ; beaucoup de PME peinent à répondre aux exigences de la nouvelle Caisse de sécurité sociale créée en 2018⁴.

- **Pandémie du Covid-19 :** La fermeture temporaire d'entreprises pendant environ cinq ou six mois a mis les entrepreneurs en difficulté pour payer leurs factures, leur loyer et les assurances sociales de leur personnel.

Recommandations du secteur privé

- En partenariat avec le secteur privé, les pouvoirs publics doivent développer un système permettant d'évaluer les demandes du marché du travail et ses besoins de qualifications de la part de la population des jeunes Népalais. Un tel système contribuerait à élaborer une stratégie informée de développement humain, comprenant des politiques ciblées d'enseignement et de formation.

- Il convient de lancer une initiative en vue de développer la culture informatique chez les jeunes. Cela permettra d'ouvrir des opportunités pour un entrepreneuriat numérique dans la population jeune. Le Ministère de l'éducation devrait également investir en ressources et équipements TIC pour faciliter l'apprentissage du numérique aux élèves et étudiants du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur⁵.

³ Bhattarai, M. K., (2021), Information and Communication Technology Scenario of Nepal: Assessing Policy Environment and Challenges, Nepal Public Policy Review, 1, 201-211.

⁴ International Trade Administration (ITA) Nepal - Country Commercial Guide, publié en 2021

⁵ Dhital, H., (2018), Opportunities and challenges to use ICT in government school education of Nepal, International Journal of Innovative Research in Computer and Communication Engineering, 6(4), 3215-3220.

- Il est besoin d'élaborer des politiques destinées à la création d'un environnement favorable à la coopération et aux partenariats dans le domaine des TIC entre acteurs publics, secteur privé, société civile et l'ensemble des parties prenantes, aux niveaux local, national, régional et international.
- À l'intention des entrepreneurs locaux, promouvoir des initiatives de co-entreprise avec des investisseurs internationaux privés en mettant à disposition des équipements et services publics dans le domaine des TIC, servant de catalyseurs pour la croissance du secteur.
- En coordination étroite avec le secteur privé, aider au développement d'incubateurs d'entreprises dans le domaine des TIC et à la promotion de projets de start-ups par la création d'un écosystème favorable et la mise à disposition de financements abordables.
- Les pouvoirs publics doivent adopter des politiques encourageant les investissements d'acteurs privés, contribuant ainsi à faire passer le pays d'une dépendance excessive des réseaux mobiles à la promotion d'investissements dans des réseaux large bande fixes à fibre optique, robustes et de grande capacité. De tels investissements sont nécessaires pour construire une infrastructure de connectivité évolutive et « pérenne », capable d'absorber la demande toujours croissante de connexions de qualité et de bande passante.
- Mise en œuvre des objectifs clés du Digital Nepal Framework (DNF – Cadre numérique népalais).
- Les acteurs publics devraient permettre aux acteurs privés investissant dans l'agriculture de contribuer à l'essor de celle-ci par le biais d'initiatives telles que le Nepal Seed and Fertilizer Project (NSAF - Projet Semences et engrais pour le Népal). La contribution du secteur privé permettrait d'assurer que les petits exploitants dans l'ensemble du pays soient approvisionnés à la fréquence voulue en semences et engrais. Les pouvoirs publics devraient prévoir les incitants nécessaires afin d'encourager les agriculteurs à tirer parti de la diversité biologique du Népal pour s'orienter vers des cultures à forte valeur et diversifier leur production.
- Le Népal est un pays enclavé sans réseau routier bien développé ; l'avion est dès lors un moyen commode pour le transport de fret, de produits agricoles et de produits de grande valeur. Les pouvoirs publics devraient envisager des partenariats public-privé pour la gestion et l'exploitation des aéroports existants, ce qui ouvrirait aussi des opportunités pour l'expansion de services non aéronautiques (taxis d'aéroport, boutiques hors taxes, gestion de parkings, restauration, installations récréatives, hôtellerie, ...).
- Il importe d'intensifier le remplacement des importations et d'impulser la qualité des exportations par un renforcement de la compétitivité des industries exportatrices ; de même, des industries capables de répondre aux demandes locales contribueront également à construire l'autonomie et l'autosuffisance du pays.
- Il serait bon pour le Népal d'accroître et de renforcer l'engagement du secteur privé de diverses manières et dans différents domaines, tels que la planification stratégique, la définition des politiques, l'investissement et l'exécution. Cette démarche sera un facteur critique pour assurer l'accès à des pools plus importants de ressources et de connaissances, permettre une allocation plus efficace de ressources limitées et tirer parti de l'innovation afin d'assurer la qualité et la bonne réalisation des initiatives publiques.
- Les pouvoirs publics doivent poursuivre la numérisation des formalités douanières et la mise en place d'un guichet unique pour le paiement des taxes et impôts. Cet objectif implique la mise en œuvre de procédures documentaires simples et sans complications inutiles par l'intégration des différents administrations compétentes dans un seul système électronique, une meilleure coordination des contrôles physiques aux frontières, la possibilité d'une soumission de documents par voie électronique, la création

dans les zones frontalières de laboratoires de test ayant leurs propres installations et équipements, la modernisation des infrastructures de port sec, ainsi que la construction d'infrastructures de parking à chaque dépôt intérieur pour conteneurs (ICD)⁶.

- Les pouvoirs publics devraient inciter le secteur privé à s'associer au développement de politiques visant à encourager l'entrepreneuriat

parmi les jeunes, en faisant d'un accès plus aisé aux financements, aux assurances et aux technologies une composante de son cadre pour le travail décent.

- Il est souhaitable que le Ministère du tourisme travaille à l'intégration d'atouts touristiques en attirant des événements internationaux sportifs (par ex. randonnées pédestres et cyclisme) et des festivals.

⁷ Fédération des chambres népalaises de commerce et d'industrie (FNCCI), 2021, National Economic Transformation 2030, Private Sector for Prosperity and Growth.

Niger

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

22 442 948
habitants

Croissance démographique

3,83% par an

PIB/habitant (2020)

565,1 USD

Pays développement humain faible

IDH 0,394 (226^{ème}/228)

Contexte économique

Il est important de souligner qu'en termes de progrès, le Niger s'est amélioré au travers des réformes engagées par le gouvernement pour stimuler les investissements, à savoir : la ventilation de l'information sur le crédit au niveau des services publics des bureaux d'information pour faciliter l'octroi des prêts aux entrepreneurs de Petites et Moyennes Entreprises (PME), de même que l'exécution des contrats et la résolution des litiges commerciaux. Ainsi, une amélioration a été consentie en matière de climat des affaires au Niger depuis 2019. Cependant, au Niger, il existe encore des contraintes institutionnelles liées aux questions de sécurité, compte tenu de la situation fragile du pays touché par des conflits et de l'accès insuffisant aux infrastructures, telles qu'éducation, santé, eau, électricité ou Internet.

Depuis le début de la décennie 2010, le gouvernement nigérien s'est engagé dans une optique de développement visant à améliorer son climat des affaires et à stimuler les investissements nationaux et étrangers. C'est ainsi que, pour améliorer les performances du pays, un dispositif institutionnel d'amélioration et de suivi du climat des affaires a vu le jour en 2014. Ce dispositif qui était placé sous la tutelle du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, a été finalement rattaché au Premier Ministère en 2018 pour lui donner un ancrage plus élevé. Dans cette optique, le Niger a opéré des réformes en matière d'exécution des contrats, de règlement de l'insolvabilité et d'octroi de crédit en particulier. En ce qui concerne l'exécution des contrats, l'opérationnalisation du tribunal de commerce de Niamey permet aujourd'hui d'accélérer la reddition des décisions de justice. De son côté, la mise en place du centre de médiation et d'arbitrage de Niamey facilite le processus de règlement des litiges commerciaux, en plus de l'amélioration du fonctionnement des bureaux d'information sur le crédit pour faciliter l'octroi des prêts aux entrepreneurs. Une procédure relative au remboursement du crédit de TVA a été également mise en place pour faciliter les procédures postérieures à la déclaration d'impôts.

En ce qui concerne la création d'entreprise, il est important de souligner que le capital minimum initialement requis à hauteur de 100 000 FCFA a été supprimé. La fusion de l'ensemble des procédures et des formalités relatives à l'enregistrement des statuts a été réduite à un seul guichet unique du Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Il y a également eu une diminution dans les procédures d'attente du délai de délivrance des autorisations de construire de 30 jours à 8 jours concernant l'obtention du permis de construire. Ces différentes réformes ont permis une amélioration du climat des affaires au Niger depuis 2019.



Cependant, comme dans le reste du monde, les mesures de prévention et d'atténuation de la pandémie de la Covid-19 ont eu des conséquences négatives sur l'économie du Niger et ont mis brutalement un terme à trois années d'efforts de croissance soutenus malgré les défis sécuritaires de ces dernières années. Le rapport sur la situation économique du Niger, publié par la Banque mondiale en 2020, souligne que le pays n'a pas été épargné par la pandémie de la Covid-19 et devrait voir sa croissance chuter en 2020. En effet, cette pandémie selon ce rapport entraînera davantage des conséquences négatives sur le taux de pauvreté, d'ici 2022, si le pays n'arrive pas à atténuer les effets de la Covid-19 sur le secteur privé et à relancer l'économie tout entière. On estime que près d'un million supplémentaire de Nigériens vivront en-dessous du seuil de pauvreté d'ici 2022.

La baisse du chiffre d'affaires au sein des entreprises tient principalement à la réduction de la production en 2020, découlant de la récession mondiale. Par ailleurs, les mesures de confinement combinées à la fermeture des commerces et de certaines entreprises ont entraîné à la fois des pertes d'emplois et une baisse de la consommation selon la chambre du commerce. Tout ceci a davantage dégradé la situation économique et les conditions de vies des travailleurs du secteur informel qui ne disposent pas de mesures de protection et de sécurisation de leurs activités pour atténuer leur perte de revenus. Un phénomène d'autant plus important dès lors que 91,9 % des travailleurs nigériens travaillent dans le secteur informel. Par ailleurs, la mauvaise conjoncture économique en Chine et dans l'Union Européenne (UE), principaux pourvoyeurs d'Investissements Directs Étrangers (IDE), a retardé la réalisation de projets importants, tels que la construction de l'oléoduc d'exportation de pétrole. Pourtant, pour la première fois depuis des années, l'inflation du coût de pétrole sur le marché mondial devait grimper à 4,5 % en 2020 et dépasser le seuil de 3 % fixé par l'UEMOA ; et permettre aux pays exportateurs de pétrole de la région de bénéficier des retombées économiques pour accélérer la croissance économique.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en

2017 dénombrent 1.066.683 Unités de Production Informelle (UPI) au Niger. Cependant, il ressort encore des défis dans l'amélioration du climat des affaires au Niger. Il s'agit notamment de :

- **L'insécurité constante qui menace les efforts d'amélioration du climat des affaires** - En effet, le Niger est classé parmi les pays fragiles et en situation de conflits. Ce qui constitue un risque pour les investissements nationaux et privés.
- **L'informalité** - 91,9 % des travailleurs opèrent dans l'économie informelle contre 8,1 % dans les emplois formels en 2017 au Niger.
- **L'informalité touche les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui attirent le plus grand nombre de main-d'œuvre active dans l'économie informelle sont : l'industrie (40,5 %), le commerce (33,6 %), et le service et tourisme (25,9 %).
- **La faible formation du capital humain** - Le Niger est parmi les pays dont l'IDH est faible (0,394) classé 189^{ème} sur 189 pays. Alors qu'il existe une forte corrélation entre le niveau d'études et la qualité de l'insertion professionnelle, au niveau national, le nombre moyen d'années d'études réalisées avec succès est de 2,58 ans. Le nombre d'années d'études réussies varie de 0,76 ans à 16,09 ans, respectivement dans le secteur informel et dans le secteur formel. La faible formation du capital humain constitue donc un frein au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier.

De plus, lorsqu'on considère la variation du niveau d'études avec le salaire perçu. Il ressort également que le niveau d'éducation influence significativement le revenu mensuel moyen selon le secteur d'activité (formel et informel). En effet, au Niger, le revenu mensuel moyen est de 56.169 FCFA pour un niveau d'années d'études moyen de 2,58 ans dans l'économie formelle. Cependant, le revenu mensuel moyen varie de 18.103,33 FCFA chez les travailleurs du secteur informel avec 0,76 années d'études à 305.479,53 FCFA avec 16,09 ans d'études chez les travailleurs du secteur formel.

- **Une inégalité sociale liée à la fois à un système éducatif et à un système d'emploi inefficaces**

- En effet, le taux d'emplois précaires est plus élevé chez les travailleurs ayant un niveau d'étude primaire (36,33 %) que chez les travailleurs sans niveau d'instruction donc sans diplôme (25,33 %) ; il est plutôt faible chez les travailleurs avec un niveau d'étude supérieure (8,59 %). Par ailleurs, le taux d'emplois précaires est également plus élevé parmi les jeunes, notamment chez les groupes d'âge de 15-24 ans et de 25-34 ans avec 48,13 % et 26,01 % respectivement. Ce qui expose le pays à des risques élevés de tensions sociales, classifiant ainsi le Niger parmi les pays fragiles.

- **La dimension genre de l'informalité** - les femmes représentent 39,1 % du total de la main-d'œuvre dans l'économie informelle, suivie des jeunes de moins de 25 ans (29,4 %).

- **Un système d'emploi non efficace avec des disparités de genre** - Dans l'ensemble, seulement 12,1 % des individus (hommes et femmes confondus) occupent des emplois formels non agricoles. Seulement 4,4 % des femmes occupent des emplois formels dans le secteur non agricole contre 21,7 % des hommes.

- **Un faible système de régulation du marché du travail** - Dans l'ensemble, plus de 25 % des individus (hommes et femmes confondus) ont une durée de travail allant au-delà de 48 heures par semaine, dépassant ainsi les 35 heures recommandées selon l'OIT.

- **La pauvreté extrême touchant davantage les femmes auto-entrepreneures** - 63,5 % des individus (hommes et femmes confondus) qui occupent un emploi à leur propre compte ont un salaire inférieur au SMIG, à savoir 77,5 % des femmes contre 57,4 % des hommes. Par ailleurs, le secteur tourisme, n'emploie que 19 % des travailleurs au Niger. Par ailleurs, 82,1 % des individus (hommes et femmes confondus) sont définis comme chômeurs au sens du BIT. Ce qui constitue un manque à gagner pour le développement du secteur privé au Niger. Potentiellement ces 82,1 % d'individus représentent également une main-

d'œuvre désirant travailler ne serait-ce que comme travailleurs indépendants, mais du fait de la pauvreté extrême touchant davantage les femmes et les jeunes, ils n'ont pas accès au financement pour créer leurs activités génératrices de revenus. Seulement 7,4 % des unités de production informelle paient leurs impôts. Seulement 12,7 % des chefs d'UPI se disent prêts à payer les impôts et à formaliser leurs activités.

- **Une faible efficacité de l'État de droit exacerbant le travail des enfants** - 11,2 % des jeunes de moins de 15 ans se retrouvent dans l'économie informelle.

- **Le manque d'infrastructures pour absorber les jeunes non scolarisés dans la formation professionnelle** - ce qui représente un manque à gagner important lorsque plus de 69 % des jeunes de 15-24 ans ne sont pas insérés dans le système scolaire, ni dans le monde du travail. Ce qui peut accentuer davantage l'état de fragilité et de violence du pays.

- **Le manque d'accès aux finances** - Les deux principales sources de financement du capital au démarrage d'une entreprise ou d'une activité sont l'épargne propre provenant des tontines (67,2 %) et les prêts informels obtenus auprès des amis ou de la famille (12 %).

- **Une corruption élevée** - 67,6 % de la population de 18 ans estime que la corruption est importante dans le pays et entache ainsi l'ensemble de l'économie. Ce qui justifie ainsi la 123^{ème} place sur 180 pays, du Niger selon le rapport 2020 de l'indice de perception de la corruption.

En conclusion, les problèmes accrus du Niger liés à l'état de pauvreté extrême du pays, sa situation de fragilité, l'insuffisance de l'État de droit et le sous-développement humain constituent des obstacles importants au développement du secteur privé. La plupart des indicateurs permettant de mesurer les progrès dans l'amélioration du climat des affaires reste en-deçà. On constate seulement une amélioration au niveau de l'obtention de crédits, de l'exécution des contrats et de la résolution de

l'insolvabilité. Beaucoup d'efforts restent à faire pour faciliter la vie des entrepreneurs au Niger et stimuler le développement d'un secteur privé compétitif et durable en matière de paiement des taxes et des impôts, d'obtention de permis de construire, de raccordement aux services publics (électricité en particulier) et de commerce transfrontalier.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des

emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;

- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;

- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant

à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;

- Formation des cadres du secteur public en priorité ;

- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

République d'Ouganda

Région
Afrique de l'Est

Population(2022)
48 148 244
habitants

Croissance démographique (2020)
3.32%

Revenu moyen (2020)
822 USD

Classement selon l'indice de développement humain
166^{ème} sur 191 pays ; l'indice de développement humain (IDH) de l'Ouganda est de 0,525.

Accords et partenariats économiques régionaux
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Contexte économique

Selon les estimations du Bureau ougandais de la statistique, environ 70 % de la population active de l'Ouganda travaille dans l'agriculture. La contribution de l'agriculture à l'économie de l'Ouganda a chuté de plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) en 1992 à 23 % en 2019, en raison du taux de croissance plus rapide d'autres secteurs (bien que l'agro-industrie contribue de façon importante au secteur manufacturier), l'industrie représentant 21 % et les services 54 % du PIB.

Les statistiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture font apparaître que 35 % des terres cultivables de l'Ouganda sont affectées à la production agricole¹. Toutefois, la productivité du secteur souffre de manière importante d'une infrastructure d'irrigation inadéquate, d'un usage limité de semences hybride et d'engrais, et d'infestations de ravageurs. Les régimes de pluies de l'Ouganda, traditionnellement stables, ont été affectés par le changement climatique, qui se traduit par des conditions météorologiques extrêmes, l'assèchement de régions humides, un accroissement des températures et des inondations sans précédent, autant de facteurs qui affectent la productivité agricole.

Même si des progrès ont été réalisés dans la diversification de la base d'exportations du pays, les produits agricoles non transformés restent la composante majeure des exportations de biens de l'Ouganda. Par exemple, le café non torréfié représente 14 % des exportations totales en valeur,

19 autres pour cent revenant au thé, au tabac, aux haricots, au poisson et au maïs. L'Ouganda dispose de ressources minérales abondantes, dont le pétrole ; au cours des dernières années, ses exportations de minéraux ont connu une croissance exponentielle, gage d'un important potentiel pour poursuivre la diversification de ses activités.

La part des exportations de services dans le PIB est passée de 4 % en 1990 à 14 % en 2020, les moteurs de cette croissance étant le tourisme et les technologies de l'information et des communications (CIT). La destination des biens exportés a elle aussi changé, avec une importante inflexion vers l'exportation régionale, 50 % des biens exportés étant désormais destinés aux pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ouvre à l'Ouganda des perspectives d'une intensification du commerce intra-Africain. Le secteur industriel du pays, où les entreprises de petite taille sont aujourd'hui prédominantes, a besoin



¹ « Perspectives économiques en Ouganda » Banque africaine de développement, dernier accès : 2021, <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/uganda/uganda-economic-outlook>

de stratégies de développement dans lesquelles le secteur privé assume un rôle moteur.

L'infrastructure des CIT a connu un développement significatif grâce à des partenariats associant gouvernement et entreprise privée. Les partenariats public-privé (PPP) engagés entre l'Autorité nationale des technologies de l'information de l'Ouganda (NITA-U) - l'agence publique ougandaise de développement technologique - et des organisations telles que Google et Facebook ont permis l'installation de plus de 3 000 km (1 864 miles) de câble à fibre optique dans tout le pays afin d'assurer la connexion du deuxième niveau d'unités administratives (les sous-comtés) au sein de chaque district.

Défis à relever par le secteur privé

- **Manque de compétences spécialisées :**

Bien que le taux d'alphabétisation des adultes en Ouganda soit de 76,5 %, le pays enregistre un taux d'abandon de 64,5 % dans l'enseignement primaire, et seuls 5 % de la population ougandaise a suivi des études supérieures. Selon les données de l'Organisation internationale du Travail pour 2019, 73 % de la population active de l'Ouganda manquait des qualifications nécessaires pour accéder à l'emploi disponible. Les employeurs témoignent que les diplômés universitaires manquent de compétences de base en technique, gestion et communication, ce qui les amène à investir beaucoup de temps et d'argent à former leur personnel.

- **L'accès limité au financement, un obstacle majeur à la croissance et au développement des MPME :** Beaucoup de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) n'ont pas accès au financement en raison des garanties à fournir, du coût élevé du financement (taux d'intérêt) et d'obligations légales telles que l'attribution d'un numéro d'identification fiscale, ou parce qu'elles sont dans l'impossibilité de répondre aux exigences légales imposées par les institutions financières pour l'accès à un prêt.

- **Niveaux élevés de corruption :** Sur l'Indice de perception de la corruption 2021 de *Transparency International*, l'Ouganda se classe

144^{ème} sur 180 pays, reculant de deux places par rapport à l'année précédente. La fraude et la corruption liées aux questions de propriété des terres sont fréquentes, surtout dans un contexte où une législation foncière complexe limite certaines formes de propriété, ce qui conduit à des conflits fonciers fréquents.

- **Manque d'efficacité des services publics :**

Les entreprises sont confrontées à d'inutiles démarches bureaucratiques, des exigences excessives en matière de documents à produire, à des obstacles de procédure dus à un manque de coordination entre les différentes administrations publiques, et à un manque d'efficacité des agences et systèmes officiels dans l'obtention et le renouvellement de licences d'exploitation ou l'obtention de permis de construire ; d'une façon générale, tous les contacts avec les organismes officiels constituent une charge importante pour les entreprises.

- **Restrictions des activités des entreprises imposées par le gouvernement dans le cadre de la pandémie du Covid-19 et son contexte :** suite aux fermetures d'entreprises et à la faiblesse de la demande globale, le monde des entreprises et les entrepreneurs ont connu un chiffre d'affaires en recul massif, selon les données de la Banque mondiale. Dans le même temps, on a assisté à une hausse marquée du chômage.

- **Informalité de l'économie :** On estime que **plus de 80 % de l'emploi en Ouganda relèvent du secteur informel, qui contribue pour environ 50 % au PIB.** Par ailleurs, la rémunération des emplois formels est plus de deux fois supérieure à celle du secteur informel.

- **Énergie - manque de fiabilité des systèmes de transport et de distribution :** L'Ouganda a l'un des taux d'électrification les plus faibles d'Afrique, situation due avant tout à une surreprésentation des sources de biomasse dans le mix énergétique, une capacité limitée de l'infrastructure de transport et de distribution électrique, un accès limité aux solutions hors réseau, un faible usage productif de l'énergie et un manque de coordination de la planification intra

et intersectorielle. Si 57,2 % de la population a accès à l'électricité dans les zones urbaines, cette proportion chute à 10 % dans les zones rurales et reste limitée à 22,1 % à l'échelle nationale.

- **Infrastructure limitée dans les zones rurales, y compris dans le domaine de la connectivité :** Bien que les pouvoirs publics aient beaucoup investi dans des d'infrastructure à l'extérieur des villes principales, les systèmes routiers et ferroviaires de l'Ouganda sont en mauvais état et l'accès à l'électricité est limité.

- **Le mauvais état de l'infrastructure de transport nuit de façon importante à la productivité des entreprises et augmente considérablement leurs coûts et temps opérationnels.** Devant faire face à une croissance annuelle de 10 % du parc automobile, le réseau routier de l'Ouganda est sérieusement surchargé, surtout dans les villes et à leur périphérie. En outre, les routes ougandaises manquent d'entretien, ce qui rend les transports coûteux et dangereux.

- La commercialisation du secteur agricole est freinée par l'usage limité d'engrais et de semences de qualité de la part des agriculteurs ainsi que par un manque d'infrastructures d'irrigation, rendant la production vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes et aux infestations de ravageurs.

- La croissance du secteur agricole est également entravée par le manque de capacités de conditionnement de qualité, une insuffisance des installations d'entreposage, la médiocrité des pratiques de traitement après récolte, le manque de crédits agricoles, des coûts de transport élevés, le manque de routes de desserte praticables par tous temps dans les zones rurales, des régimes fonciers compliqués et inefficaces, ainsi qu'une connaissance limitée des pratiques de production modernes.

- **Inégalité entre les hommes et les femmes :** Selon les données du Bureau ougandais de la statistique, le salaire mensuel médian en espèces des salariés était de 200 000 shillings ougandais en 2018/19, la rémunération des hommes étant

de 240 000 shillings ougandais contre 150 000 shillings ougandais pour celles des femmes.

- **Fiscalité complexe :** La complexité et la difficulté des divers codes des impôts et des différentes réglementations fiscales sont coûteuses en temps et en argent pour les entreprises et les entrepreneurs.

Recommandations du secteur privé

- **Les pouvoirs publics devraient adopter des mesures en vue de réduire la dépendance par rapport aux intrants et matériaux importés.** Ces mesures devraient inclure des investissements supplémentaires dans les entreprises manufacturières et des subventions publiques à la mécanisation afin de renforcer la base industrielle de l'Ouganda. Des efforts devraient être faits afin de passer, autant que possible, à un recours aux matières premières locales et à un centrage sur l'ajout de valeur à l'échelle locale, en particulier dans le secteur manufacturier, de manière à réduire la dépendance envers les produits importés. Le gouvernement devrait viser à une meilleure protection des MPME en intensifiant le recours aux contenus locaux dans les projets.

- **Pour renforcer les capacités nationales, les incitants fiscaux proposés aux start-ups locales doivent être plus attrayants que ceux donnés aux entreprises étrangères désireuses de s'établir dans le pays.** L'infrastructure dont ont besoin les petites entreprises industrielles demande de la part des pouvoirs publics une stratégie collective portant sur un accès abordable au courant à haute tension, les locaux, les savoirs et connaissances, les machines, les chaînes d'approvisionnement et le transport. Les coopératives et les grappes d'entreprises doivent être encouragées et priorisées à l'aide d'incitants et d'actions de promotion. Les start-ups de petite taille (à chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard UGX) qui s'inscrivent dans la politique *Buy Uganda, Build Uganda* (BUBU), sont principalement orientées vers l'exportation ou dont la production remplace des biens importés, ont besoin d'allègements fiscaux durables et d'une fiscalité progressive qui ne soit pas étouffante.

- **Création d'un fonds spécial accessible aux MPME éligibles en vue de prêts remboursables mais sans intérêt auprès de la Banque de développement de l'Ouganda.** L'objectif d'un tel fonds serait de soutenir la réalisation d'idées importantes pour l'avancement technologique du pays, la création future d'emplois et le développement économique, mais qui ne sont pas de nature à générer une croissance durable à court terme. Il est proposé que le gouvernement/l'Office ougandais des recettes créent une catégorie particulière pour la recherche scientifique et les entreprises de technologie.

- **La politique nationale devrait viser par priorité à une réduction des barrières à l'acquisition d'une infrastructure informatique adéquate (matériel/logiciel),** frappée d'une TVA/d'une retenue d'impôt minimale ou exonérée de TVA/de retenue d'impôt. Pour améliorer l'accès à l'information et aux données et stimuler le développement du secteur informatique, il est recommandé de supprimer la taxe Over the Top (OTT) et la TVA grevant les entreprises de génie logiciel.

- **Le gouvernement, avec l'aide et l'engagement des organisations d'employeurs telles que la Fédération des employeurs de l'Ouganda (FUE), devrait intervenir et définir des politiques en faveur des micro, petites et moyennes entreprises afin de faciliter leur accès au financement, au soutien aux entreprises, aux compétences techniques et la création d'un environnement propice².**

- Pour créer de l'emploi et relancer l'économie après les perturbations dues au Covid-19, il convient de renforcer le soutien aux entreprises existantes au niveau local par le biais de coopératives d'épargne et de crédit, habilitées à octroyer des prêts à long terme à taux bonifié.

- Étant donné l'ampleur et la nature transversale de **l'économie informelle**, il faut adopter une approche progressive et phasée dans les plans à moyen et à long terme. Elle impliquera une réduction des coûts de la formalisation, comme par exemple les coûts

d'entrée ; une réduction de la bureaucratie lors du processus de création et d'autorisation de nouvelles entreprises ; une réduction des coûts de maintien sur le marché formel tels que les taxes ; le développement d'un régime fiscal particulier pour les MPME ; et la facilitation de l'accès au crédit.

- Le gouvernement devrait prévoir un accès à des prêts publics concessionnels à taux d'intérêt minime ou sans intérêt, assortis d'une période de grâce de deux ans et d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 % de la valeur totale de l'entreprise concernée, et sans exigence de terre mise en garantie. Cet accès demande un plafonnement des taux d'intérêt des emprunts des petites entreprises, ceux-ci allant de 0,5 % mensuels (soit un intérêt annuel composé d'environ 6 %) à un maximum de 15 % annuels sur les trois ans à venir.

- Les pouvoirs publics devraient encourager l'investissement et proposer des incitants au secteur privé ; ces mesures seraient de nature à améliorer considérablement la productivité agricole par des investissements en équipements technologiques nouveaux et plus efficaces. De même, elles peuvent promouvoir l'acquisition de compétences et de savoirs essentiels pour une intégration réussie de méthodes efficaces de production et de fabrication⁴.

- Il appartient aux pouvoirs publics d'améliorer l'état de préparation et la gestion des impacts du changement climatique par le biais de partenariats privé-public (PPP) chargés de collecter et de comprendre des données climatiques essentielles et d'élaborer des stratégies efficaces d'adaptation et d'atténuation.

- Les pouvoirs publics devraient inciter les entreprises privées à accroître l'approvisionnement électrique du pays par une multiplication des lignes de transport⁵. Des PPP tels que *Power Africa* doivent être soutenus afin de permettre le développement de sources d'énergie innovantes et durables comme l'hydroélectricité. Les PPP permettraient d'impulser de manière significative la croissance économique et sociale de l'Ouganda grâce à des

investissements privés en services interconnectés et ouvrant des opportunités intéressantes pour la création d'emplois. 97 % de l'électricité en Ouganda est distribuée par *Umeme Co. Ltd*, société dans laquelle le gouvernement détient 23,20 % du capital-actions.

1. Les MSME en Ouganda sont largement détenues par des hommes (76 %)¹⁶. Des efforts sont nécessaires pour encourager la participation des femmes dans les entreprises de petite taille, notamment par la mise en place de cadres susceptibles de contribuer au développement d'incitants au financement et d'un environnement plus

propice à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Des initiatives telles que le programme *Female Future Leadership Development* [Développement du leadership pour l'avenir des femmes] lancé par la FUE mérite d'être encouragé plus avant et adapté au soutien de l'engagement des femmes dans la création de MSME.

2. Le gouvernement devrait adopter des politiques de reconnaissance, d'agrément et de régulation du commerce en ligne afin de soutenir et accompagner l'expansion du secteur des TIC.

⁵ Banque africaine de développement, dernière modification 2021, <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/uganda/uganda-economic-outlook>.

⁶ National Small Business Survey Of Uganda, mars 2015

Sénégal

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

15 854 360
habitants

Croissance démographique

3,06% par an

PIB/habitant (2020)

1487,8 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,512 (168^{ème}/189)

Contexte économique

Pays relativement stable politiquement, le gouvernement sénégalais s'est lancé dans le développement des infrastructures dans de nombreux domaines notamment dans la numérisation de l'économie avec le développement des startups dans le secteur privé et la production de l'énergie solaire un peu partout dans le pays, principalement dans la région de Thies dont la consommation est prioritairement destinée à Dakar la capitale.



Cependant, la faible formation du capital humain constitue toujours un frein à l'innovation, notamment au développement d'un secteur privé durable et compétitif au Sénégal. Le Sénégal est classé parmi les pays à faible développement humain. Malgré la volonté politique des dirigeants du pays, beaucoup d'efforts restent à faire dans la voie du développement d'un secteur privé durable, dynamique et compétitif au Sénégal. Les défis liés au recouvrement des créances, la fiscalité, l'accès difficile au foncier et l'obtention des permis de construire, le commerce transfrontalier et l'exécution des contrats sont les contraintes¹ les plus citées en matière d'amélioration du climat des affaires au Sénégal.

Les résultats d'une étude du BIT au Sénégal dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 indiquent une baisse de 16 % des exportations et de 18 % des importations, ce qui a impacté la croissance économique. Les secteurs les plus touchés sont le service, notamment l'hébergement et la restauration avec une perte en chiffre d'affaires de 96 milliards,

le commerce avec une perte de 50 milliards et le transport avec 34,3 milliards pour le transport aérien et 24,3 milliards pour le transport terrestre. Cette étude souligne que les effets néfastes de la Covid-19 sont davantage virulents parmi les travailleurs et les entreprises du secteur informel du fait d'absence de protection sociale.

En réponse à cette pandémie de la Covid-19, et pour sauver le maximum d'emplois et redynamiser le marché du travail sénégalais, le gouvernement, à travers la composante "Stabilité macro-économique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois" de son Plan de résilience a adopté un certain nombre de mesures à savoir : (i) une remise partielle de la dette fiscale ; (ii) une suspension des délais de recouvrement de la TVA, une remise/suspension de l'impôt, pour les entreprises qui consentent à maintenir leur emploi ou à payer au moins 70 % des salaires ; (iii) un apurement de la dette intérieure ; (iv) un différé du paiement des impôts et taxes.

¹ Enquête d'opinion sur la conjoncture réalisée auprès des chefs d'entreprise par la Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) basée à Dakar

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2018 ont permis de dénombrer 1.689.613 Unités de Production Informelle (UPI) au Sénégal. Outre les enjeux cités ci-dessus, les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires au Sénégal ont trait en autres à :

- **La faible formation du capital humain** - Le Sénégal occupe la 168^{ème} place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, la proportion des enfants en âge d'être au primaire qui sont hors du système éducatif est élevée (45,4 %) au Sénégal par rapport à la moyenne régionale de l'UEMOA (38,9 %). Le taux net de scolarisation au primaire ajusté est de 54,5 %. Ce taux est encore plus faible au secondaire (26,8 %).
- **L'informalité généralisée** - Ici comme dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest, l'économie informelle est généralisée et estimée à 96,4 % du total des emplois contre 3,6 % seulement du secteur formel. Ceci indique que malgré l'augmentation de la croissance depuis la décennie 2000 qui a conduit à l'amélioration du niveau de vie des ménages, il subsiste des inégalités sociales qui alimentent le maintien de l'économie informelle.
- **Un secteur manufacturier toujours faible** - le secteur manufacturier emploie seulement 11,9 % de la main-d'œuvre au Sénégal, malgré le fait que le pays dépend beaucoup des exportations.
- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une forte concentration d'UPI sont le commerce (56,1 %), l'industrie (26,4 %), et le service (17,5 %). Cependant, la durée moyenne d'années d'études réussies par la main-d'œuvre des UPI est estimée à 2,7 ans. Il est bas comme dans la majorité des pays de la région UEMOA.
- **Un faible niveau d'absorption des jeunes non scolarisés dans des formations techniques**

et professionnelles - En effet, 40,6 % des jeunes de 15-24 ans ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi.

- **Un secteur privé toujours en-deçà des attentes de réalisation de plein emploi** - la durée moyenne de chômage est estimée à 5,5 ans. Elle reste plus élevée chez les primo-demandeurs (6,5 ans) que chez les anciens actifs (3,6 ans). Toutefois, il existe une bonne politique salariale au Sénégal malgré la présence des inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Au niveau national, le taux de salaire inférieur au SMIG est estimé à 3,8 % par rapport à la moyenne de la région de l'UEMOA (31,2 %). Le taux de salaire inférieur au SMIG chez les hommes est de 0,4 %, tandis qu'il est de 8 % chez les femmes.
- **Un secteur privé faible du fait de l'insuffisance de sensibilisation des chefs d'UPI quant à l'importance du passage de leurs activités de l'informel au formel** - Il ressort que 47,8 % des dirigeants d'UPI ne sont pas au courant des avantages de la formalisation de leurs entreprises contre 31,7 % qui sont réticents à la formalisation. Par conséquent, seulement 13,9 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Par contre, 20,9 % d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités, si l'amélioration du climat des affaires se réalise, notamment au niveau des barrières liées à la fiscalité et à la corruption.
- **Une corruption néanmoins élevée malgré les efforts du gouvernement** - selon le rapport 2020 de Transparency International, le Sénégal occupe la 67^{ème} place sur 180 pays. Ce qui prouve une volonté politique du gouvernement à améliorer le climat des affaires, notamment à développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

2. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;

- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

3. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;

- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

4. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Promotion de forums d'échanges entre les acteurs clés de l'économie (entreprises, investisseurs et pouvoirs publics ;
- Redynamisation du Conseil Présidentiel de l'Investissement avec la tenue de la session annuelle au moins une fois par deux ans.
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des accompagnements étatiques à la gouvernance des entreprises en termes d'appui-technique et financier visant à leur permettre de sortir de l'informel pour le formel ou à s'émanciper vers d'autres marchés

- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public.

5. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Initiation d'un dialogue étatique avec les établissements bancaires pour améliorer les possibilités d'amélioration/renforcement de l'accès au crédit ou à l'investissement pour les jeunes/et nouveaux entrepreneurs (porteur de projets).
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
 - Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
 - Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
 - Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
 - Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
 - Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
 - Promotion de la constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
 - Modernisation et mise en place du guichet unique ;
 - Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
 - Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
 - Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
 - Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
 - Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
 - Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
 - Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
 - Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
 - Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des

6. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;

- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;

- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;

- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Soudan

Région
Afrique du
Nord-Est

Population(2022)
46 874 204
habitants

Croissance démographique
2,67 %

Revenu moyen (2021)
758 USD

Classement selon l'Indice de développement humain

172^{ème} sur 191 pays : l'indice de développement humain (IDH) du Soudan a progressé de 0,42 en 2002 à 0,51 en 2021, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,08 %.

Contexte économique

En 2020, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) du Soudan était de 20,92 %, celle de l'industrie de 22,88 % environ et celle du secteur des services d'environ 36,09 %. L'agriculture reste l'activité principale de la grande majorité de la population, en particulier parmi les femmes, la population pauvre et dans les zones rurales. Elle représentait cette année quelque 80 % des exportations non pétrolières du pays¹. Selon l'IDH, on estime que 47 % de la population soudanaise vit au dessous du seuil de pauvreté national.



Les cultures agricoles occupent quelque 20 millions d'hectares au Soudan, alors que le pays compte 84 millions d'hectares de terres cultivables. Les pratiques agricoles pluviales traditionnelles restent prédominantes ; toutefois, les grandes exploitations agricoles mécanisées gagnent en importance, surtout le long du Nil et de ses affluents. Environ 93 % des terres irriguées sont gérées dans le cadre de projets publics, les 7 % restants appartenant à des propriétaires privés. Le secteur agricole pluvial traditionnel regroupe des systèmes d'élevage nomade, d'élevage-culture transhumant (déplacements avec les animaux associés à des cultures de subsistance à maturation rapide) et de culture sédentaire, ces derniers agriculteurs disposant aussi d'une quantité significative de bétail (bovins, ovins, chèvres et chameaux). Selon les estimations de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, les ressources animales s'élevaient en 2019 à environ 166 millions de têtes, contribuant pour environ 45 % au PIB total du secteur agricole.

Le secteur manufacturier du Soudan reste relativement modeste : l'industrie de fabrication et minière prise ensemble contribue pour moins d'un tiers au PIB et n'emploie qu'un petit pourcentage de la population active du pays. Selon les données de la Banque mondiale, le secteur manufacturier représentait 11,75 % du PIB du Soudan en 2019. La transformation de produits alimentaires et de boissons prédomine dans la base industrielle du pays. Le raffinage du sucre est une activité importante, tout comme la production d'huile végétale et de savon, l'égrenage du coton et la fabrication de tissu à base de coton. Parmi les autres activités industrielles, on peut citer le raffinage du pétrole et la production de chaussures, d'engrais chimiques et de ciment. Toutefois, un grand nombre d'usines ne travaillent qu'à une fraction de leur capacité.

Le réseau électrique du Soudan est vieillissant ; un bon niveau de production et de distribution d'électricité demanderait d'importants efforts de modernisation et d'extension. Le gouvernement

¹Abubaker Haroun et Mohamed Adam, « The Future Perspectives Of Agricultural Graduates And Sustainable Agriculture In Sudan », (2019) 1, Journal of Agronomy Research.

cherche à améliorer des capacités immédiates de production électrique, tout en modernisant les centrales existantes et en construisant de nouvelles capacités. Les pouvoirs publics s'efforcent également d'étendre le service électrique aux zones rurales du pays, où la population doit compter sur des biocombustibles et des déchets comme sources d'énergie primaires. L'héritage de planification centralisée du gouvernement soudanais précédent a fait du gouvernement central le premier client des grands projets de production et de distribution d'électricité. Un rapport de la *Sudan Electrical Holding Company* (SEHC) datant de 2019 indique que la consommation électrique annuelle du pays équivaut à 3,4 gigawatts heure (GWh). La SEHC escompte une croissance annuelle de 8 % de la demande d'électricité.

Le secteur du tourisme constitue une très faible fraction de l'économie du Soudan et ne représente que 2,4 % du total du PIB¹⁸. Le secteur du tourisme au Soudan a subi le contrecoup de la guerre et de conflits qui ont rendu la région peu sûre pour les visiteurs. Les principaux atouts touristiques du pays sont sa faune, son archéologie, les paysages de sa région de montagnes et son riche patrimoine culturel.

Le gouvernement du Soudan continue à manifester sa détermination à adopter des réformes économiques fondées sur le marché, à démanteler divers monopoles d'État, à limiter les populaires subventions aux combustibles et aux produits alimentaires, et à réduire l'influence des puissants conglomérats commerciaux. Ces changements structurels apportés à l'économie du Soudan sont susceptibles d'entraîner des troubles sociaux mais de nature à faciliter l'émergence d'une économie plus ouverte.

Défis à relever par le secteur privé

- La productivité agricole est faible et instable en raison de l'imprévisibilité des conditions climatiques, de la dégradation des sols, du recours à des pratiques peu rentables et à faible

technologie, d'un manque de savoir et d'un conflit armé en cours qui empêche les activités agricoles dans certaines zones¹⁹. **À défaut d'un apport de nouvelles capacités, la base de compétences du pays reste trop limitée pour soutenir des stratégies d'innovation et de transformation de l'économie agricole.**

- **Accès limité à l'électricité :** Les coupures de courant, fréquentes et durant souvent toute la journée, affectent la productivité et les coûts opérationnels des entreprises. Le pays importe de l'électricité de l'Éthiopie voisine, le taux d'accès au courant électrique étant de 32 %.

- L'*Industry Act* 2021 [Loi de 2021 relative à l'industrie] fixe des exigences en matière de certification auxquelles il ne peut être répondu que par des acteurs industriels de moyenne ou de grande taille ; à ce titre, cette législation encourage un environnement d'affaires favorable aux grandes entreprises, aux dépens des petites. Cette situation a des implications considérables, étant donné que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) représentent jusqu'à 98 % de l'emploi²⁰.

- **Taille importante du secteur informel :** Selon l'Organisation internationale du Travail, 65 % de la main-d'œuvre d'âge très actif (travailleurs d'âge compris entre 25 et 54 ans) du Soudan sont occupés dans le secteur informel. **L'absence d'un environnement adéquat et propice au fonctionnement des micro et petites entreprises constitue un facteur majeur pour expliquer l'expansion importante d'un secteur informel étendu au Soudan.**

- **Les niveaux de formation sont nettement moindres dans les zones rurales par comparaison avec les zones urbaines, et pour les femmes par comparaison avec les hommes.** Une ventilation des niveaux de formation par sexe et localisation géographique indique une grande hétérogénéité pour ces deux paramètres. Les personnes vivant dans les zones

² C. Michael Hall, « Constructing Sustainable Tourism Development : The 2030 Agenda And The Managerial Ecology Of Sustainable Tourism », (2019) 27, Journal of Sustainable Tourism.

³ Pei Sun Loh et al., « Impact Of Climate Change On Vegetation Cover At South Port Sudan Area », (2020) 8, Climate.

⁴ OIT, Projet « SUDAN : Support to the development of a National Employment Framework », A Roadmap Toward A National Employment Policy For Sudan, 2014

rurales sont moins éduquées que la population urbaine ; de même, les niveaux de formation des femmes sont inférieurs à ceux des hommes.

- **Faible taux d’alphabétisation - Une importante fraction de la main-d’œuvre existante du pays manque de compétences de base en matière de lecture et d’écriture.**

Le taux moyen d’alphabétisation est de 24 % seulement ; dans les zones urbaines, il est d’environ 52 %. Plus de 37 % de la population adulte du Soudan adulte n’a jamais connu une scolarité organisée ; 41 % ont au mieux terminé l’école primaire, 15 % l’école secondaire, et seuls 7 % ont un certain niveau de formation post-secondaire. Au vu des faibles taux de scolarisation des enfants d’âge scolaire, le problème de l’analphabétisme semble appelé à persister pendant de longues années encore. Le taux alphabétisation pour la tranche d’âge allant de 15 à 24 ans n’est actuellement que de 35 % dans les zones rurales et de 65 % dans les zones urbaines. Il s’ensuit que les entreprises ne disposent que d’un réservoir très limité de main-d’œuvre éduquée et qualifiée.

- **L’important déficit infrastructurel constitue un obstacle significatif à la croissance des entreprises au Soudan, en limitant les opportunités, créant des inconvénients et maintenant un coût élevé pour les services de base.**

Des années de conflit ont détruit une grande partie des infrastructures du pays. Les pouvoirs publics sont confrontés à un profil infrastructurel où se côtoient développement et sous-développement à un degré parmi les plus accusés d’Afrique. L’infrastructure du Soudan subsiste largement autour de Khartoum, principal centre du pays et plaque tournante en connexion directe avec cinq grandes régions : Port-Soudan, l’Égypte et l’Afrique du Nord, la frontière érythréenne, le Kordofan et l’Éthiopie. Dans le reste du Soudan, on trouve un réseau routier fragmentaire et incohérent, cinq aéroports internationaux à la capacité opérationnelle fortement limitée par des contraintes financières, et une infrastructure électrique centrée avant tout sur les zones urbaines importantes.

Une bonne partie du pays manque de routes en bon état. À côté de quelques corridors

routiers nationaux bien développés, les communications routières dans les zones rurales sont pratiquement inexistantes. La densité du réseau routier est extrêmement faible et sur la plupart des routes, le trafic est rare. Le mauvais état des routes compromet gravement l’efficacité des services de transport. En outre, le grand nombre de routes non asphaltées rend les déplacements impossibles pendant la saison des pluies. Le gouvernement a marqué son intérêt pour une reconstruction de la grande route reliant Khartoum à Port-Soudan et de la route Khartoum-Kosti au sud du pays.

- **Le faible taux de participation des femmes au travail rémunéré s’explique en partie par des obstacles légaux à l’activité économique des femmes au Soudan.**

Le Soudan connaît des entraves légales significatives au marché du travail féminin. Comme l’indique la Banque mondiale, les femmes soudanaises ne peuvent pas travailler selon les mêmes conditions que les hommes ; elles ne peuvent pas effectuer le même travail de nuit, effectuer des tâches considérées dangereuses, pénibles ou moralement inappropriées, ni effectuer les mêmes tâches ou travailler dans les mêmes secteurs que les hommes.

- **Logistique et coût élevé du transport :**

Ces coûts élevés s’expliquent par des raisons de géographie mais aussi par des lourdeurs administratives, la présence de nombreux points de contrôle et les difficultés dues à l’état de l’infrastructure de transport. Le transport intérieur entre Mombasa et Djouba prend 17 jours et coûte 8 075 \$ à l’importation, 14 jours et 4 000 \$ à l’exportation. Pendant les deux saisons des pluies annuelles, d’avril à mai et d’octobre à novembre, de nombreuses routes du Soudan du Sud sont impraticables. Pendant la moitié de l’année, le transport multimodal routier-fluvial est la seule façon de voyager. Le coût du transport multimodal est moindre que celui du transport routier uniquement ; toutefois, le trajet fluvial ajoute environ six jours au temps de voyage.

- **La fermeture des écoles et d’autres institutions d’enseignement pendant la période de confinement en raison du Covid-19 s’est traduite par un déficit des apprentissages,**

qui à son tour risque d'avoir des effets négatifs sur le développement humain à long terme. Pendant cette période, l'infrastructure numérique limitée et le manque d'accès général et aisé aux moyens technologiques a entravé les possibilités de l'apprentissage en ligne.

- **L'absence d'un secteur privé dynamique est un facteur d'explication essentiel de la rareté de l'emploi dans l'économie du Soudan.**

La croissance et l'investissement du secteur privé sont entravés par des conditions défavorables à l'entreprise, marquées par exemple par un manque de services de commercialisation, un accès difficile au crédit et des difficultés significatives du commerce transfrontalier.

- L'existence de politiques, règles et pratiques peu claires en matière de propriété et d'utilisation des terres constituent un défi critique pour le secteur privé, eu égard au rôle territorial et symbolique de la terre dans les conflits entre communautés au Soudan du Sud.
- L'injection de capitaux dans l'économie est réduite, en raison des problèmes d'insécurité créés par des conflits communautaires persistants. Si les conflits armés se sont estompés au Darfour, la région la plus occidentale du Soudan, de nombreuses autres zones dans la région restent incertaines du fait de la prolifération d'armes et d'un banditisme répandu.

Recommandations du secteur privé

- Le gouvernement devrait renforcer ses politiques de décentralisation en habilitant les communautés locales à lancer le dialogue sur des sujets sensibles, dont la gestion des ressources naturelles et une harmonisation de leur accès pour les nomades et les agriculteurs.
- Il importerait que les pouvoirs publics poursuivent des actions de nature à renforcer les associations d'agriculteurs, à réformer les

politiques en matière de propriété foncière et à améliorer l'accès au financement pour les petits exploitants.

- Les pouvoirs publics devraient mettre à la disposition du secteur privé des services de développement agricole afin d'autonomiser des populations rurales qui dépendent totalement de la culture et de l'élevage de bétail⁵. Cette action doit comporter un volet de formation des exploitants à un usage efficace des moyens techniques dans leurs pratiques agricoles, ainsi qu'à des pratiques d'élevage améliorées pour une reproduction et une croissance optimales de leur cheptel.
- Les cadres légaux et institutionnels du Soudan doivent être réformés afin d'accroître la participation des acteurs privés dans la mise à disposition d'outils TIC avancés qui permettront d'ouvrir et d'intégrer l'économie du pays à une échelle mondiale⁶.
- Les pouvoirs publics devraient engager les entreprises privées à se lancer dans la production d'électricité hors réseau en recourant à des procédés de production à moindre coût, en prévoyant une planification efficace de l'électrification et en introduisant des tarifs modulés selon les heures de pointe et les heures creuses afin de la rendre possible⁷.
- Il importe que le gouvernement affronte les impacts du changement climatique par l'adoption de politiques en vue de la protection de l'écosystème, l'encouragement à la production et l'utilisation de sources d'énergie propre et une promotion des énergies vertes. Le secteur privé devrait être stimulé à élaborer des mécanismes efficaces de gestion et d'élimination des déchets, tels que le recyclage ou l'économie circulaire⁸.
- La résolution des conflits dans le pays constitue le premier pas vers le développement du tourisme. Elle peut être réalisée par le recours à des mécanismes de médiation supplémentaires

⁵ Abubaker Haroun et Mohamed Adam, « The Future Perspectives Of Agricultural Graduates And Sustainable Agriculture In Sudan », (2019) 1, Journal of Agronomy Research.

⁶ Maha Bashri, « Networked Movements And The Circle Of Trust : Civil Society Groups As Agents Of Change In Sudan », (2020) 24, Information, Communication & Society.

⁷ Felix Makonye, « The Grand Ethiopian Renaissance Dam (GERD) As A Solution For Sustainable Hydro-Electricity Generation : Tensions And Threats With Egypt And

⁸ The Sudan », (2021) 8, Journal of African Foreign Affairs.

et des services de sécurité assurés par des organisations privées, et par la mise en place d'un dialogue constructif tenant compte des problèmes de chaque partie⁹.

- Les pouvoirs publics devraient faire une priorité du développement de l'infrastructure de transport afin de rendre les sites touristiques accessibles et amènes. Un tel effort contribuera de façon très importante à l'emploi dans les communautés rurales d'accueil.
- Il est proposé que le gouvernement engage des partenariats avec le secteur privé afin de

développer une feuille de route de l'emploi débouchant sur une politique nationale de l'emploi. Une telle initiative contribuerait à assister les pouvoirs publics dans la réalisation de son engagement pour la promotion d'un plein-emploi de qualité grâce à des politiques économiques, industrielles et sociales appropriées, de même que par la mise en place d'organismes efficaces et l'adoption du cadre légal nécessaire à leur soutien.

⁸ Pei Sun Loh et al., « Impact Of Climate Change On Vegetation Cover At South Port Sudan Area », (2020) 8, Climate.

⁹ C. Michael Hall, « Constructing Sustainable Tourism Development : The 2030 Agenda And The Managerial Ecology Of Sustainable Tourism », (2019) 27, Journal of Sustainable Tourism.

République unie de Tanzanie

Région
Afrique de l'Est

Population(2022)
64 110 286
habitants

Croissance démographique (2020)
3%

Revenu moyen (2020)
1 140 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
160^{ème}/191 pays. La République unie de Tanzanie est passée d'un IDH de 0,41 en 2002 à 0,55 en 2021, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,60 %.

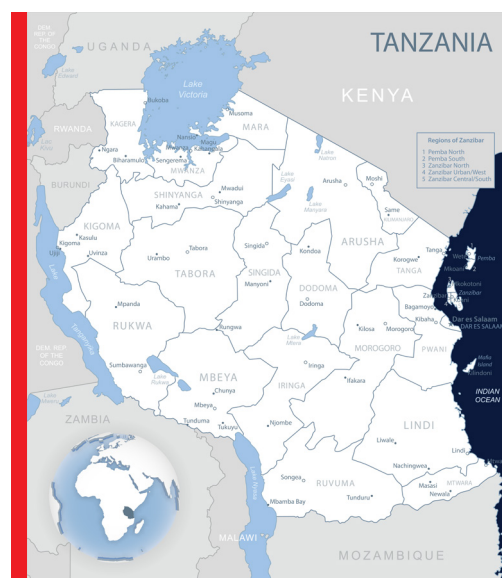
Accords et partenariats économiques régionaux
Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

Contexte économique

La République unie de Tanzanie a fait de grands efforts, notamment depuis 2011, pour améliorer son environnement des affaires. L'obtention, en juillet 2020, du statut d'économie à revenu moyen inférieur, est un résultat positif qui montre que le pays est sur la bonne voie pour poursuivre la construction d'une économie compétitive et industrielle bénéfique au développement humain.

Le secteur agricole est la source d'emplois pour plus de 75 % de la population et contribue au produit intérieur brut (PIB) à hauteur de 29,1 %. Il est dominé par de petits exploitants qui dépendent des précipitations pour l'irrigation. Avec un taux d'environ 4 % par an, la croissance du secteur agricole reste faible. La plupart des produits cultivés sont vendus à l'état brut, tandis que l'apport de valeur ajoutée aux produits agricoles se fait essentiellement à un niveau secondaire à petite échelle. Le pays connaît un exode massif des jeunes, qui quittent une agriculture à faible rendement pour les secteurs informels tertiaires en milieu urbain dont la productivité est tout aussi faible.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement prend des mesures consistant à instaurer des subventions au profit des agriculteurs et des investisseurs et à supprimer les prélèvements superflus qui ont été perçus comme une entrave à la croissance du secteur. Le gouvernement a également sollicité un financement étranger pour son projet phare - le



Corridor de croissance agricole du Sud de la Tanzanie (SAGCOT) - conçu pour développer rapidement le potentiel agricole de cette région. Ces efforts de grande envergure devraient permettre d'assister à un retour à la croissance des niveaux de production des cultures principales au cours des prochaines années et contribuer à stimuler la transformation à valeur ajoutée.

La Tanzanie est une destination mondialement reconnue pour son tourisme axé sur la nature. Selon les estimations, le secteur du tourisme a contribué à hauteur de 17 % au PIB et fourni plus de 850 000 emplois directs, représentant ainsi la deuxième composante du PIB du pays et la troisième source d'emplois. La chaîne de valeur touristique étant liée à de nombreux autres secteurs économiques, elle joue un rôle démesuré en termes de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté, en particulier pour les femmes, qui constituent 72 % de l'ensemble des travailleurs du secteur du tourisme¹.

¹ Banque mondiale. Transforming Tourism: Toward a Sustainable, Resilient, and Inclusive Sector. Tanzania Economic Update. Juillet 2021

En Tanzanie, le secteur manufacturier demeure relativement peu important, la plupart des activités se concentrant sur la création de produits de consommation tels que les produits alimentaires, les boissons, le tabac, les textiles, l'ameublement et les produits dérivés du bois. L'agroalimentaire et le textile sont les principaux sous-secteurs manufacturiers. Le secteur manufacturier a représenté en moyenne 8 % du PIB global sur ces dix dernières années. Pour autant, certaines activités du secteur ont enregistré une croissance annuelle dépassant les 4 %. Ce secteur occupe actuellement le troisième rang au sein de l'économie de la Tanzanie, derrière l'agriculture et le tourisme.

L'industrie minière a connu des taux de croissance élevés mais à forte fluctuation au cours de la dernière décennie, avec un taux de croissance moyen de 15 % par an. La croissance est cependant partie d'un niveau bas, et l'industrie minière représente moins de 5 % du PIB de la Tanzanie. Selon le gouvernement, le secteur minier devrait atteindre 10 % du PIB à l'horizon 2025. La découverte récente de très grandes réserves offshore de gaz naturel et, éventuellement, de pétrole, va encore contribuer à l'importance de l'industrie extractive en Tanzanie. L'intensification attendue de l'extraction, de l'exportation et de l'exploitation intérieure des ressources naturelles de la Tanzanie constitue un potentiel économique considérable. Elle pourrait contribuer à résoudre la crise énergétique qui touche le pays depuis longtemps déjà, et augmenter considérablement les revenus intérieurs.

La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui comprend le Kenya, l'Ouganda, Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, est essentielle à la réalisation de l'intégration économique régionale. La coopération comprend actuellement une union douanière et un marché commun. Une fois mise en place, l'union douanière conduira à des tarifs extérieurs communs et à la libre circulation des marchandises dans la région. Le marché commun impliquera la création d'un marché régional unique autorisant la libre circulation de la main d'œuvre et du capital. La

Tanzanie a également ratifié la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui présente un excellent potentiel d'accroissement des échanges continentaux avec des barrières douanières plus faibles.

Défis à relever par le secteur privé

- Le manque de qualification de la main-d'œuvre :** 59 % des jeunes travailleurs (entre 15 et 29 ans) sont insuffisamment formés pour leur travail. En Tanzanie, les systèmes d'éducation et de formation souffrent d'équipements inadaptés, de ressources qui ne répondent pas aux exigences de la technologie industrielle moderne, et d'une résistance à la réforme des programmes d'enseignement². Tout ceci nuit à la qualité des qualifications de la main-d'œuvre, engendrant des pénuries de compétences et compromettant les activités et la croissance des entreprises du secteur formel. Les enseignements secondaire et professionnel sont sous-financés et inefficaces du fait qu'ils demeurent en grande partie coupés du monde des entreprises et incapables de répondre à leurs besoins³. Qui plus est, peu sont ceux à avoir bénéficié d'une formation professionnelle, seuls quelque 4 % des étudiants et 2 % des étudiantes de Tanzanie étant concernés⁴. La Tanzanie prévoit que le nombre des jeunes de 18 à 23 ans connaîtra un pic entre 2015 et 2035; cela va certainement peser lourdement sur les ressources du gouvernement qui cherche à développer l'accès à l'éducation.
- L'économie informelle : 76 % de la main-d'œuvre non agricole de Tanzanie opère dans le secteur informel.** Au sein de l'économie informelle, l'accès aux capitaux et aux crédits, à la technologie, aux marchés et aux institutions est plus difficile pour les particuliers et les entreprises. Pour les travailleurs, l'économie informelle peut impliquer un risque financier plus important ou un travail moins rentable. Elle est en lien avec des conditions de travail moins avantageuses, une précarité du travail et un

² Andreoni- Antonio. « Skilling Tanzania: improving financing, governance and outputs of the skills development sector. » (2018).

³ Tan- Hong- Sajitha Bashir- and Nobuyuki Tanaka. « Skill use, skill deficits, and firm performance in formal sector enterprises: evidence from the Tanzania enterprise skills survey, 2015. » World Bank Policy Research Working Paper 7672 (2016).

⁴ Agence danoise pour le Développement des syndicats, Labour Market Profile Tanzania & Zanzibar 2021/2022 <https://www.ulandssekretariatet.dk/wp-content/uploads/2021/06/LMP-Tanzania-and-Zanzibar-2021-Final.pdf>

manque d'accès à l'aide gouvernementale et à la Sécurité sociale. Pour les gouvernements, elle se traduit par une perte de recettes qui entrave leur capacité à renforcer les institutions et à fournir des services publics, le fardeau fiscal étant alors à la charge des entreprises et travailleurs de l'économie formelle.

- **L'insuffisance d'accès aux crédits, notamment pour les micro, petites et moyennes entreprises :** Des problèmes structurels de longue date dans le secteur financier de Tanzanie font obstacle à une intermédiation correcte. Parmi eux figure le coût élevé du financement, conditionné par des taux d'intérêt élevés sur les dépôts, certaines grandes banques faisant état de taux créditeur pouvant atteindre 12 %. L'exiguïté du secteur financier de Tanzanie fait que, pour le financement, les banques dépendent des dépôts, ce qui contribue à des taux débiteur élevés. Les taux créditeur élevés contribuent au coût élevé du financement bancaire, intégré dans les conditions des prêts accordés aux consommateurs et aux entreprises. La boucle de rétroaction qui en résulte affaiblit l'efficacité de la politique monétaire : en effet, lorsque la banque centrale diminue les taux d'intérêt officiels, les banques ne répercutent pas à part égale cette baisse sur les taux facturés aux emprunteurs.

- **Des obstacles juridiques et administratifs superflus entravant les établissements d'enseignement supérieur privés en Tanzanie** - dont des contrôles portant sur le nombre d'étudiants inscrits dans chaque université privée et le type de programmes qu'elles sont autorisées à offrir. Ces établissements fonctionnaient en deçà de leurs capacités, en partie du fait de restrictions réglementaires, et en partie à cause du manque de ressources financières des étudiants potentiels. S'ils y étaient autorisés, ils pourraient potentiellement doubler le nombre d'inscriptions à de nombreux programmes sans abaisser les normes de qualité définies par la TCU⁵.

- **Des changements imprévisibles en matière de régimes réglementaires et fiscaux entravent directement les activités des entreprises et y introduisent une certaine incertitude,** ce qui pèse lourd dans le classement des principales contraintes relatives au climat des affaires. Il manque un cadre légal propice à de nouvelles politiques, certaines exigences techniques et de mise en œuvre n'ayant parfois pas été dûment prises en considération. Les autorités de régulation n'adoptent pas de processus standard qui permette d'assurer une certaine cohérence dans l'application des réglementations, si bien que les entreprises font face à des échéances et formats très variés dans l'exécution d'ordonnances exécutoires. Le secteur tanzanien du tourisme a également longtemps souffert d'une défiance mutuelle entre le gouvernement et les entreprises privées, invoquant le manque d'efficacité du gouvernement et la mauvaise compréhension de la manière dont le secteur fonctionne.

- **L'approvisionnement en électricité :** un réseau de distribution et un approvisionnement en électricité peu fiables affectent les activités des entreprises. En 2020, 78,4 % de la population totale avait accès à l'électricité du réseau, alors que le nombre de foyers raccordés était de 37,7 % . Jusqu'à présent, 73,2 % des zones urbaines et 24,5 % des zones rurales sont électrifiées. L'approvisionnement énergétique ne suffit pas à répondre à la demande des entreprises qui connaît un taux de croissance compris entre 10 et 15 % par an⁶. Le Plan de développement national quinquennal du gouvernement pour la période 2021/2022 - 2025/2026 comprendra le développement de trois centrales hydroélectriques : Julius Nyerere (2 115 MW), Ruhudji (358 MW) et Rumakali (222 MW).

- **Une infrastructure sous-développée :** L'absence de solutions de transport efficaces, dont les systèmes ferroviaires et les réseaux routiers, constitue un frein majeur à la croissance du secteur privé. La Tanzanie a mis

⁵ Banque centrale: The Potential of Private Higher Education in Tanzania. 2021

⁶ ITA: « Tanzania – Telecommunications », International Trade Administration, consulté en novembre 2021, <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/tanzania-telecommunications>.

l'infrastructure au premier rang de ses priorités. Depuis 2015, le pays a lancé d'ambitieux projets tels que la centrale hydroélectrique Nyerere, la construction d'un système ferroviaire à écartement normal (SGR) et l'amélioration des systèmes routiers et aéroportuaires. Dans le secteur du tourisme, le gouvernement ayant cessé d'investir dans l'infrastructure touristique, les nouveaux investissements se sont inévitablement concentrés autour des investissements précédents, là où l'infrastructure nécessaire était déjà en place, comme à Arusha, Moshi, Dar es Salaam, et peu à peu à Zanzibar. Cet état de fait a limité l'expansion et l'exploitation d'autres potentiels touristiques.

- **L'absence de cadre réglementaire pour le e-commerce** : Le fait que le commerce électronique soit peu développé en raison de cadres juridiques inadaptés pour soutenir les entreprises du e-business et prévenir les cybercrimes, représente un défi majeur. En conséquence, les établissements financiers sont réticents à appuyer les transactions électroniques, ce qui limite la capacité des entreprises à s'agrandir et empêche la croissance et l'emploi liés à la possibilité d'une expansion du marché. Malgré cela, dans le pays, un petit nombre de développeurs e-commerce se sont lancés dans des solutions de passerelles de paiement et de marketing numérique.

- **Le secteur industriel tanzanien** fait face à plusieurs défis : l'utilisation de technologies dépassées, un mauvais entretien des industries existantes, des dangers pour l'environnement et la production de biens non certifiés. Pour autant, la Vision Tanzanie 2025 prévoit qu'un minimum de 40 % du BIP national proviendra du secteur manufacturier à l'horizon 2025⁷.

- **Les acteurs de la filière agricole** sont confrontés à des défis considérables de modernisation du secteur afin d'accroître les rendements, les exportations et la transformation à valeur ajoutée. Un fléchissement des recettes

à l'exportation, des obstacles à l'acquisition de terres et de petits exploitants qui se battent pour avoir accès à une technologie économiquement viable, à des installations de stockage adaptées, aux marchés et à des crédits, sont autant de facteurs qui ont affecté le secteur.

Recommandations du secteur privé

Les décideurs politiques sont instamment invités à envisager l'élaboration et la mise en application de mesures plus efficaces visant à améliorer la participation du secteur privé à la croissance et au développement économiques.

1. Une collaboration du secteur privé avec le gouvernement est indispensable à l'élaboration d'un cadre national de développement du capital humain axé sur l'identification de la main-d'œuvre tanzanienne et son passage de secteurs improductifs (agriculture de subsistance et non mécanisée, emplois informels à faible rendement) vers des secteurs productifs.

- Il faudrait mettre l'accent sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que sur d'autres secteurs non agricoles créateurs d'emplois.
- Les propriétaires de petites entreprises devraient bénéficier de programmes de formation permettant d'accélérer l'acquisition de compétences en combinant des programmes de financement, de formalisation et de formation dédiés aux entrepreneurs. Cela accélère le processus de formalisation de l'économie.
- Il faudrait intégrer l'enseignement de l'informatique et des TIC (y compris le développement de logiciels, le développement web et la programmation informatique) dans les cursus scolaires et les programmes gouvernementaux d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP).

⁷ Banque mondiale: « Tanzania Economic Update: How To Transform Tourism Into A More Sustainable, Resilient And Inclusive Sector » La Banque mondiale: dernière modification en 2021, <https://www.worldbank.org/en/country/tanzania/publication/tanzania-economic-update-how-to-transform-tourism-into-a-more-sustainable-resilient-and-inclusive-sector>

- Les entreprises disposant de capacités organisationnelles devraient être directement impliquées dans le développement des compétences par le biais de stages en entreprise de courte ou longue durée ou d'apprentissages en alternance, les entreprises étant encouragées par des modèles de dégrèvement ou de subvention.
- Les fournisseurs de services éducatifs privés devraient être incités par des fonds et partenariats ciblés (dont des réductions de taxes), afin de restructurer les programmes scolaires et le portefeuille de formations de l'EFTP.

2. Soutenir une sortie de crise Covid-19 créatrice d'emplois menée par le secteur privé par :

- une évaluation et un renforcement des programmes existants d'aide au secteur privé tels que les efforts accélérés d'apurement des arriérés et de remboursement de la TVA, ainsi que des prêts à taux réduit ciblés.
- une amélioration de la qualité, de la fréquence et de l'étendue du dialogue public-privé.
- une suppression des dysfonctionnements administratifs de la réglementation du secteur privé et une rationalisation des processus d'octroi de licences.
- une simplification du processus d'obtention de permis de travail et de séjour.
- une priorisation de l'investissement public dans l'infrastructure « prête à l'investissement » destinée au secteur manufacturier.

3. Le gouvernement devrait rechercher et **encourager les investissements étrangers et nationaux** favorables à la croissance des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à la création d'emplois, avec pour mots d'ordre

de privilégier l'amélioration de la productivité agricole, de remédier aux principales lacunes de l'infrastructure, de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, de renforcer les compétences et d'améliorer le climat des affaires.

4. Le gouvernement devrait améliorer **l'infrastructure rurale** et faire une priorité nationale des services essentiels tels que : l'eau et l'assainissement ; l'énergie destinée à la cuisine, au chauffage et à l'éclairage et les activités commerciales créatrices d'emplois ; la transmission et la communication des savoirs et de l'information. Le gouvernement devrait **promouvoir la mobilité urbaine** en réduisant les coûts des embouteillages en ville qui peuvent absorber jusqu'à un tiers du revenu d'un travailleur. Le gouvernement devrait améliorer l'aménagement des espaces destinés aux zones industrielles et commerciales et aux corridors de transport urbain, en accordant une attention particulière aux villes secondaires. La réalisation d'investissements d'infrastructure stratégiques dans les routes, les trains rapides et la fibre optique permettra de créer des débouchés dans les secteurs de la construction et des services de ces villes secondaires.

5. **Mise en place d'outils de financement à long terme** offrira un environnement propice au secteur privé. Le gouvernement devrait mettre en place des mesures d'aide aux associations et pépinières de petites entreprises et de renforcement des associations existantes afin de réduire les coûts fixes associés aux programmes de formation, au financement et à d'autres services.

6. **L'industrie du cuir** est compétitive car le coût de production d'une paire de chaussures en cuir en Tanzanie est inférieur de 20 % à celui de la Chine. La Tanzanie a un cheptel important (17,7 millions de bovins, 12,5 millions de chèvres et 3,5 millions de moutons) et produit environ 2,6 millions de cuirs et peaux par an, dont une grande partie est exportée brute, et seulement 10 % transformée. Il existe des possibilités de

⁸ Matthew Matimbwi: "Tanzania Energy Situation", Energypedia. Last modified 2021, https://energypedia-info/wiki/Tanzania_Energy_Situation

créer des tanneries et des unités de production et de finissage du cuir. Le gouvernement devrait améliorer la qualité (compétences et normes) des cuirs et des peaux en offrant une assistance technique aux propriétaires de bétail par le biais d'associations. Le gouvernement devrait également réduire (et supprimer graduellement) les taxes à l'exportation sur les cuirs et les peaux afin de favoriser une concurrence progressive sur le prix et la qualité des intrants.

7. Élargissement des mécanismes institutionnels, politiques et juridiques en place pour la mise en œuvre et la création efficaces de partenariats public/privé (PPP) dans le secteur de l'énergie. L'octroi de financements destinés à de petits producteurs d'électricité (PPE) va promouvoir le rôle du secteur privé dans le développement de l'énergie renouvelable dans des zones rurales éloignées qui ne peuvent pas être raccordées au réseau électrique national. Des initiatives supplémentaires comme *Lighting Africa*, *Mobisol* et *Off-Grid Electric*, vont contribuer à répondre à la demande énergétique en Tanzanie par une prospection des ressources énergétiques durables telles que l'énergie solaire⁷.

8. Renforcement des capacités (passation de marchés, négociations et gestion efficace incluses) et facilitation des PPE dans les secteurs manufacturier et agricole. Il faudrait exploiter les réglementations telles que la licence d'exportation pour utilisateur des zones économiques spéciales (ZES) et la licence d'exportation des ZES, afin d'habiliter et d'inciter les investisseurs privés à créer des sites de fabrication dans les ZES.

9. Amélioration de la connectivité et de l'accès aux marchés par une modernisation de l'infrastructure matérielle et immatérielle et par l'utilisation des zones économiques spéciales.

- Procéder à une modernisation du port de Dar es Salaam et, sur le long terme, au

développement de nouvelles infrastructures autour de l'agglomération de Dar es Salaam (un port sec, par exemple) et à la diversification au profit de nouveaux ports (Bagamoyo, etc.).

- Développer les ZES pour mettre à profit les effets d'agglomération et l'accès à l'infrastructure de transport et électrique et aux marchés.

10. Faire sortir les entreprises du piège de l'économie informelle en encourageant les exportateurs potentiels à formaliser leurs interactions avec l'administration, les banques commerciales et des partenaires étrangers plus importants. Le gouvernement devrait faciliter l'accès aux sources formelles de financement en réduisant les coûts d'information (enregistrement ID, bureau de crédit), en développant des instruments de partage des risques (subventions de contrepartie, leasing) et en renforçant les capacités d'exportateurs potentiels à faire des demandes de prêts. Sans oublier d'améliorer l'accès à l'information sur les marchés et partenaires commerciaux potentiels par le partage de réseaux mobiles.

11. Stimuler le potentiel du tourisme en matière d'emploi :

- Améliorer l'environnement politique et institutionnel par une révision de la politique du tourisme (1999) et de la loi sur le tourisme (2008) en étroite coopération avec le secteur privé.
- Créer un environnement propice à la croissance du secteur privé (dont les petites entreprises) dans le domaine du tourisme en rationalisant les procédures de délivrance de licences et de contrôle.
- Établir des relations avec l'économie locale en renforçant les capacités locales (y compris à l'échelle communautaire) permettant de fournir aux touristes des services de restauration et d'hébergement, entre autres.

⁸ Matthew Matimbwi, « Tanzania Energy Situation », Energypedia, dernière modification en 2021, https://energypedia.info/wiki/Tanzania_Energy_Situation.

- Réduire la TVA sur les cautions touristiques et les frais de visa touristique pour encourager les touristes à séjourner en Tanzanie.
- Diversifier les produits et attractions touristiques – au-delà du circuit nord et de Zanzibar, déjà surexploités – en favorisant le développement des infrastructures et les initiatives novatrices de commercialisation et de promotion de l'image de marque, en mettant particulièrement l'accent sur le sud.
- Il est indispensable de soutenir financièrement les entreprises touristiques pour fortifier l'emploi et atténuer l'impact de la crise du Covid-19 sur la pauvreté. Les politiques devraient améliorer l'accessibilité de la finance transitoire aux entreprises privées et soutenir les collaborations et co-investissements en lien avec les paysages terrestres et marins⁹.

12. Cadre réglementaire et mesures incitatives favorisant les universités privées :

l'établissement d'un secteur privé de bonne qualité doit faire partie intégrante de la stratégie du gouvernement à développer l'enseignement

supérieur par une diversification institutionnelle. Cela nécessite de simplifier le cadre réglementaire régissant les établissements privés afin de parvenir à une plus grande autonomie et à une plus grande responsabilisation des établissements ; de permettre aux universités privées pleinement accréditées d'accéder aux subventions de recherche et d'innovation ; de fournir des incitations financières aux universités privées accréditées pour des programmes dans des secteurs prioritaires (subventions, baux fonciers, etc.) ; et d'identifier et d'appliquer des modèles adaptés aux PPP, et notamment aux programmes de STIM. La TCU devrait envisager d'allouer une aide financière aux universités privées qui acceptent un pourcentage minimum d'étudiants à bas revenus, d'étudiants de première génération ou de femmes dans les programmes de STIM, ou d'étudiants venant de zones rurales éloignées.

⁹ Banque mondiale, « Tanzania Economic Update: How To Transform Tourism Into A More Sustainable, Resilient And Inclusive Sector », la Banque mondiale, dernière modification en 2021, <https://www.worldbank.org/en/country/tanzania/publication/tanzania-economic-update-how-to-transform-tourism-into-a-more-sustainable-resilient-and-inclusive-sector>.

Tchad

Région

Pays de l'Afrique centrale – Coopération Économique
et Monétaire en Afrique centrale (CEMAC)

Population

15 477 751
habitants

Croissance démographique

3,53% par an

PIB/habitant (2020)

614,5 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,398 (187^{ème}/189)

Contexte économique

Pays de l'Afrique centrale classé parmi les pays fragiles et en situation de conflit, le Tchad rencontre également d'énormes difficultés liées à l'insécurité, à l'instabilité politique, à l'informalité, au développement humain très faible, à l'insuffisance des infrastructures, la fiscalité abusive, à l'inefficacité des pouvoirs publics et à l'ensemble du système judiciaire, administratif qui se posent comme des barrières au développement du secteur privé. Malgré la richesse pétrolière du pays, le Tchad n'arrive toujours pas à développer son secteur industriel, son secteur privé en particulier. Le pays est toujours en pleine transition politique. Le Tchad ne consent aucune évolution significative dans l'amélioration de son environnement des affaires. Ce qui prouve que beaucoup d'efforts sont à faire au niveau de tous les indicateurs de mesure de l'amélioration du climat des affaires.

Les mesures barrières mises en place par le gouvernement afin de contenir la crise sanitaire sinon du moins limiter la propagation de la Covid-19 ont produit des conséquences lourdes dans les secteurs économiques et sociaux au Tchad comme le souligne la Banque Mondiale et le PNUD. Les secteurs les plus touchés sont le transport, l'hôtellerie-restauration, le commerce général, et l'industrie en liaison avec la baisse des échanges intérieurs et internationaux. Au total, ces contraintes observées au niveau du marché des biens et services ont produit un effet de contagion sur le marché du travail avec la baisse du volume et de la rémunération du travail, aussi bien dans le secteur formel que dans l'économie informelle au Tchad.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de la troisième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) réalisée en 2011 par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) permettent d'identifier les défis suivants l'amélioration du climat des affaires au Tchad :

- **L'insécurité combinée à l'instabilité politique** - le pays fait face à des attaques répétées de Boko Haram notamment dans le Nord du pays. De plus, les difficultés de coalition entre les différents partis politiques, celles de l'opposition en particulier avec les rebelles de la junte militaire aggravent la situation de fragilité et de conflits armés dans le pays, notamment dans la capitale, N'Djaména. Ceci n'encourage pas les investissements étrangers et ne favorise pas le climat des affaires.
- **L'informalité généralisée** - Ici, 96,8 % des actifs occupés sont employés dans le secteur informel.



- **Un secteur privé faible, une économie davantage agricole que sur l'industrialisation compte tenu de la situation de producteur pétrolier du pays** - plus de 70 % (74,3 %) des actifs occupés sont employés dans l'agriculture, moins de 10% dans le reste des secteurs de l'économie : 9,1 % dans l'industrie et BTP, 7,5 % dans le commerce et 9,1 % dans les services. Par ailleurs, la proportion d'emplois dans le secteur privé formel est estimée à 4,6 %.

- **La faible formation du capital humain** - Le Tchad occupe la 187^{ème} place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, le taux d'activité des moins de 14 ans est estimé à 26,1%.

- **Un faible système de travail** - le taux de salarisation au niveau national reste faible, estimé à 8,7 % avec des disparités au niveau du milieu de résidence. En effet, le taux de salarisation à N'Djaména est estimé à 45,6 % ; contre 33,1 % dans l'ensemble des autres milieux urbains et à 3,7 % en milieu rural. Cependant, étant donné que le secteur informel agricole est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain, ces inégalités salariales indiquent une situation de pauvreté extrême entretenue en milieu rural et en milieu urbain à cause de l'informalité.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2021 de Transparency International, le Tchad occupe la 164^{ème} place sur 180 pays. Ceci prouve une faible volonté politique du gouvernement à améliorer le climat des affaires, notamment de développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;

- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;

- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;

- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;

- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;

- Respect des accords ;

- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;

- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long terme.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gent féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique

et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;

- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels en priorité ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des

services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;

- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;

- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;

- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprises ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;

- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Togo

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

7 889 094
habitants

Croissance démographique

2,42% par an

PIB/habitant (2020)

915 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,513 (204^{ème}/228)

Contexte économique

Il est important de souligner que la politique du gouvernement visant à faciliter le climat des affaires et à rendre le pays plus attractif aux investissements privés, a permis au Togo de se hisser au rang des dix pays les plus réformateurs avec des répercussions positives sur la croissance économique. En effet, le Togo renoue depuis 2018 avec une croissance soutenue estimée à 5% du PIB grâce aux fortes contributions du secteur agricole, de l'industrie extractive et du commerce qui sont les piliers de l'économie, comme c'est le cas dans plusieurs pays de l'UEMOA.



Le Plan National de Développement du Togo (PND) lancé en 2018 vise notamment à faire du pays, une plateforme logistique d'excellence et un centre d'affaires qualifié dans la sous-région en 5 années. Le secteur privé s'est résolument engagé à accompagner la réalisation du Plan National de Développement (PND 2018-2022). Il était attendu que les réformes structurelles qui se poursuivent dans les trois secteurs piliers de l'économie cités ci-dessus portent la croissance du PIB du pays à hauteur de 7,6 % d'ici 2022 avec un bond de 10 places de plus au classement mondial de l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD, étant donné également la poursuite des réformes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

Cependant, malgré ces nombreux efforts, la route vers une transformation structurelle de l'économie togolaise, notamment vers un secteur privé porteur, compétitif et durable est encore longue selon le Fonds Monétaire International (FMI). En effet, le Togo figure toujours en 2022 parmi les Pays les Moins Développés (PMA) dans le monde selon la

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Les performances économiques du Togo en ce qui concerne le commerce transfrontalier et l'industrialisation sont encore en deçà des attentes.

De plus, il ressort d'une étude sur les effets de la pandémie du coronavirus (la Covid-19) sur le secteur privé réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) que le secteur privé n'a pas été épargné. En effet, la CCIT indique que le secteur privé se retrouve dans un environnement fragile dû à cette crise sanitaire, ce qui réduit ainsi tous les efforts obtenus grâce aux réformes engagées dans le pays depuis quelques années.

Il en découle les résultats suivants : (i) En ce qui concerne la réalisation du chiffre d'affaires, plus de 92 % des entreprises ont enregistré une baisse entre février et mars 2020. Le secteur des services est celui dont plus d'entreprises (93,5 %) ont enregistré la plus forte baisse du chiffre d'affaires suivi de ceux du commerce (92,6 %), de l'industrie, des mines et

du BTP (92 %) et de l'agriculture (87,2 %). (ii) En ce qui concerne l'emploi, près de 62 % des entreprises du secteur privé ont gardé la totalité de leurs salariés malgré les difficultés liées au Covid-19. Le licenciement, la baisse de la production, l'arrêt temporaire des activités concernent beaucoup plus les petites entreprises. (iii) Les entreprises du secteur privé qui opèrent dans le commerce sont davantage confrontées au problème de baisse de ventes et d'approvisionnement. Il ressort qu'en plus des problèmes d'approvisionnement, les entreprises qui exercent dans la branche des services ont connu une baisse de leurs activités. (iv) Les entreprises exerçant dans le secteur industriel, mines et BTP, de leur côté, en plus des difficultés d'approvisionnement et d'accès au financement, ont également connu des problèmes de baisse de leur production et de diminution de leurs ventes. Quant aux entreprises opérant dans le secteur agricole, la baisse des ventes est la principale difficulté suivie du problème d'accès au financement, de transport de marchandises en plus du problème d'approvisionnement. (v) Les entreprises de taille moyenne et de grande taille ont beaucoup plus opté (53,8 %) pour le travail à temps partiel. D'autres ont préféré arrêter temporairement leurs activités (24,6 %), mettre en chômage technique leurs employés (21,3 %) ou baisser leur production (13,3 %). Le travail à temps partiel est une mesure prise par presque tous les secteurs d'activités avec une forte dominance pour les petites entreprises. En revanche, certaines entreprises ont licencié leur personnel (5,2 %) ou ont simplement changé d'activités (2,7 %).

Le rapport souligne que toutes les mesures du gouvernement togolais pour faire face à la pandémie ne permettront aux entreprises que de tenir probablement à court terme, mais pas si la pandémie perdure dans le temps. Toutes ces mesures risquent de ne pas tenir longtemps du fait de la faible résilience des entreprises et beaucoup pourraient faire faillite, ce qui encouragerait la croissance de l'économie informelle pour la survie de la population. Il ressort de cette étude que dans l'ensemble, les mesures prises par le gouvernement togolais pour lutter contre la Covid-19 sont jugées efficaces et pertinentes par plus de 50 % des entrepreneurs.

Défis à relever par le secteur privé

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), il existe encore des obstacles qui ne facilitent pas toujours la vie des entrepreneurs au Togo. Il s'agit entre autres des obstacles suivants :

- **L'informalité** - 91,6 % des travailleurs opèrent dans l'économie informelle contre 8,4 % dans les emplois formels en 2017. C'est dans cette perspective qu'a été lancé, le 25 février 2021, le projet d'appui sur les mécanismes d'extension effective de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Le projet, mise en œuvre par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et le Bureau international du Travail (BIT) avec l'appui de l'UE, doit permettre d'accélérer le processus amorcé depuis quelques années, et garantir un accès effectif de l'informel à la sécurité sociale.
- **L'informalité touche les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui attirent le plus les travailleurs et les entreprises dans l'économie informelle sont : le commerce (44,2 %), l'industrie (29,3 %), et le service (26,5 %). L'industrialisation est encore faible au Togo.
- **Le faible niveau de formation du capital humain** - alors qu'il existe une forte corrélation entre le niveau d'études et la qualité de l'insertion professionnelle. Le Togo est parmi les pays dont l'indice de développement humain est faible (0,515 en 2019) et occupe la 167^{ème} place sur 189 pays. Dans l'ensemble, le nombre moyen d'années d'études réalisées avec succès est de 5,5 ans. Le nombre moyen d'années d'études réussies dans le secteur informel est de 4,55 ans tandis que ce nombre est de 10,38 ans dans le secteur formel. En ce qui concerne l'économie informelle non agricole, il ressort que pour les secteurs de l'industrie, du commerce et de service, le nombre moyen d'années d'études

réussies est respectivement de 5,1 ans, de 4 ans et de 4,6 ans chez les travailleurs qui y opèrent. La faible formation du capital humain constitue donc un frein au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier lorsqu'on considère que 87,9 % des emplois sont concentrés dans l'économie informelle au Togo.

De plus, lorsqu'on considère la variation du niveau d'études avec le salaire perçu, il ressort également que le niveau d'éducation influence significativement le revenu mensuel moyen selon le secteur d'activité (formel et informel). En effet, au Togo, le revenu mensuel moyen est de 70.634 FCFA pour un niveau d'études moyen de 5,5 ans dans les emplois formels. Cependant, le revenu mensuel moyen varie de 40.761 FCFA chez les travailleurs du secteur informel à 93.206 FCFA chez les travailleurs du secteur formel avec en moyenne 4,55 années d'études. Il apparaît ainsi que les travailleurs du secteur formel gagnent le double du salaire des travailleurs de l'économie informelle pour un même nombre d'années d'études achevées.

- **La dimension genre de l'informalité** - les femmes sont davantage absorbées dans les emplois informels que les hommes, 95,6 % contre 78,3 % en 2017.
- **Un système d'emploi non efficace avec des disparités de genre** - Dans l'ensemble, seulement 12,1 % des individus (hommes et femmes confondus) occupent des emplois formels non agricoles. Seulement 4,4 % des femmes occupent des emplois formels dans le secteur non agricole contre 21,7 % des hommes.
- **Un faible système de régulation du marché du travail** - Dans l'ensemble, plus de 30 % des individus (hommes et femmes, tous confondus) ont une durée de travail excessive allant au-delà de 48 heures par semaine, dépassant ainsi les 35 heures recommandées par l'OIT.
- **Une dimension genre de la pauvreté qui touche davantage les femmes auto-entrepreneures** - 13,8 % des individus (hommes et femmes confondus) qui occupent un emploi à leur propre compte ont un salaire inférieur au

SMIG, donc 17,6 % des femmes contre 9,8 % des hommes.

- **Le chômage persistant des jeunes lié à un secteur privé peu développé** - Comme tous les pays de l'UEMOA, le Togo n'a pas de problème de chômage au sens strict de l'OIT, mais plutôt un problème de sous-emploi exacerbé par l'économie informelle.
- **Une faible efficacité des politiques nationales d'emplois** - Dans l'ensemble, le chômage touche davantage les catégories suivantes : les personnes de niveau d'études supérieures (14,5 %), les jeunes de la tranche d'âge 15-34 ans (6,8 %) et le milieu urbain, notamment la capitale Lomé (7,8 %).
- **L'insuffisance d'infrastructures nationales pour absorber les jeunes non scolarisés dans la formation professionnelle** - ce qui représente un manque à gagner important lorsque plus de 25 % des jeunes de 15-24 ans ne sont pas insérés dans le système scolaire ni dans le monde de l'emploi.
- **Une inadéquation du système scolaire par rapport aux besoins du marché du travail, notamment les attentes des employeurs du secteur privé** - l'enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) absorbe seulement 20,66 % des élèves alors que les trois principales activités du pays créateur d'emplois non agricoles, dans le secteur privé, sont le commerce, l'industrie et le service/tourisme.
- **Un secteur privé encore faible en matière d'opportunités d'emplois** - L'industrie manufacturière emploie moins de 15 % des individus (hommes et femmes confondus).
- **L'insuffisance d'accès au crédit** - Les deux principales sources de financement du capital au démarrage d'une Unité de Production Informelle (UPI) sont l'épargne propre provenant des tontines (57,9 %) et les prêts informels obtenus auprès des amis ou de la famille (17,1 %).
- **Un faible niveau dialogue public-privé** - notamment justifié par une insuffisance

des efforts du gouvernement en termes de sensibilisation des promoteurs de l'économie informelle au sujet de la formalisation de leurs activités. En effet, 45,2 % des chefs d'UPI justifient la raison du non-enregistrement de leurs activités dans les différents registres du commerce et de la statistique nationale par l'absence d'information contre 38,7 % qui semblent profiter de la norme non obligatoire de la formalisation des entreprises dans le pays.

- **Une fiscalité excessive combinée à une corruption élevée** - seulement 5,9 % des entrepreneurs du secteur privé paient les impôts sur leurs activités. Par contre, 24,9 % des entrepreneurs exerçant dans l'économie informelle se disent prêts à payer les impôts et à formaliser leurs activités si les mesures réglementaires deviennent moins élevées en l'absence d'abus de pouvoir de la part des autorités dirigeantes. Ce qui corrobore avec la 134^{ème} place du pays sur 180 pays dans l'indice du niveau de perception de la corruption dans le secteur public de 2020 de *Transparency International*.
- **Un système juridique encore contesté** - Plus de 30 % des individus (hommes et femmes confondus) ne font pas confiance à la justice.

Il est important de souligner que l'amélioration actuelle et consécutive, notée ces deux dernières années dans le climat des affaires au Togo, malgré la crise du Covid-19, résulte de la volonté du gouvernement à atteindre non seulement les ODD de 2030, mais également les objectifs de développement de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), en matière de croissance durable et inclusive, d'une économie transformée axée sur la numérisation et le plein emploi de sa population active, telle qu'exprimée dans son PND (2018-2022). Ainsi, le Togo a copié sur l'exemple du Nigeria pour figurer parmi les pays les plus réformateurs.

Ces réformes concernent davantage les domaines suivants : la création d'entreprises, l'obtention d'un emplacement et l'accès aux financements, notamment au crédit. Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire au niveau de la gestion quotidienne des opérations et au niveau de la sécurisation effective de l'environnement des affaires pour une meilleure attractivité des investisseurs internationaux et de la diaspora.

- **La création d'entreprise** - Le Togo a facilité la création d'entreprises en supprimant l'obligation de légaliser les documents de l'entreprise et en réduisant le temps d'enregistrement d'une entreprise ;
- **La gestion des permis de construire** - Dans ce domaine, le pays a mis en place des mesures facilitant le traitement des permis de construire en réduisant notamment les frais et en adoptant un portail en ligne pour le dépôt des candidatures et le paiement. Par ailleurs, le Togo a également amélioré le contrôle de la qualité des bâtiments en réglementant les inspections pendant la construction ;
- **Le raccordement à l'électricité** - le Togo a rendu l'accès à l'électricité moins coûteux en réduisant encore le coût des travaux de raccordement et le dépôt de garantie pour les nouveaux raccordements ;
- **L'enregistrement de la propriété** - le Togo a facilité l'enregistrement de la propriété en rationalisant les procédures administratives et en réduisant les coûts ;
- **L'obtention du crédit** - le Togo a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en élargissant la couverture des bureaux de crédit et en permettant une meilleure ventilation des données auprès des entreprises de services publics.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies

aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;

- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des

entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;

- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique, pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;

- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Zambia

Région
Afrique australe

Population
19 708 129
habitants

Croissance démographique
2,8 %

Revenu moyen (2022)

311 USD

Classement selon l'Indice de développement humain
154^{ème} sur 191 pays. En 2020, l'indice
 de développement humain de la
 Zambie était de 0,57. La Zambie est
 passée d'un IDH de 0,43 en 2001 à 0,57
 en 2020, ce qui correspond à un taux
 de croissance annuel moyen de 1,48 %.

Accords et partenariats économiques régionaux
**Communauté de
développement d'Afrique
australe**

Contexte économique

L'économie zambienne est fortement dépendante de l'exploitation minière du cuivre et d'une production agricole pluviale, ce qui l'expose à des vulnérabilités externes telles que des variations des cours mondiaux du cuivre et des changements au niveau des régimes climatiques saisonniers. Cependant, la Zambie élabore des politiques de diversification de l'économie. Malgré de larges réformes économiques au début des années 2000, la Zambie a encore des difficultés à diversifier son économie et à accélérer la croissance menée par le secteur privé afin de lutter contre la pauvreté de son peuple. D'après l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'exploitation minière représente 77 % de la valeur totale des exportations de la Zambie et près de 28 % des recettes publiques. Pays sans littoral, la Zambie a un petit marché intérieur et est confrontée à des frais de transport qui comptent parmi les plus élevés de l'Afrique australe.



Elle fait face à un changement démographique considérable et, avec un âge médian de 17,6 ans, elle est l'un des pays les plus jeunes au monde. Sa population, en grande partie urbaine, est estimée à quelque 17,9 millions d'habitants et connaît une croissance rapide de 2,8 % par an. L'économie de la Zambie a été considérablement impactée par le dérèglement climatique qui se traduit par un changement des saisons de végétation, des sécheresses saisonnières graves et fréquentes, des températures élevées et des vagues de sécheresse sporadiques¹. Ceci contribue à l'insécurité alimentaire : le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) a récemment constaté que 1,18 million de Zambiens ont souffert de graves pénuries alimentaires entre juillet et septembre 2020².

¹ PNUD, 2021

² Jerry Martin, « *Zambia Food Security Policy Assessment: Institutional Architecture For Food Security Policy Change* », *Africa Lead*.

Ces quelques dernières années, la Zambie a fait d'importants progrès sur la voie de la transition numérique. Les avancées sont particulièrement visibles dans l'infrastructure numérique, les services financiers numériques et les plateformes numériques, tandis qu'il reste des lacunes plus importantes en termes de compétences numériques et d'entreprenariat numérique.

Le plan d'industrialisation de la Zambie a identifié comme objectifs prioritaires les secteurs manufacturier, touristique, énergétique et agricole³.

Défis à relever par le secteur privé

- **Incohérence et incertitude politiques :**

Les politiques du gouvernement relatives aux entreprises et au commerce ont souvent changé sans consultation préalable des parties prenantes. L'interprétation qu'ont les fonctionnaires des réglementations visant les entreprises est incohérente et imprévisible. Le temps et l'argent consacrés par les équipes dirigeantes aux réglementations (taxes et impôts, législation du travail, obtention de licences, enregistrement, etc.), aux formulaires et aux relations avec les fonctionnaires, sont un bon indicateur du coût de l'incertitude réglementaire. Ainsi, l'ITIE a constaté qu'en Zambie, le régime fiscal sur les minéraux a changé dix fois en 16 ans - un problème qui, selon les entreprises minières, décourage l'investissement et la prospection. Dans le secteur agricole, des subventions responsables de distorsions du marché et des modifications ponctuelles de la politique commerciale ont eu pour effet de dissuader les entreprises privées de s'impliquer plus avant et d'entraver leur croissance.

- **Taux d'imposition et administration fiscale :** Les entreprises du secteur privé sont freinées par les taux d'imposition et l'administration fiscale. Pour ce qui est de l'administration fiscale, il est très fréquent que des changements de politique fiscale soient injustifiés ou ne soient pas expliqués au milieu

des affaires. De plus, les autorités fiscales de la Zambie font parfois preuve d'un comportement arbitraire et punitif vis-à-vis des entreprises. Une partie du personnel n'a pas les compétences requises, ne reçoit pas de directives claires et se voit accorder de vastes pouvoirs discrétionnaires qui ouvrent la porte à des actes de corruption. Les WDI montrent que le taux d'imposition marginal le plus élevé et le ratio impôts/PIB (produit intérieur brut) de la Zambie sont plus élevés que dans les pays voisins.

- **Coûts et accès aux financements :** L'accès aux capitaux sur le marché financier intérieur est limité et se caractérise par des taux d'intérêt annuels élevés qui se situent entre 20 et 37 % en moyenne. Les petites et moyennes entreprises (PME) doivent fournir des garanties qui dépassent en moyenne 400 % de la valeur du prêt.

- **Faible productivité de la main-d'œuvre :** Dans le même temps, malgré des salaires nominaux bas, le coût salarial actuel en Zambie est considéré comme élevé pour la région en raison de la faible productivité, d'un droit du travail sévère et de généreux avantages accordés aux employés formalisés, ainsi que des coûts de formation attribuables à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

- **Le déficit d'électricité dû au rationnement de l'énergie affecte les entreprises et les industries.** La situation s'est améliorée depuis que le gouvernement zambien a redoublé d'efforts pour raccorder les nouveaux projets de production d'énergie au réseau national, et grâce à de fortes pluies sur la période 2020-2021. Même s'il est encore pratiqué, le délestage des charges a diminué.

- **Le déclin et la volatilité du kwacha ont un sérieux impact sur le secteur privé.** Due à l'inflation, la perte de pouvoir d'achat du kwacha se reflète dans le taux de change fixé par le marché qui s'est déprécié brutalement malgré des interventions périodiques de l'État.

³ Zambia human development report, 2016

- **Le Covid-19 reste un défi constant pour le secteur commercial zambien :** en 2020 et 2021, la pandémie a freiné la croissance, affecté les chaînes d'approvisionnement et l'activité commerciale en général, et paralysé l'industrie du tourisme, vitale pour le pays. De faibles taux de vaccination et un système de santé inadapté ont exacerbé la propagation du Covid-19 au cours des vagues successives et vont rester un problème pour les années à venir.

- **En Zambie, les entreprises sont préoccupées par la qualité souvent médiocre et la disponibilité restreinte des services d'infrastructure.** L'approvisionnement en électricité n'est pas fiable, et les coupures de courant entraînent des pertes de production, des retards et augmentent les coûts liés à l'exploitation des entreprises. La Zambie dispose d'une capacité de production électrique installée de 2 800 MW, dont 85 % provenant de centrales hydroélectriques. L'accès à l'électricité est de 67 % pour la population urbaine et de 4 % pour la population rurale, pour une moyenne de 31 % à l'échelle du pays. En Zambie, l'énergie est en grande majorité exploitée par ZESCO, une entreprise à intégration verticale détenue par l'État. Pour autant, le secteur s'ouvre à de nouveaux producteurs d'énergie indépendants pour les transactions sur réseau et hors réseau. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de parvenir à un accès universel à l'électricité et prévoit de mettre en ligne, d'ici à 2030, des mégawatts supplémentaires d'énergie solaire, hydroélectrique et thermoélectrique⁴.

En matière d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC), un déficit subsiste : l'absence de connectivité sur le dernier kilomètre entrave une utilisation plus importante des systèmes numériques dans les zones moins densément peuplées, où l'accès aux services et aux marchés est plus limité et où les systèmes numériques pourraient contribuer à réduire les frais de transaction en lien avec la desserte de collectivités plus petites. Le prix élevé de la connectivité fait également obstacle à une utilisation commerciale accrue. Pour ce

qui est de l'infrastructure numérique, tous les centres provinciaux sont désormais raccordés à une dorsale en fibre optique. Le centre de traitement informatique de pointe du pays peut être mis à profit pour un usage gouvernemental et commercial. Les critères de référence internationaux en termes d'accessibilité financière du haut débit ont également été remplis, et l'utilisation de téléphones portables a connu une forte croissance, atteignant 15,5 millions d'abonnements à la téléphonie mobile en 2019, dont 63,5 % à haut débit.

Insuffisamment développé et mal entretenu, le réseau de routes primaires, secondaires et tertiaires entraîne des coûts de transport élevés. Quant à l'approvisionnement en eau, de nombreux quartiers industriels des principales villes de Zambie engagent des dépenses supplémentaires dans la construction de puits visant à compenser le manque de fiabilité de l'approvisionnement public.

- **La Zambie a fait moins de progrès dans l'augmentation de la population disposant des compétences numériques nécessaires à la transition numérique.** La plupart des Zambiens ont un certain niveau de compétences numériques de base, mais les compétences en TIC de niveau intermédiaire et plus avancé se font rares. Le plan de mise en œuvre du septième Plan de développement national (7NDP) a pour objectif de généraliser les TIC dans les écoles, et le nouveau programme national de formation centré sur le développement des compétences a fait des TIC une matière obligatoire. Cependant, en pratique, la plupart des écoles ne sont pas connectées à l'Internet, elles ne disposent pas d'un accès suffisant à du matériel informatique et ont des connaissances limitées sur la façon d'utiliser les TIC dans l'enseignement et l'apprentissage.

- En 2019, avant la pandémie de coronavirus, le secteur du tourisme et des voyages représentait 7,2 % de l'emploi et 7 % du PIB national⁵. L'obligation légale d'obtenir plusieurs licences (parfois jusqu'à 58) et des procédures

⁴ ITA, « Zambia-Energy », *International Trade Administration*, dernière modification en 2020, <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/zambia-energy>.

mal conçues d'acquisition de licences sont un obstacle majeur aux investissements dans le secteur.

- **Le secteur privé manque de confiance dans la capacité du système judiciaire à faire appliquer les droits contractuels et de propriété dans les litiges commerciaux.**

Recommandations du secteur privé

Les recommandations visant à encourager la participation du secteur privé dans la croissance et le développement du pays sont les suivantes :

- **La résolution des problèmes énergétiques tenaces nécessite une implication plus marquée du secteur privé.** Le pays bénéficie d'un ensoleillement intense et abondant tout au long de l'année, si bien que l'énergie solaire est une solution viable aux problèmes énergétiques. Pour autant, la filière solaire est en grande partie gérée par des organisations non gouvernementales, des donateurs et par le gouvernement⁵. Il convient d'encourager et de soutenir une participation accrue du secteur privé dans le secteur de l'énergie solaire afin d'augmenter l'accès à l'électricité et à la production d'énergie par le biais de partenariats public/privé (PPP).
- Le développement progressif auquel on assiste grâce à la politique nationale sur les TIC pourrait encore être amélioré par des allègements fiscaux, des prêts et des aides, et par la création de parcs technologiques ("*ICT parks*") destinés au secteur privé. Cette mesure encourage l'investissement, la recherche et le développement dans le secteur zambien des TIC.
- **Réduire les coûts liés à l'exploitation des entreprises par des systèmes étatiques numériquement optimisés.** Les politiques visant à promouvoir l'activité du secteur privé devraient inclure :

- L'élaboration d'une approche de mise en œuvre, à l'échelle du gouvernement, visant à améliorer et intensifier la numérisation des principaux flux de paiement gouvernementaux (allocations sociales en espèces, subventions sur les engrais, frais de scolarités, taxes et impôts, douanes et licences, entre autres).

- L'optimisation et la mise à l'échelle des systèmes électroniques de gestion des frontières, d'octroi de licences et de passation des marchés publics.

- **Mettre à profit les systèmes de données et numériques afin d'améliorer les rendements des différents secteurs dans les villes secondaires et les zones rurales.**

Le gouvernement devrait prendre des mesures axées sur la transition numérique d'un secteur spécifique (l'agriculture, l'éducation, la santé, etc.) pour augmenter l'efficacité des services publics ou accroître la productivité et réduire la vulnérabilité.

- **Améliorer l'adoption de solutions numériques innovantes en favorisant l'entrepreneuriat.**

Il convient de prendre des mesures qui garantissent que le secteur privé soit en mesure de développer des solutions novatrices permettant de surmonter les défis des secteurs public et privé. Ces mesures impliquent d'une part de procéder à un examen de la législation pour évaluer dans quelle mesure les réglementations fiscales, du travail et autres réglementations pertinentes affectent les entreprises au stade de leur création ; et d'autre part, d'élaborer un bac à sable réglementaire qui offre aux entrepreneurs du numérique un dispositif plus clair leur permettant de s'y retrouver dans les exigences réglementaires posées aux produits et services innovants.

- Développer une stratégie de création d'entreprises portant notamment sur l'entrepreneuriat technologique qui exploite les compétences et les ressources du ministère de l'Éducation supérieure et du ministère du

⁵ Rayner Tabetando, « *Tourism And COVID-19 In Zambia* », IGC, dernière modification en 2020, <https://www.theigc.org/blog/tourism-and-covid-19-in-zambia/>.

⁶ ITA, « *Zambia- Energy* », *International Trade Administration*, dernière modification en 2020, <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/zambia-energy>.

Commerce et de l'industrie, du secteur privé et de l'écosystème entrepreneurial continental.

- Il convient de procéder à un net changement en matière d'attribution et de dépense des ressources publiques, en privilégiant les principaux moteurs de la productivité et de la croissance agricoles que sont, entre autres, la recherche et le développement, les services de vulgarisation, l'irrigation et les routes de desserte. Ce changement implique de mettre davantage l'accent sur des activités directement axées sur la production et la productivité des cultures et du bétail.

- **Le gouvernement devrait faciliter le dialogue avec les organisations patronales** telles que la Fédération des employeurs de Zambie, la Chambre de commerce et d'industrie de Zambie (ZACCI), l'Institut de recherche sur les politiques agricoles d'Indaba (IAPRI), l'Union nationale des agriculteurs de Zambie (ZNFU) et le Forum consultatif agricole (ACF)⁷. Une coordination multisectorielle peut permettre d'élaborer des cadres et mécanismes visant à renforcer l'efficacité des contributions des parties prenantes du secteur agricole. Ces cadres multisectoriels devraient cibler les secteurs de la technologie, de l'horticulture et des engrais, des produits chimiques, de la pêche et de la sylviculture. Il s'agit là d'un fort potentiel de création d'emplois.

- Pour contrer les effets du dérèglement climatique, le secteur privé devrait engager des investissements et son expertise dans l'élaboration de mesures correctives. Celles-ci comprennent l'obtention de technologies permettant d'identifier les régions exposées aux inondations et à la sécheresse par le biais de la cartographie, le développement des meilleures pratiques pour assurer une utilisation durable des ressources en eau, et un renforcement des systèmes d'alerte précoce en vue d'une préparation au changement climatique⁸.

- Les décideurs politiques devraient concevoir des réglementations qui consolident et simplifient les processus d'obtention de permis commerciaux, d'immatriculation fiscale et d'enregistrement des entreprises⁹. Cette mesure encourage la formalisation, augmentant ainsi les investissements du secteur privé, et donc l'emploi.

- Améliorer l'équité, la transparence et la prévisibilité du traitement fiscal et réglementaire des entreprises, en mettant spécifiquement l'accent sur l'administration fiscale. Dans le même temps, renforcer le dialogue public-privé sur la réforme politique et institutionnelle.

- Réduire l'indemnité de départ obligatoire pour les employés en s'alignant sur les pays voisins.

⁷ PNUD, « Zambia », *UNDP Climate Change Adaptation*, dernière modification en 2021, <https://www.adaptation-undp.org/explore/africa/zambia#:~:text=Zambia%20has%20been%20experiencing%20adverse,changes%20in%20the%20growing%20season.>

⁸ PNUD, « Zambia », *UNDP Climate Change Adaptation*, dernière modification en 2021, <https://www.adaptation-undp.org/explore/africa/zambia#:~:text=Zambia%20has%20been%20experiencing%20adverse,changes%20in%20the%20growing%20season.>

⁹ Rayner Tabetando, « Tourism And COVID-19 In Zambia », IGC, dernière modification en 2020, <https://www.theigc.org/blog/tourism-and-covid-19-in-zambia/>.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023